MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075
« AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET IRRIGATION »

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

AUDIT SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BASFONDS RIZICOLES DANS LES COMMUNES DE BOKIN (GORKI ET IPALLA), BOUSSOU (TAMOUNOUMA) ET OULA (BOURBO ET FILLY), REGION DU YAADGA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF), LOT 01 : REGION DU YAADGA

Rapport final

Décembre 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX....4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES....5
RESUME....6
I. INTRODUCTION....9
1.1. Contexte du projet....9
1.2. Brève présentation du projet PRSA-BF....10
1.2.1. Objectif de développement du projet....10
1.2.2. Composantes du projet....10
1.3. Brève présentation des sous-projet d'aménagement de basfonds....10
1.3.1. Localisation des sites des sous-projet....10
1.3.2. Description technique des sous-projets....12
1.3.3. Principales étapes et consistances des travaux....12
1.4. Niveau de réalisation des activités des sous-projets....13
1.5. Éléments caractéristiques des PAR....13
1.5.1. Objectifs et principes des PAR....13
1.5.2. Synthèse des contenus des PAR....15
1.5.3. Cadre institutionnel de mise en œuvre des PAR....20
II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'AUDIT DE MISE EN OEUVRE DES PAR....22
2.1. Objectifs de l'audit de mise en œuvre des PAR....22
2.2. Portée de l'audit....22
2.3. Critères de l'audit....23
III. METHODOLOGIE DE REALISATION DE L'AUDIT....24
3.1. Préaudit de mise en œuvre des PAR....24
3.1.1. Délimitation du champ de l'audit....24
3.1.2. Sélection de l'équipe de l'audit....24
3.1.3. Rappel des points de vérification de l'audit....24
3.2. Méthodologie de l'audit proprement dit....24
3.2.1. Phase de préparation et de planification de la mission....24
3.2.2. Phase de collecte de données....27
3.2.3. Phase de traitement, analyse des données et production du rapport....27
IV. RESULTATS DE L'AUDIT DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)....29
4.1. Analyse du cadre normatif de la réinstallation....29
4.2. Évaluation du respect des exigences légales et des principes contenus dans le CPR concernant la préparation d'un PAR....31

4.2.1. Évaluation du respect des exigences légales et des principes en termes de minimisation de la réinstallation.....31
4.2.2. Évaluation du respect des exigences et des principes en matière consultation et le processus participatif.....32
4.2.3. Évaluation du respect des exigences légales et des principes sur l'éligibilité et la date butoir.36
4.2.4. *Évaluation du respect des exigences et des principes en termes d'enquêtes socio-économiques* 38
4.2.5. Évaluation du respect des exigences et des principes en matière de prise en compte des personnes vulnérables.....40
4.2.6. Prise en compte des biens culturels.....41
4.3. Évaluation du respect des exigences légales et des principes concernant la mise en œuvre des PAR 41
4.3.1. Évaluation du respect des exigences légales et des principes sur le principe d'une juste compensation.....41
4.3.2. Analyse du processus d'évaluation et de compensation des pertes.....43
4.3.3. Évaluation *du respect des exigences légales et des principes sur les procédures de des plaintes* 44
4.3.4. Analyse des capacités institutionnelles de mise en œuvre.....45
4.3.4.1. Analyse du cadre institutionnel de la réinstallation.....45
4.3.4.2. Analyse des mesures de renforcement de la capacité des parties prenantes.....45
4.3.4.3. Analyse des mesures de prévention et de gestion des VBG et EAS/HS.....46
4.4. Évaluation du respect des exigences légales et des principes en termes de suivi-évaluation.....46
4.4.1. Principes en matière de suivi-évaluation.....46
4.4.2. Elaboration et archivage des documents.....47
4.4.3. Vérification de la sécurisation et de la libération du site.....48
4.5. Évaluation de la satisfaction des PAP et des populations sur la mise en œuvre des sous- projets..48
4.6. Synthèse de l'analyse de conformités des mesures de réinstallation.....50
V. RECOMMANDATIONS ET PLAN DE MISE EN CONFORMITE DU PROCESSUS DE REINSTALLATION.....59
5.1. Recommandations de l'audit de mise en œuvre.....59
5.2. Plan d'action de correction des non conformités.....59
5.2.1. Points de satisfaction.....59
5.2.2. Points de non-satisfaction et non-conformités.....60
5.2.3. Suivi des mesures correctives de l'audit technique des PAR.....65
VI. CONCLUSION.....66
VII. BIBLIOGRAPHIE.....67
VIII. ANNEXES.....68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : fiche de synthèse du PAR de Bokin 15
Tableau 2 : fiche de synthèse du PAR de Boussou 17
Tableau 3 : fiche de synthèse du PAR de Oula 18
Tableau 4: missions et responsabilités des acteurs 20
Tableau 5 : Détermination de la taille d'échantillons par commune 26
Tableau 6 : Documents en lien avec la réinstallation dans le cadre des sous-projets à auditer 30
Tableau 7 : Effectif des personnes consultés lors de l'élaboration des PAR des sous-projets 33
Tableau 8 : Effectif des PAP ayant reçu ou non l'information relative au sous-projet et à la réinstallation ... 34
Tableau 9 : Eléments ou thèmes abordés lors des consultations publiques ou des échanges avec les PAP et les autres parties prenantes 34
Tableau 10 : Lieux des consultations publiques et d'échanges avec les populations affectées 35
Tableau 11 : Périodes d'information des consultations publiques ou des échanges avec populations affectées 35
Tableau 12 : Canaux d'information et d'échange avec les populations sur les sous- projets 35
Tableau 13 : Périodes de collecte des données et dates butoirs 37
Tableau 14 : Effectifs des PAP informées sur les critères d'éligibilité et la date butoir au moment de l'élaboration des PAR 37
Tableau 15 : Eléments ou thèmes abordés lors des consultations publiques ou des échanges avec les PAP et les autres parties prenantes. 37
Tableau 16 : Effectif des PAP concernées par les sous-projets 38
Tableau 17 : Effectif des PAP concernées par les sous-projets 39
Tableau 18 : Personnes vulnérables identifiées 40
Tableau 20 : Connaissance de l'existence ou non d'une structure de gestion des plaintes 44
Tableau 21 : Evaluation de la satisfaction des PAP et des populations sur la mise en œuvre des sous-projet . 49
Tableau 22 : Analyse de la conformité par rapport au CPR et au PAR 50
Tableau 24: Plan d'action des mesures de correction des non-conformités 61

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANEVE	:	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
ANO	:	Avis de Non Objection
CCGP	:	Comité Communal de Gestion des Plaintes
CERC	:	Composante d'intervention d'urgence contingente
CPR	:	Cadre de Politique de Réinstallation
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
CVGP	:	Comité Villageois de Gestion des Plaintes
DAO	:	Dossiers d'Appel d'Offres
DCNR	:	Courbes de Niveau Revêtues
EAS	:	Exploitation et Abus Sexuel
HS	:	Harcèlement sexuel
IST	:	Infection Sexuellement Transmissibles
MdC	:	Mission de contrôle
MGP	:	Manuel de Gestion des Plaintes
NIES	:	Notice d'Impact Environnemental et Social
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAFR	:	Plan d'Action Filière Riz
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PRSA-BF	:	Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest-Composante Burkina Faso
PV	:	Procès-verbal
TDR	:	Termes de référence
UGP	:	L'unité de Gestion du Projet
UGR	:	Unité de Gestion Régional
VBG	:	Violences Basées sur le Genre

RESUME

A. Contexte et objectifs de l'audit

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'investissements structurants incluant (i) la réhabilitation/modernisation de 1260 ha de périmètre irrigué à Bama, (ii) l'aménagement de 450 ha de périmètre irrigué à Bossora, (iii) l'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles, (iv) l'aménagement de 170 ha de jardins/périmètres maraîchers, (v) la réhabilitation/réfection/construction d'infrastructures (bâtiments à usage administratif, magasins de 500 et 1000 tonnes au profit de la SONAGESS, magasins de 60 tonnes pour le stockage de riz).

Globalement, les travaux de réalisation de ces investissements structurants engagés, génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain. Lors de la préparation du Programme, plusieurs instruments ont été préparés par le pays. Il s'agit du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation des populations (CPR) en vue de permettre l'identification des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus.

Toutefois, les travaux de réalisation d'aménagements de 794 ha de bas-fonds rizicoles ont été conduits sans soumission des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) et Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et Rapports de mise en œuvre des PAR à la Banque mondiale (BM).

Pour corriger des situations de non-conformités décelées dans le cadre de la 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a recommandé par ailleurs, (i) la réalisation d'un audit environnemental et social des travaux en cours (ii) et la réalisation d'un audit de la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR).

B. Objectifs de l'audit

L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des investissements structurants engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, du PEES, CPR et du CGES du PRSA-BF.

C. Méthodologie de l'audit de mise en œuvre

Pour atteindre les objectifs assignés à l'étude, la démarche méthodologique qui sera mise en œuvre par le consultant se veut participative, itérative et flexible. Elle intégrera étroitement et le plus largement possible toutes les parties prenantes, directement ou indirectement concernés (Délégations spéciales communales, Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, populations riveraines, PAP, autorités locales et coutumières, services impliqués dans le processus, entreprise des travaux, partenaires impliqués dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, etc.)

Conformément aux indications des TDR, le présent audit environnemental et social comprendra les phases suivantes :

- Une phase préparatoire et de planification de la mission ou phase de pré-audit ;
- Une phase de collecte de données et informations sur le terrain ou phase d'audit ;
- Une phase de traitement des données et de rédaction des rapports d'audit environnemental et social.

D. Principaux constats

Dans le processus de réinstallation dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, les exigences suivantes ont été mises en œuvre avec satisfaction :

- l'élaboration des instruments de réinstallation ;
- la minimisation de la réinstallation des personnes affectées par les sous-projets ;
- l'information, la communication et la consultation des parties prenantes des sous-projets ;
- les critères d'éligibilité des PAP et le principe de la date butoir du recensement des PAP et de l'inventaire des biens ;
- le recensement exhaustif de tous les biens impactés, de la collecte de données détaillées sur la typologie et le nombre des biens, la catégorisation des PAP ;
- le choix du mode de compensation terre non aménagée contre terre aménagée et financière des PAP ;
- l'évaluation et la compensation des pertes de toutes les personnes affectées indépendamment de leur condition ou statut ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du mécanisme de gestion de plaintes (MGP) ;
- la prévention et la gestion des VBG et EAS/HS ;

D'une manière générale, le processus de réinstallation dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, n'a pas respecté toutes les exigences légales du Burkina Faso et celles de la Banque mondiale ainsi que les engagements pris dans le CPR et les PAR.

En effet, l'analyse des documents de la réinstallation mis à la disposition du consultant, des enquêtes et visites terrains, l'analyse de la conformité des indemnisations avec les prescriptions du PAR révèle des non conformités majeures comme suivants :

- Rapports de PAR en cours de validation par l'ANEVE et d'approbation par la Banque alors que les travaux ont démarré sur l'ensemble des sites ;
- Non signature des fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations ;
- Dispositif de gestion des plaintes partiellement mis en place (absence de comités communaux) ;
- Non-paiement des compensations aux PAP pour les pertes d'arbres et de structures (puits, clôtures, etc.) ;
- Non mise en œuvre des mesures d'assistance aux personnes vulnérables ;
- Insuffisance dans le suivi et l'évaluation de la réinstallation ;
- Non finalisation des travaux d'aménagement des différents sites conformément aux cahiers de charge des entreprises.

E. Plan d'action des mesures correctrices

Un plan d'action correctif des non-conformités a été élaboré pour une application urgente des mesures de correction suivants :

- Achever le processus de validation et approbation des différents rapports de PAR ainsi que leur publication ;
- Publier la liste des PAP et les biens impactés par affichage ou pour des raisons de sécurité ou d'anonymat des PAP, au cours d'une restitution procéder à la vérification de l'exhaustivité du recensement et de l'inventaire des biens ;
- Procéder à la négociation et la signature des fiches individuelles d'évaluation des compensations et des accords individuels de compensation des pertes subies ;
- Indemniser les biens impactés aux PAP (arbres, infrastructures, etc.) ;
- Poursuivre les sensibilisations des PAP et des populations sur la gestion des plaintes ;
- S'assurer que les mesures d'assistance aux PAP vulnérables ont effectivement touché toutes les personnes vulnérables affectées par les sous-projets ;
- Réaliser le suivi-évaluation du processus de réinstallation comme prévu dans les PAR ;
- Documenter et archiver l'ensemble du processus de réinstallation ;
- Entreprendre le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Obtenir des PAP les procès -verbaux de libération des emprises pour la poursuite des travaux d'aménagement ;
- Finaliser les travaux d'aménagement des différents sites conformément aux cahiers de charge des entreprises.

Le coût global des mesures de correction des non-conformités s'élève à cent quarante-deux millions deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-quatre (142 249 254) Francs CFA.
Le calendrier de mise en œuvre s'étale sur le mois de décembre 2025.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte du projet

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le PNDES, dans la PS-PASP et de l'OAPH. En effet, (i) l'objectif global du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabé pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». (ii) Celui de la PS-PASP est de développer un secteur « agro-sylvo-pastoral » productif assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. L'impact attendu de la mise en œuvre de la Politique sectorielle est de réduire de moitié (50%) à l'horizon 2026, la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En matière de sécurité alimentaire et de résilience, le Programme s'inscrit dans les orientations et les objectifs de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les priorités résiliences pays. Les interventions du Programme contribueront également à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de promotion de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

L'objectif de développement assigné au PRSA-BF consiste à renforcer la gestion des risques du système alimentaire national et régional, améliorer la durabilité de la base productive dans les zones d'intervention et développer les marchés agricoles.

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'investissements structurants incluant (i) la réhabilitation/modernisation de 1260 ha de périmètre irrigué à Bama, (ii) l'aménagement de 450 ha de périmètre irrigué à Bossora, (iii) l'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles, (iv) l'aménagement de 170 ha de jardins/périmètres maraîchers, (v) la réhabilitation/réfection/construction d'infrastructures (bâtiments à usage administratif, magasins de 500 et 1000 tonnes au profit de la SONAGESS, magasins de 60 tonnes pour le stockage de riz).

Globalement, les travaux de réalisation de ces investissements structurants engagés, génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain. Lors de la préparation du Programme, plusieurs instruments ont été préparés par le pays. Il s'agit du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation des populations (CPR) en vue de permettre l'identification des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus.

Toutefois, les travaux de réalisation d'aménagements de 794 ha de bas-fonds rizicoles ont été conduits sans soumission des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) et Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et Rapports de mise en œuvre des PAR à la Banque mondiale (BM).

Pour corriger des situations de non-conformités décelées dans le cadre de la 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a recommandé par ailleurs, (i) la réalisation d'un audit environnemental et social des travaux en cours (ii) et la réalisation d'un audit de la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR).

L'audit environnemental et social a été initié dans ce contexte. Il vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des investissements structurants engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours. Le présent rapport présente les principaux résultats de cet audit.

1.2. Brève présentation du projet PRSA-BF

1.2.1. Objectif de développement du projet

Le PRSA-BF a pour Objectif de Développement, de renforcer la gestion des risques du système alimentaire national et régional, améliorer la durabilité de la base productive dans les zones d'intervention et développer les marchés agricoles.

1.2.2. Composantes du projet

Il est structuré en cinq composantes dont la :

- **Composante 1 :** « Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires » qui vise à contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires à travers la production et la diffusion d'informations précises sur les conditions météorologiques, les catastrophes, les tendances climatiques à long terme, l'utilisation des terres, l'environnement, l'hydrologie, les conflits, la production agricole et les données concernant les prix sur les marchés, en fonction du cas spécifique de l'utilisateur.
- **Composante 2 :** « Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire » qui vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.
- **Composante 3 :** « Intégration des marchés et commerce » dont la finalité est de développer les chaînes de valeur et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest africaine en levant les obstacles liés aux échanges. Sa mise en œuvre permettra de (i) faciliter les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires ; (ii) faciliter la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales, consolider les acquis de la réserve alimentaire régionale et (iii) soutenir le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques.
- **Composante 4 :** « Composante de réponse d'urgences contingente » à travers laquelle, le PRSA-BF mettra en place, un mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence (CERC). En cas de crise, le Gouvernement pourra, sur avis de la Banque mondiale, réaffecter les fonds du PRSA-BF au CERC, ainsi que les fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts de l'intervention d'urgence et du relèvement.
- **Composante 5 :** « Gestion du Programme » comprenant les actions de gestion du Programme incluant des activités de suivi-évaluation, de sauvegardes environnementale et sociale, de gestion des connaissances et communication.

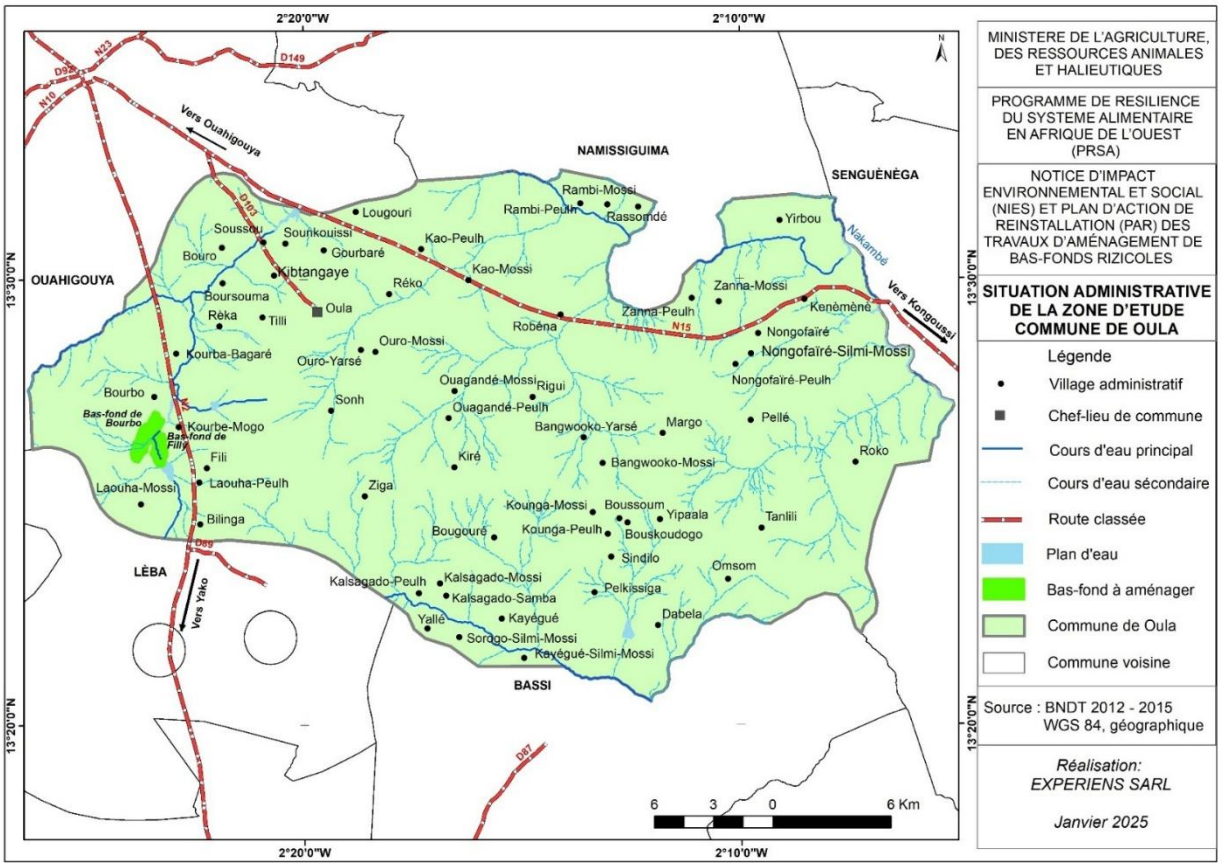
1.3. Brève présentation des sous-projet d'aménagement de basfonds

1.3.1. Localisation des sites des sous-projet

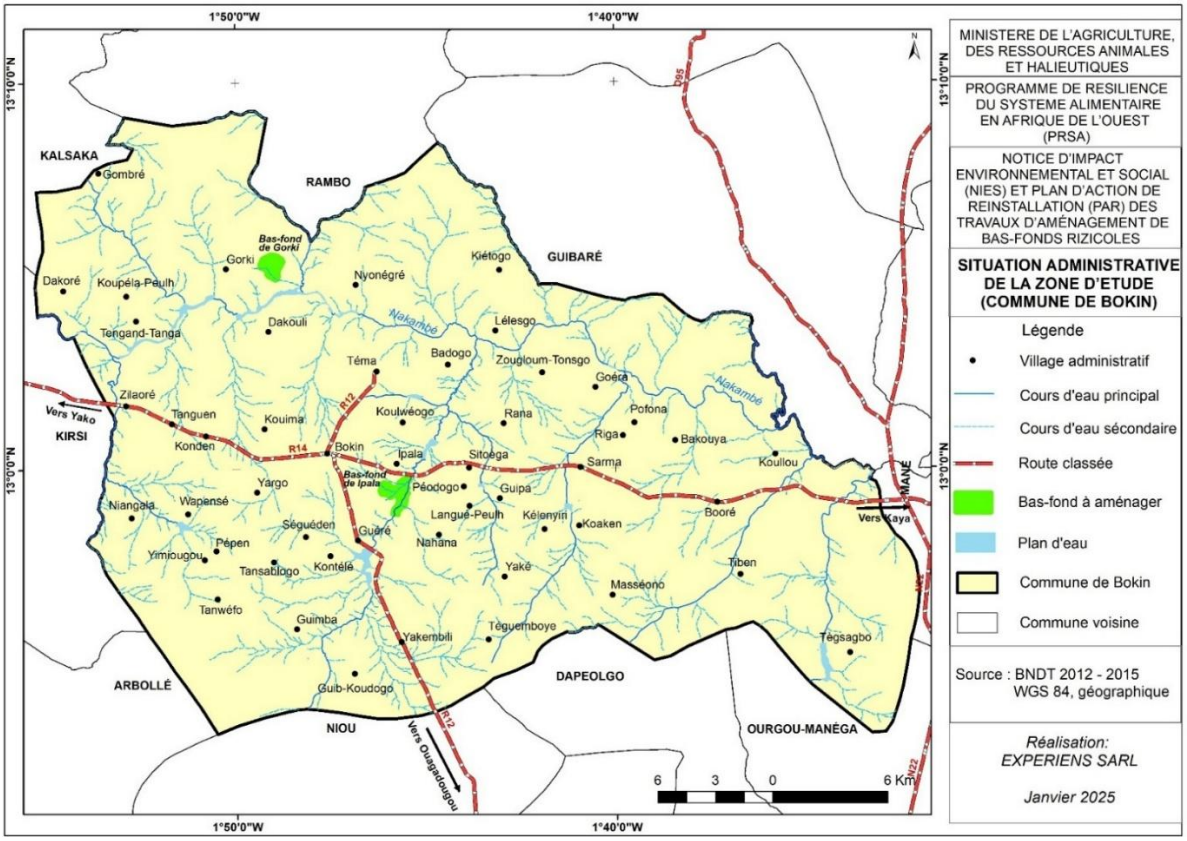
Les basfonds à aménager sont situés dans les communes de Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (Site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et Filly), dans la région du Yaadga . Ces sites ont fait l'objet d'élaboration de trois (03) Plans d'Action de Réinstallation (PAR) pour prendre en charge la gestion des impacts sociaux.

Les cartes ci-après donnent la localisation des différents bas-fonds.

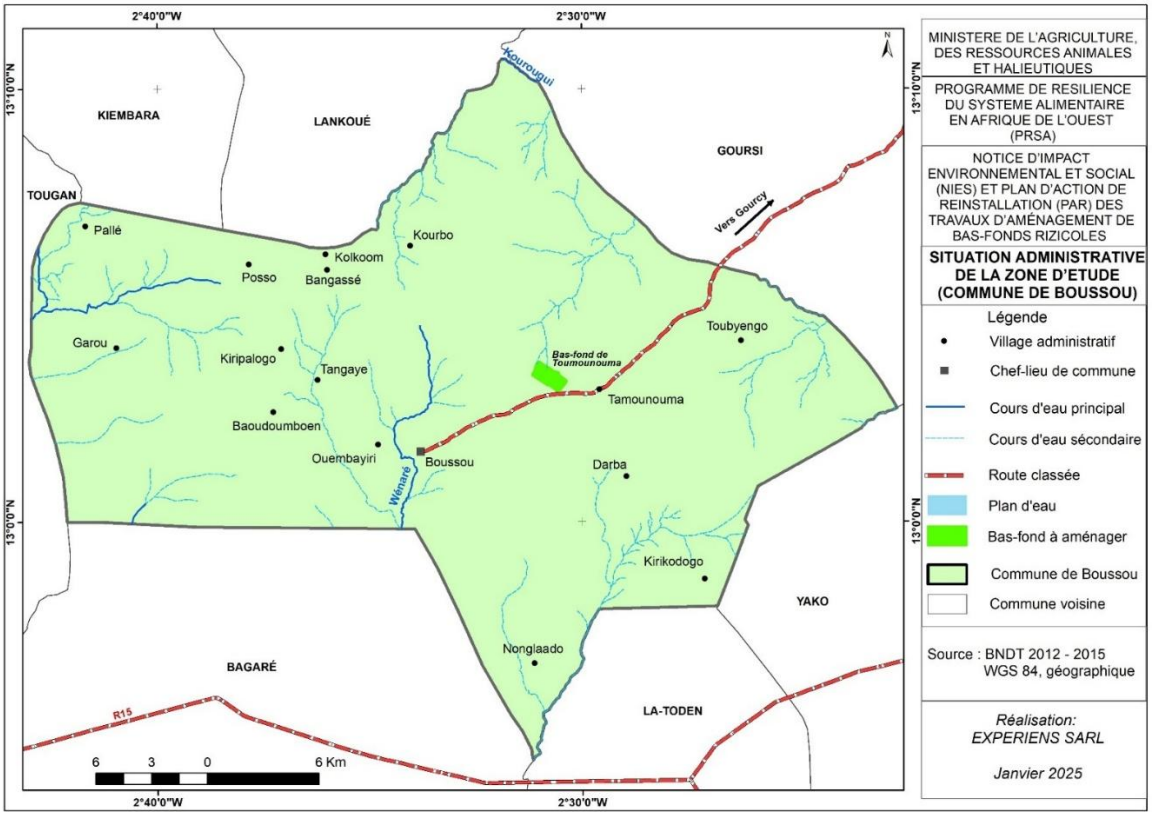
Carte 1 : localisation des basfonds de Bourbo et Filli



Carte 2 : localisation des basfonds de Gorki et Ipalla



Carte 3 : localisation du basfond de Tamounouma



1.3.2. Description technique des sous-projets

Le type d'aménagement est le système par les diguettes suivant les courbes de niveau de type PAFR. Les diguettes déversantes en courbe de niveau seront réalisées en remblai compacté. Les crues seront évacuées par débordement sur la crête des diguettes, ce qui n'est possible sans dommage érosif. Pour des questions de pérennité des ouvrages, l'option d'un revêtement total des DCN est retenue. Ainsi, les travaux d'aménagement comporteront :

- Les travaux préparatoires de terrassement (abattage et dessouchage des arbres, décapage des emprises des ouvrages, ripages, planage, comblement des dépressions, labour, etc.) ;
- La construction des diguettes en remblai argileux compacté en suivant les courbes de niveau. Le matériau de remblai sera prélevé directement dans le bas-fond le long de l'amont des diguettes à aménager ;
- La protection des diguettes par des moellons déposés sur un tissu géotextile en toile de propylène tissé ;
- L'aménagement de pertuis de vidanges équipés de vannettes pour permettre la régulation du plan d'eau en amont des DCN.

1.3.3. Principales étapes et consistances des travaux

La consistance des travaux se résument en :

- ✓ l'installation du chantier,
- ✓ l'amenée et le repli du matériel ;
- ✓ l'aménagement des parcelles du bas-fond
- ✓ l'abattage sélectif des arbres,
- ✓ le transport des matériaux (moellons, terres, etc.)

- ✓ la pose de membrane géotextile
- ✓ l'enrochement de moellons
- ✓ le compactage des remblaies
- ✓ l'aménagement des pertuis de vidange
- ✓ la protection du site contre l'érosion du bassin versant
- ✓ la réalisation d'infrastructures connexes en vue d'accompagner les producteurs : un magasin et un forage pour pratique de la culture de contre saison.
- ✓ L'entretien et la réfection des diguettes

1.4. Niveau de réalisation des activités des sous-projets

Au moment de la réalisation du présent audit, les travaux suivants étaient réalisés :

- Un Cadre de politique de réinstallation (CPR) validé par l'ANEVE et la Banque mondial et publié ;
- 03 Plans d'action de Réinstallation (PAR) des sites concernés, soumis pour validation à l'ANEVE (Bordereau N°2025-179/MARAH/SG/PB075/PRSA-BF-UGP/SPM/sy du 26 JUIN 2025 et à la Banque. Les rapports ont été renvoyés à la Banque après une première revue et une revue complémentaire ;
- Travaux d'aménagement engagés sur l'ensemble des sites concernés par les PAR à Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et Filly). L'état d'exécution des travaux était de 26,28% à Bourbo ; 60,18% à Filly ; 30,27% à Gorki ; 41,58% à Ipalla et 68% à Tamounouma, selon le rapport de la Mission de contrôle (juin 2025). Il faut noter qu'au moment de la collecte de données sur le terrain pour la présente mission, les travaux étaient à l'arrêt.

Les échanges de courriers indiquent que l'UGP du PRSA-BF a adressé une lettre (N°2025-493/MARAH/SG/PB075/PRSA-BF-UGP/TS/sy du 27 août 2025) à la SONATER, Maitre d'Ouvrage Délégué, demandant une suspension des travaux, suite aux recommandations de la mission de supervision de la Banque en juillet 2025. Une lettre de la SONATER (N°2025-00813/MARAH/SG/SONATER/ DG en date 28 août), indiquait que les travaux étaient suspendus depuis le 30 Mai 2025.

1.5. Éléments caractéristiques des PAR

1.5.1. Objectifs et principes des PAR

❖ **Objectifs**

Le PAR vise à atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à l'utilisation qui en est faite. De manière spécifique, il s'agira :

- ✓ de minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'expropriation de terres, en étudiant toutes les alternatives viables dès la conception du projet ;
- ✓ de consulter les personnes affectées par le projet (PAP) et s'assurer qu'elles ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ;
- ✓ d'établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;
- ✓ d'assurer une indemnisation rapide au coût de remplacement des personnes spoliées de leurs biens ;
- ✓ de s'assurer que les personnes affectées sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs

moyens d'existence et leur niveau de vie, ou au moins les rétablir en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;

- ✓ de concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation en tant que programme de développement durable en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;
- ✓ d'accorder une attention spéciale aux besoins des personnes vulnérables parmi les populations déplacées et proposer des dispositions et des solutions durables pour leur épanouissement ;
- ✓ favoriser l'acceptation sociale du projet.

❖ **Principes**

Les principes des PAR sont les suivants :

- ✓ considérer l'emprise du projet avec toutes les possibilités de réduction des impacts et désagréments sur les populations locales ;
- ✓ mettre en œuvre des approches de consultations pour l'ensemble des parties prenantes du projet ;
- ✓ organiser et mener des consultations des parties prenantes à travers des audiences spécifiques et des campagnes de sensibilisation ;
- ✓ multiplier l'information destinées à impliquer les acteurs dans le processus d'élaboration des PAR ;
- ✓ évaluer de façon équitable et participative les pertes subies par les PAP et définir les mesures d'accompagnement nécessaires sans dépréciation des biens impactés ;
- ✓ prendre en compte les aspects de genre, avec une attention particulière accordée aux groupes vulnérables ;
- ✓ proposer les mesures de compensation et d'appui conséquentes, ainsi que les coûts de leur mise en œuvre ;
- ✓ indemniser les PAP avant le démarrage effectif de l'aménagement des basfonds concernés ;
- ✓ proposer des mesures visant à améliorer les conditions et le niveau de vie des populations affectées ;
- ✓ proposer un processus de Suivi & Évaluation qui doit être établi et mis en œuvre tout au long de la mise en œuvre du sous-projet et que celui-ci inclue la participation des parties prenantes et notamment des communautés affectées ;
- ✓ réaliser un audit d'achèvement des PAR.

1.5.2. Synthèse des contenus des PAR

❖ **PAR des travaux d'aménagement des sites de Gorki et de Ipalla dans la commune de Bokin**

Tableau 1 : fiche de synthèse du PAR de Bokin

N°	Désignation	Données	
1.	Pays	Burkina Faso	
2.	Région	Nord	
3.	Province	Passoré	
4.	Commune	Bokin	
5.	Zone affectée	Ipalla et Gorki	
6.	Type de projet	Aménagement de bas-fonds rizicoles dans la commune de Bokin, province du Passoré, région du Nord	
7.	Titre du projet	Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF)	
8.	Promoteur	État Burkinabé	
9.	Financement	Association Internationale de Développement (IDA)	
10.	**Budget global du PAR**	**44 464 730 FCFA**	**70635,00 $[1] US**
10.1	Budget net du PAR	**40 422 482 FCFA**	**64213,63 $**
10.2	Imprévus (10%)	**4 042 248 FCFA**	**6421,36 $**
11.	**Type de réinstallation**	**Statut**	
11.1	Réinstallation économique	Applicable	
11.2	Réinstallation physique	Non applicable	
12.	**Nombre total de ménages affectés/Personnes Affectées par le Projet**	**Effectif**	
12.1	Nombre total de PAP	99	
12.2	Nombre total de chef de ménage femme	14	
12.3	Nombre total chef de ménage homme	85	
12.4	Nombre total de personnes membres des ménages affectées	923	
12.5	Nombre total de femmes membres des ménages affectées	454	
12.6	Nombre total d'hommes membres des ménages affectés	454	
13	**Vulnérabilités**	**Effectif**	
13.1	Nombre total de personnes vulnérables	**5**	
13.3	PAP très âgées (75 ans et plus) et vivant avec un handicap	4	
13.4	PAP très âgées (75 ans et plus) et nombre élevé de personnes à charge	1	
14.	**Montant des compensations par type de perte**	**Nombre/quantité**	**Montant total : (FCFA)**
14.1	Perte de terres	26 PAP / 167,2175 ha	(en nature)
14.2	Pertes de pâturages	186 782 kg	(en nature)
14.3	Pertes d'arbres	26 PAP / 3 082 pieds	**30 825 400 F CFA**

[1] Avec 1$=629,5 FCFA le 07/01/2025

14.4	Perte d'infrastructures	02 PAP	**262 500 Francs CFA**
14.4.1	Pertes de puits	01 Puits appartenant à 01 PAP	**75 000 Francs CFA**
14.4.2	Pertes de Magasin,	01 magasin appartenant à 01 PAP	**187 500 Francs CFA**
15.	**Mesures d'accompagnement aux personnes vulnérables**	**Effectif**	**Montant (FCFA) : 675 000**
15.1	Personnes vulnérables	05	**675 000**
17.	**Renforcement de capacite des acteurs institutionnels**		**Montant (FCFA) : 0**
17.1	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'État et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités sur la mise en œuvre du PAR et la gestion des réclamations conformément à la NES N°5	Pris en compte dans le budget de mise en œuvre du PMPP	
17.2	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Compris dans le budget de la supervision des travaux	
17.3	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales, les personnes affectées y compris les représentants des communautés riveraines sur la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans la mise en œuvre des activités du projet	Pris en compte dans le budget de mise en œuvre du PMPP	
17.4	Tenue de séances de communication avec les personnes affectées	Pris en compte dans le budget de mise en œuvre du PMPP	
18.	**Assistance à la mise en œuvre du PAR**		**Montant : 659 582 (FCFA)**
18.3	Prise en charge de personnes ressources pour l'appui à la communication préalable avant travaux (04 personnes soit 02 par site)		100 000
18.5	Frais de la convention pour le paiement digital des PAP (1,8%)		559 582
19.	**Suivi-évaluation**		**Montant (FCFA) : 8 000 000**
19.1	Suivi des activités de réinstallation par les parties prenantes		2 000 000
19.3	Audit d'achèvement		6 000 000

Source : Rapport provisoire du Plan d'Action de Réinstallation des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles à Ipalla et Gorki dans la commune de Bokin, province du Passoré, région du Yaadga, Octobre 2025

❖ **PAR des travaux d'aménagement du site de Tamounouma dans la commune de Boussou**

Tableau 2 : fiche de synthèse du PAR de Boussou

N°	Désignation	Données	
1.	Pays	Burkina Faso	
2.	Région	Nord	
3.	Province	Zondoma	
4.	Commune	Boussou	
5.	Zone affectée	Tamounouma	
6.	Type de projet	Aménagement de 53.52 ha de bas-fonds dans la commune de Boussou, province du Zondoma, région du Nord	
7.	Titre du projet	Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF)	
8.	Promoteur	État Burkinabé	
9.	Financement	Association Internationale de Développement (IDA)	
10.	**Budget global du PAR**	**17 775 739 FCFA**	**28 237, 87 $[2] US**
10.1	Budget net du PAR	**16 159 762 FCFA**	**25 670,97 $**
10.2	Imprévus (10%)	**1 615 976 FCFA**	**2 567,08 $**
11.	**Type de réinstallation**	**Statut**	
11.1	Réinstallation économique	Applicable	
11.2	Réinstallation physique	Non applicable	
12.	**Nombre total de ménages affectés/Personnes Affectées par le Projet**	**Effectif**	
12.1	Nombre total de PAP	177	
12.2	Nombre total de PAP personnes physiques	175	
12.3	Nombre total de PAP personnes morales	2	
12.3	Nombre total de chef de ménage femme	61	
12.4	Nombre total chef de ménage homme	114	
12.5	Nombre total de personnes membres des ménages affectées	1 795	
12.6	Nombre total de femmes membres des ménages affectées	912	
12.7	Nombre total d'hommes membres des ménages affectés	883	
13	**Vulnérabilités**	**Effectif**	
13.1	Nombre total de personnes vulnérables	4	
14.	**Montant des compensations par type de perte**	**Nombre/ quantité**	**Montant total : 7 386 800 FCFA**
14.1	Perte de terres	3 PAP / 34.1801ha	(en nature)
14.2	Pertes de pâturages	156 492,48kg	(en nature)

[2] Avec 1$ = 629.5 Fcfa en date du 07/02/2025

14.3	Pertes d'arbres	03 PAP / 1 592 pieds	**7 386 800 F CFA**
15.	**Mesures d'accompagnement aux personnes vulnérables**	**Effectif**	**Montant (FCFA) : 540 000**
15.1	Personnes vulnérables	4	**540 000**
16.	**Assistance à la mise en œuvre du PAR**		**Montant :232 962 FCFA**
16.1	Prise en charge de personnes ressources pour l'appui à la communication préalable avant travaux (02 personnes)		100 000
16.2	Frais de la convention pour le paiement digital des PAP (1,8%)		132 962
17.	**Suivi-évaluation**		**Montant (FCFA) : 8 000 000**
17.1	Suivi des activités de réinstallation par les parties prenantes		2 000 000
17.2	Audit d'achèvement		6 000 000

Source : Rapport provisoire du Plan d'Action de Réinstallation des travaux d'aménagement de 53,52 ha de bas-fonds à Tamounouma dans la commune de Boussou, province du Zondoma, région du Yaadga, Octobre 2025

- **PAR des travaux d'aménagement des sites de Bourbo et Filly dans la commune de Oula**

Tableau 3 : fiche de synthèse du PAR de Oula

N°	Désignation	Données	
1.	Pays	Burkina Faso	
2.	Région	Nord	
3.	Province	Yatenga	
4.	Commune	Oula	
5.	Zone affectée	Bourbo et Filly	
6.	Type de projet	Aménagement de 124,70 ha de bas-fonds dans la commune de Oula, province du Yatenga, région du Nord	
7.	Titre du projet	Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF)	
8.	Promoteur	État Burkinabé	
9.	Financement	Association Internationale de Développement (IDA)	
10.	**Budget global du PAR**	**113 432 518 FCFA**	**180194,63 $[3] US**
10.1	Budget net du PAR	**103 120 471 FCFA**	**163813,30 $**
10.2	Imprévus (10%)	**10 312 047 FCFA**	**16381,33 $**
11.	**Type de réinstallation**	**Statut**	
11.1	Réinstallation économique	Applicable	
11.2	Réinstallation physique	Non applicable	
12.	**Nombre total de ménages affectés/Personnes Affectées par le Projet**	**Effectif**	
12.1	Nombre total de PAP physiques	149	
12.2	Nombre total de chef de ménage femme	65	
12.3	Nombre total chef de ménage homme	84	

[3] Avec 1$ = 629.5 Fcfa en date du 07/02/2025

12.4	Nombre total de personnes membres des ménages affectées	1 709	
12.5	Nombre total de femmes membres des ménages affectées	865	
12.6	Nombre total d'hommes membres des ménages affectés	844	
13	**Vulnérabilités**	**Effectif**	
13.1	Nombre total de personnes vulnérables	**07**	
13.2	PAP très âgées (75 ans et plus) sans une personne pour l'assister, avec un nombre de personnes à charge supérieur ou égal à 6	02	
13.3	PAP très âgées (75 ans et plus) sans une personne pour l'assister, vivant avec un handicap	1	
13.4	PAP femme chef de ménage veuve avec des orphelins à charge, vivant avec un handicap	1	
13.5	PAP femme chef de ménage veuve avec des orphelins à charge, ayant un nombre de personnes à charge supérieur ou égal à 6.	2	
13.6	PAP femme chef de ménage âgée de 60 ans et plus	1	
14.	**Montant des compensations par type de perte**	**Nombre/quantité**	**Montant : 92 412 054 FCFA**
14.1	Perte de terres	133,54 ha	(en nature)
14.2	Pertes de pâturages	219 347,3kg	(en nature)
14.3	Pertes d'arbres	1 759 pieds	**21 227 800 Francs CFA**
14.4	Perte de production	171 422,58 Kg	**59 810 494 Francs CFA**
14.5	Perte d'infrastructures agricoles	24 PAP	**11 373 760 Francs CFA**
15.	**Mesures d'accompagnement aux personnes vulnérables**	**Effectif**	**Montant :945 000 FCFA**
15.1	Personnes vulnérables	07	**945 000**
16.	**Assistance à la mise en œuvre du PAR**		**Montant :1 763 417 FCFA**
16.1	Prise en charge de personnes ressources pour l'appui à la communication préalable avant travaux		100 000
16.2	Frais de la convention pour le paiement digital des PAP (1,8%)		1 663 417
17.	**Suivi-évaluation**		**Montant (FCFA) : 10 000 000**
17.1	Suivi des activités de réinstallation par les parties prenantes		2 000 000
17.2	Audit d'achèvement		6 000 000

Source : Rapport provisoire du Plan d'Action de Réinstallation des travaux d'aménagement de 124,70 ha de bas-fonds à Filly et Bourbo dans la commune de Oula, province du Yatenga, région du Yaadega, Octobre 2025

1.5.3. Cadre institutionnel de mise en œuvre des PAR

Les acteurs majeurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre des travaux d'aménagement de basfonds dans les communes de Bokin, Boussou et Oula dans la région du Yaadga, sont le PRSA-BF, les Comités Villageois de Gestion des Plaintes (CVGP), la mission de contrôle (MdC), les Délégations Spéciales, l'Agence National des Évaluations Environnementales (ANEVE) et la Banque mondiale qui est le bailleur de fonds du projet. Les missions et responsabilités des acteurs sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 4: missions et responsabilités des acteurs

Etapes	**Activités**	**Responsabilités/missions**		
		Exécution	**Suivi**	**Appuis-conseils**
		Acteurs		
Elaboration du PAR	Information et consultation du public et des PAP	PRSA-BF / CCGP	Autorités coutumières et religieuses, les services techniques et ONG/OSC	-
	Facilitation des activités du CCGP	Délégation spéciale	PRSA-BF	Services techniques
	Inventaire des biens	Consultant	PRSA-BF	Services techniques
	Recensement des PAP affectées à l'intérieure des emprises	PRSA-BF / CCGP	PRSA-BF / CCGP	Services techniques
	Evaluation des indemnisations et compensations	PRSA-BF / Consultant	MDC	Services techniques
	Négociations et fixation des indemnisations	PRSA-BF / CCGP/ Consultant	PRSA-BF / CCGP	Services techniques
	Approbation du PAR	PRSA-BF /ANEVE/BM	PRSA-BF /BM	-
	Diffusion et publication du PAR	PRSA-BF /BM	PRSA-BF /BM	-
Mise en œuvre du PAR	Information/sensibilisation des PAP sur le planning des opérations prévues dans le PAR	PRSA-BF/ CCGP	CCGP	ONG/OSC
	Mobilisation des fonds	PRSA-BF	PRSA-BF	BM
	• Paiement des compensations des PAP • Sécurisation des PAP lors des paiements des indemnisations (accompagnement des PAP auprès des institutions bancaires lors des paiements des compensations) • Mise en œuvre des mesures de réinstallation conformité au PAR	PRSA-BF/ CCGP	CCGP	Services techniques
	Libération des emprises pour les travaux	Délégation spéciale/ CCGP/CVGP	MdC / PRSA-BF /ONG	Services techniques
	Enregistrement des plaintes et réclamations	Délégation spéciale/ CCGP/CVGP	MdC / PRSA-BF	Services techniques
	Traitement des plaintes et réclamations	PRSA-BF / CCGP/CVGP	MdC/ PRSA-BF	Services techniques
	Archivage	PRSA-BF / CCGP	PRSA-BF /BM	Services techniques

Etapes	Activités	Responsabilités/missions		
		Exécution	Suivi	Appuis-conseils
		Acteurs		
Suivi – Evaluation et reporting	Suivi de la mise en œuvre du PAR	MdC/ Délégation spéciale/ CCGP	PRSA-BF /BM	Services techniques
	Evaluation de la mise en œuvre du PAR	PRSA-BF/MdC	ONG et BM	-
	Documentation des activités de mise en œuvre du PAR	MdC / PRSA-BF/ CCGP	PRSA-BF	BM
	Audit d'achèvement	Consultant	PRSA-BF	PRSA-BF

Source : Rapports provisoire des PAR de Bokin, Boussou et Oula, octobre 2025

II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'AUDIT DE MISE EN OEUVRE DES PAR

2.1. Objectifs de l'audit de mise en œuvre des PAR

L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités dans la mise en œuvre des mesures sociales des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles dans les communes de Bokin, Boussou et Oula dans la région du Yaadga (Lot 1) dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, et à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale à travers le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PRSA-BF.

De façon spécifique, il s'agit de :

- évaluer le niveau de conformité de l'application des dispositions réglementaires en vigueur dans la mise en œuvre des PAR par le PRSA-BF ;
- évaluer l'exhaustivité du recensement des PAP et de l'inventaire des biens impactés ;
- vérifier que les personnes affectées ont été consultées et ont eu l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus de compensation ;
- vérifier si les modalités de compensation ont été justes et qu'aucune personne affectée par le projet n'a été lésée ;
- vérifier l'effectivité des compensations et que les cas résiduels sont traités ;
- vérifier l'effectivité de la communication et la participation des personnes affectées par le projet (information sur les options, les entretiens, les réunions), et que leurs options de réinstallation privilégiées sont effectivement prises en compte dans la mesure du possible dans le processus de compensation ;
- vérifier l'effectivité des biens et services communautaires d'accompagnement au profit des PAP ;
- analyser l'implication des structures pérennes étatiques et les représentants habilités dans la mise en œuvre des PAR ;
- analyser l'implication des autorités coutumières et communautaires villageoises dans la mise en œuvre des PAR ;
- analyser l'efficacité dans la gestion des plaintes ;
- vérifier la disponibilité et l'accessibilité des PV de conciliation ou de gestion des plaintes ;
- vérifier si les personnes affectées sont informées sur les mécanismes de résolution des plaintes qui ont prévalu pendant l'exécution des compensations et ces mécanismes sont mis en place d'une manière effective ;
- vérifier si les personnes affectées identifiées comme étant vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- proposer des actions de pérennisation, de sécurisation et d'archivage des bases de données y relatifs ;
- apprécier l'efficacité du mode de rapportage et de fonctionnement du système de suivi et évaluation de la réinstallation ;
- faire une analyse du cadre institutionnel, organisationnel et les ressources humaines liés à la mise en œuvre des PAR.

2.2. Portée de l'audit

❖ ***Cadre temporel***

L'audit social couvre la période allant de 10 février 2025 à juillet 2025, incluant la phase de mise en œuvre des travaux, la période d'élaboration des PAR et les premiers effets sur le milieu humain, notamment les communautés riveraines.

❖ ***Cadre géographique***

L'audit social porte sur les bas-fonds aménagés situés dans les communes de Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et Filly) respectivement dans les provinces du Passoré, du Zondoma et du Yatenda région duYaadga. Les investigations concernent les sites de bas-fonds aménagés et leurs zones d'influence directe et indirecte (zones agricoles, voies d'accès, zones d'habitation riveraines, cours d'eau associés, tout espace occupé selon les besoins du sous-projet, etc.).

❖ ***Cadre institutionnel et prise en compte des parties prenantes***

L'audit social prend en compte :

- le maître d'ouvrage ;
- le maître d'ouvrage délégué ;
- les Délégations spéciales des communales ;
- les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, eau, santé, action humanitaire, etc.) ;
- les organisations de producteurs et comités locaux de gestion ;
- les bénéficiaires directs des sous-projets (exploitants agricoles, femmes, jeunes, etc.) ; les entreprises et prestataires impliqués dans la mise en œuvre des travaux.

❖ ***Limites de la portée***

L'audit ne couvre pas :

- les activités agricoles réalisées en dehors du périmètre aménagé ;
- les impacts cumulatifs potentiels liés à d'autres projets non directement associés ;
- les aspects économiques ou financiers du projet, sauf lorsqu'ils influencent la durabilité environnementale et sociale.

2.3. Critères de l'audit

Les principes contenus dans la version finale du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PRSA-BF, de juillet 2021, ont servi de cadre référentiel pour la conduite de l'audit.

L'audit s'articule autour de la vérification des points suivants :

- respect du principe en matière de minimisation du déplacement ;
- Identification des PAP (éligibilité) ;
- information et communication/processus de consultation des PAP ;
- conduite du recensement des PAP et de l'inventaire des biens impactés ;
- prise en compte des personnes vulnérables ;
- prise en compte des biens culturels ;
- compensation des pertes et mesures d'accompagnement ;
- procédure de recours (réception traitement, clôture) ;
- respect des exigences en matière de suivi-évaluation et d'archivage ;
- capacités institutionnelles de mise en œuvre.

III. METHODOLOGIE DE REALISATION DE L'AUDIT

3.1. Préaudit de mise en œuvre des PAR

3.1.1. Délimitation du champ de l'audit

L'audit portera sur la préparation et la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagement des sites basfonds dans les communes de Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (Site de Tamounouma) et Oula (Sites de Bourbo et de Filly) dans la région du Yaadga, dans le cadre du PRSA-BF.
Le présent audit prend en compte les activités de préparation et de mise en œuvre des 03 PAR.

3.1.2. Sélection de l'équipe de l'audit

La mission a été conduite par un consultant en sauvegarde environnemental et social, appuyé par une équipe de douze enquêteurs de niveau Master 1 minimum en sciences sociales. L'équipe était composée comme suit :

Tableau 5 : composition de de l'équipe

Agent	Profil	Poste
1. SAWADOGO Boukaré	Sociologue, spécialiste en évaluation environnementale et sociale	Consultant principal
2. BALMA Henri Serges	Economiste	Agent enquêteur
3. SAWADOGO M Lamine	Sociologue	Agent enquêteur
4. SAVADOGO Adama	Géographe	Agent enquêteur
5. OUEDRAOGO Issouf	Environnementaliste	Agent enquêteur
6. WOBA Mustapha	Statisticien	Agent enquêteur
7. KABORE Maxime	Sociologue	Agent enquêteur
8. OUEDRAOGO Jules	Environnementaliste	Agent enquêteur
9. SAWADOGO Illas	Sociologue	Agent enquêteur
10. SANGA Aziz	Socio économiste	Agent enquêteur
11. NANA Yacouba	Sociologue/Informaticien	Agent enquêteur
12. DIALLO Djibrina	Sociologue	Agent enquêteur
13. KONFE Abdoul Rasmané	Sociologue	Agent enquêteur

Source : Consultant, octobre 2025

3.1.3. Rappel des points de vérification de l'audit

Les points de vérification dans le cadre du présent audit figurent au point 2.3. (Critères de l'audit)

3.2. Méthodologie de l'audit proprement dit

3.2.1. Phase de préparation et de planification de la mission

❖ *Rencontre de cadrage méthodologique*

Deux rencontres de cadrage ont été tenues entre l'UGP du PRSA-BF, la Banque mondiale et le consultant afin de mieux préparer la mission.
La première rencontre de cadrage a eu lieu le mercredi 08 septembre 2025 dans la salle de rencontre du PRSA-BF. Elle a réuni les consultants et l'UGP. Elle a été l'occasion de revenir sur les enjeux, les objectifs, la méthodologie, le chronogramme de conduite de la mission et les attentes des différentes parties.
Les principales recommandations de cette rencontre étaient les suivantes :

- Prendre en compte les enjeux de la mission d'audit ;
- La diligence dans la conduite de la mission ;
- Fournir un rapport de démarrage comprenant les outils et un chronogramme opérationnel ;
- Adjoindre la SONATER dans liste des cibles de l'étude ;
- Créer une synergie entre les consultants afin d'harmoniser les approches et les contenus ;
- Maintenir un contact permanent avec l'UGP ;
- Fournir des livrables de qualité.

Quant à la seconde, elle s'est tenue le mardi 14 octobre 2025 en visioconférence. Outre l'UGP et le consultant, elle a connu la participation de la Banque mondiale. Elle a permis non seulement d'insister sur la célérité et la diligence dans la transmission des rapports d'audits, mais aussi l'objectivité dans l'identification des non conformités environnementales et sociales. Il a également été convenu de produire un rapport par lot pour l'audit de mise en œuvre des NIES et un rapport pour celui des PAR, donc deux rapports au total. Le délai de dépôt des rapports de démarrage a été ramené au 31 octobre 2025.

❖ *Revue documentaire*

L'analyse documentaire a concerné particulièrement le Cadre de Politique de Réinstallation du PRSA-BF (CPR, juillet 2021), les PAR des travaux d'aménagement des sites basfonds dans les communes de Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (Site de Tamounouma) et Oula (Sites de Bourbo et de Filly) (octobre 2025), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP, juin 2023), PA-VBG du PRSA-BF (mars 2024), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP, juillet 2021) rapports d'activités, les rapports d'exécution, les PV de consultations, les rapports d'activités des spécialistes sauvegardes environnementale et sociale de l'UGP.

❖ *Elaboration des outils de collecte*

Il s'agit de :
- questionnaire adressé aux différentes catégories de PAP ;
- des guides d'entretien adressés aux structures impliquées ou personnes ressources impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des PAR (UGP, UGR, Délégations spéciales communales, services techniques, CVD, CVGP, autorités coutumières) ;
- guides d'entretien en focus groupes à l'endroit des personnes-ressources ;
- formulaires de PV de consultations et listes de présence ;
- Grille d'observation.

❖ *Plan d'échantillonnage et cibles*

- ***Pour la collecte de données quantitatives***

Elle a concerné uniquement les PAP figurant dans les bases de données des inventaires, fournies par l'UGP. La taille de l'échantillon a été obtenue en utilisant la formule ci-après :

$$n = \frac{z_\alpha^2 * p(1-p) * N}{z_\alpha^2 * p(1-p) * (N-1) * e^2}$$

- z_α^2=1,962 pour un intervalle de confiance de 95%
- n = Taille de l'échantillon des PAP à interviewer ;
- p est la valeur de la variable d'intérêt. A défaut de disposer d'une valeur, il est recommandé d'utiliser la valeur p=0,5 ou 50%
- e^2 marge d'erreur de 10%

- N.= effectif de la population des PAP

L'application de la formule donne les tailles d'échantillon par commune indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Détermination de la taille d'échantillons par commune

Commune	Nombre total de PAP contenue dans la base de données	Échantillon	
		Prévu	Réalisé
Bokin	99	49	49
Boussou	177	62	62
Oula	149	59	63
Total	**425**	**170**	174

Source : Consultant, octobre 2025

- ***Pour la collecte de données qualitatives***

Le consultant a utilisé la méthode socio-anthropologique de la saturation pour la collecte des données qualitatives. Les cibles ont été choisies par une méthode raisonnée, selon leur pertinence avec les objectifs et les résultats attendus de la mission. Sur la base de la revue documentaire et de la rencontre de cadrage, nous avons identifié et retenu les cibles suivantes en fonction de l'échelle géographique :

➢ **Au niveau national**

Niveau National	Nombre
UGP	1
ANEVE	1
Entreprises	2
Mission de Contrôle	1
SONATEER	1
	6

➢ **Au niveau régional**

Niveau Régional	Nombre
UGR	1
DR agriculture	1
	2

➢ **Au niveau provincial**

Niveau Régional	Nombre
DP action humanitaire	1
DP agriculture	1
	2

➢ **Au niveau communal**

Niveau départemental/Communal	Bokin	Oula	Boussou	Total
Délégation Spéciale	1	1	1	3
Service de l'environnement	1	1	1	3
Service de l'agriculture	1	1	1	3

Service de l'élevage	1	1	1	3
Service de l'action social	1	1	1	3
COGEP	1	1	1	3
Total	**6**	**6**	**6**	**18**

- **Au niveau village**

Niveau village	Gorki	Ipalla	Filly	Bourbo	Tamounouma	Total
Focus Propriétaires Terriens	1	1	1	1	1	**5**
Chef de village	1	1	1	1	1	**5**
CVGP	1	1	1	1	1	**5**
CVD	1	1	1	1	1	**5**
Total	**4**	**4**	**4**	**4**	**4**	**20**

❖ *Visite des sites*

Il s'est agi pour le consultant avec l'appui du PRSA-BF de prendre connaissance des sites des sous-projets et des infrastructures réalisées. Elle a consisté à :

- reconnaître les sites concernés par l'audit ;
- prendre attache avec les personnes ressources au niveau des sites ;
- planifier la phase de collecte des données ;
- discuter du chronogramme de déroulement de la mission.

3.2.2. Phase de collecte de données

La collecte de données a été menée auprès des cibles du 20 au 24 octobre 2025. Elle a consisté en l'administration de questionnaire et de guide d'entretien individuels et de groupe aux différentes cibles de l'étude. Les cibles ont été rejointes sur place dans leur domicile, sur leurs lieux de travail ou à un endroit convenu avec elles. Les échanges ont porté principalement sur les points suivants :

- Le processus d'identification et de sélection des sites ;
- Le recensement des PAP et l'inventaire des biens perdus ;
- L'évaluation et la détermination des coûts de compensation ;
- Les consultations et la participation des parties prenantes ;
- Les procédures de recours ;
- La perception du Projet.

Cette collecte a été complétée par les observations des travaux déjà réalisés dans l'emprise des basfonds.

La stratégie mixte (quantitative et qualitative) de collecte de données a été utilisée. Des outils de collecte de données mobiles ont été utilisés pour la collecte quantitative à travers l'Open Data Kit (Odk) Collect et l'utilisation du serveur Kobotoolbox pour le stockage.

3.2.3. Phase de traitement, analyse des données et production du rapport

❖ *Traitement et analyse des données*

Les résultats de travaux de revue documentaire, des entretiens et des observations sur le terrain ont constitué des données qualitatives et quantitatives capitalisées, traitées et interprétées.

Les données quantitatives ont été exportées sur Excel pour le traitement. C'est sur la base des données apurées que les tabulations ont été faites suivant le plan d'analyse.

Les entretiens qualitatifs ont été traités et synthétisés par catégorie de cible et ont fait l'objet d'une analyse de contenu.

- *Rédaction du rapport*

Le présent rapport a été rédigé sur la base des données collectées et en adéquation avec les TDR de la mission. L'analyse des résultats a permis entre autres, de dégager les principaux constats, de relever le degré de conformité des mesures de sauvegarde sociale mises en œuvre sur le terrain, avec celles définies dans le CPR du PRSA-BF. Un plan d'action comportant des mesures correctrices a été proposé.

- *Restitution*

Les résultats de l'audit feront l'objet d'une restitution auprès de l'UGP et des autres parties prenantes. Un atelier de restitution sera organisé pour présenter les résultats provisoires de la mission et recueillir les amendements et suggestions à prendre en compte pour la finalisation du rapport.

IV. RESULTATS DE L'AUDIT DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

4.1. Analyse du cadre normatif de la réinstallation

4.1.1.1. Analyse du respect de la conformité des instruments de réinstallation à la règlementation nation et aux Normes de la Banque mondiale Rappel du principe de la conformité des instruments de réinstallation

L'élaboration d'un Cadre Politique de Réinstallation des populations (CPR), et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est recommandée lorsqu'un projet est susceptible d'entrainer une acquisition de terre des populations, réduisant partiellement ou totalement leur accès sur ces parcelles qui leur servent d'habitation, de lieu d'activités socio-économiques (agriculture, pêche, élevage…).
Le principe est de préparer les instruments de réinstallation en conformité avec les dispositions du Cadre de Politique de Réinstallation des populations pour chaque activité ou sous-projet qui impliquerait une réinstallation.

4.1.1.2. Constats

Pendant la phase de préparation des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, il était projeté des pertes des biens (terres, productions agricoles, espèces végétales, etc.), touchés par les travaux.

Aussi, un cadre politique de réinstallation des populations (CPR) ayant pour objectif de décrire précisément les principes, les modalités d'organisation et les critères de conception de la réinstallation qui doivent s'appliquer aux composantes ou au sous-projet devant être préparé durant la mise en œuvre du projet a été élaboré en 2021, conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°5 (NES n°5) de la Banque mondiale, validé par l'ANEVE au cours d'une session COTEVE tenue le 12 avril 2024 (Cf. Arrêté N°2024/MEEA/SG/ANEVE du 12 avril 2024 portant avis favorable sur la faisabilité environnementale du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF) au profit du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques.

Dans le cadre des sous-projets concernés, les PAR ont été élaborés conformément à la NES n°5 *« Acquisition de terre, restriction à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire »* de la Banque mondiale et au Décret N° 2015- 1187 /PRESTRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA /MRA /MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 Octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Il définit les conditions de réalisations et le plan type d'un PAR, d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) au Burkina Faso.
Les 03 Plans d'action de Réinstallation (PAR) des sites concernés, ont été soumis pour validation à l'ANEVE (Bordereau N°2025-179/MARAH/SG/PB075/PRSA-BF-UGP/SPM/sy du 26 juin 2025) et à la Banque mondiale. Les rapports ont été renvoyés à la Banque après une première revue et une revue complémentaire entre septembre et octobre 2025.

Tous les documents en lien avec la réinstallation préparés dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Documents en lien avec la réinstallation dans le cadre des sous-projets à auditer

Documents de sauvegardes E&S	Preuves de validation par l'ANEVE (Arrêté)	Preuves validation par la BM (ANO)	Preuves de publication nationale
Cadre de Politique de Réinstallation du PSRA-BF (CPR, juillet 2021)	Arrêté N°2024/MEEA/SG/ ANEVE du 12 avril 2024 portant avis favorable sur la faisabilité environnementale du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF) au profit du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques.	En attente de la part de l'UGP	BF_CPR_P172769_FSRP_20July2021.pdf
Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP, juin 2023)	-	En attente de la part de l'UGP	MGP-DU-PRSA-BF-vf-_bls-bm_consolidation-UGP-13-juin-2023-1.pdf
PA-VBG du PRSA-BF (mars 2024)	-	En attente de la part de l'UGP	Plan-daction-de-prevention_dattenuation-et-de-reponses-contre-les-VBG-PRSA-BF.pdf
Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP, juillet 2021)	-	En attente de la part de l'UGP	prsa-bf.org/wp-content/uploads/2025/11/BF_PMPP_P172769_FSRP_17July2021.pdf
Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour les travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles à Ipalla et Gorki dans la commune de Bokin, Région du Nord, Rapport provisoire, septembre 2025	En cours	En cours	-
Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 53,52 ha de bas-fonds rizicoles à Tamounouma dans la Commune de Boussou, Province du Zondoma, Région du Nord	En cours	En cours	-
Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 124,70 ha de bas-fonds dans la Commune de Oula, Province du Yatenga, Région du Nord	En cours	En cours	-

Source : Mission d'audit, octobre 2025

L'élaboration des PAR a révélé que les travaux d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, affecteront négativement et directement 425 PAP dont 283 PAP hommes, 140 femmes et 02 personnes morales. Dans l'ensemble (16) PAP vulnérables ont été identifiées.

4.1.1.3. Évaluation du respect de la règlementation national et des Normes de la Banque en matière de réinstallation

L'évaluation du respect des normes en matière de réinstallation a été appréhendée par la revue documentaire et les échanges avec l'UGP du PRSA-BF.

- *Le principe d'élaboration des instruments de réinstallation est conforme en ce qui concerne la préparation des instruments cadres de la réinstallation notamment pour le CPR.*

- *Cependant, pour ce qui est du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour les travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles à Ipalla et Gorki dans la commune de Bokin, Région du Yaadga, Rapport provisoire, septembre 2025 ; du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 53,52 ha de bas-fonds rizicoles à Tamounouma dans la Commune de Boussou, Province du Zondoma, Région du Yaadga et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 124,70 ha de bas-fonds dans la Commune de Oula, Province du Yatenga, Région du Yaadga, le processus de validation est encore en cours alors que les travaux d'aménagement sont partiellement réalisés.*

4.2. Évaluation du respect des exigences légales et des principes contenus dans le CPR concernant la préparation d'un PAR

4.2.1. Évaluation du respect des exigences légales et des principes en termes de minimisation de la réinstallation

4.2.1.1. Rappel du principe en matière de minimisation de la réinstallation

Le principe de base selon les dispositions du CPR et des PAR des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, est d'éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du projet. En effet, il s'agit de minimiser dans la mesure du possible, l'acquisition de terres, la restriction d'accès à la terre et la réinstallation involontaire et, en étudiant les alternatives viables lors de la conception du projet.

Le choix doit être porté sur des sites ne présentant pas d'impacts et des risques importants sur les populations et sur l'environnement. Il s'agit dans les faits, de faire une analyse des variantes en vue de retenir celle qui sera porteuse de moins d'impacts négatifs pour les populations riveraines.

4.2.1.2. Constats

La revue documentaire des PAR a permis de comprendre que les alternatives essentielles considérées pour la minimisation de la réinstallation sont :

- La compensation terre non aménagée contre terre aménagée sécurisée, ce qui a l'avantage de permettre aux PAP de poursuivre et d'accroitre leurs productions grâce à l'aménagement des

basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF.

- ❖ La planification des travaux d'aménagement en saison sèche, ce qui permettra d'éviter d'impacter le cycle de production des PAP dans les bas-fonds concernés ;
- ❖ Les échanges entre le consultant, les PAP, les services techniques et le PRSA-BF, ayant permis de faire des optimisations sur certains sites (conservation des puits existant sur le site de Bourbo par exemple) pendant la phase terrain, pour minimiser les impacts négatifs des sous-projets.
- ❖ La définition et la publication de la période de recensement et d'inventaire assorti d'une date butoir qui a permis d'éviter les personnes opportunistes ;
- ❖ L'implication des autorités locales et des premiers responsables des bas-fonds concernées à l'ensemble du processus de recensement et d'inventaire des biens qui a permis d'identifier effectivement les PAP et les biens affectés ;
- ❖ La réalisation par le PRSA-BF, d'études techniques en phase de conception des sous-projets, ayant permis de concentrer l'emprise des sous-projets à la surface utile à aménager sur l'ensemble des sites concernés par l'audit.

4.2.1.3.Évaluation du respect du principe en matière de minimisation de la réinstallation

.

Le respect du principe en matière de minimisation de la réinstallation a été observé dans le cadre de la préparation de la réinstallation des personnes affectées dans le cadre des sous-projets concernés.

4.2.2. Évaluation du respect des exigences et des principes en matière de consultation et le processus participatif

4.2.2.1.Rappel du principe en matière d'information/communication/consultation

Le principe de base est de s'assurer que les personnes affectées sont consultées et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation.
De façon particulière, les personnes devant être déplacées doivent être préalablement consultées de manière qu'elles puissent s'impliquer dans la planification et la mise en pratique des programmes de réinstallation.
En outre, les personnes déplacées et bénéficiaires d'une compensation doivent être appuyées dans leurs efforts visant à améliorer leurs conditions d'existence et leur cadre de vie.

4.2.2.2.Constats

Le respect de ce principe a été vérifié à travers la revue documentaire et les entretiens menés sur le terrain auprès des parties prenantes et des PAP.

a) Revue documentaire

Il ressort de la revue documentaire (rapports des PAR et les annexes) que, dans le cadre de l'élaboration des PAR, des consultations des parties prenantes ont été entreprises dans l'optique d'informer d'une part du processus de réalisation des PAR et d'autre part de recueillir les avis et les préoccupations liées à l'acquisition foncière des sites, de la libération des sites des sous projets.
Ainsi, les éléments des PAR, à savoir les critères d'éligibilité, les barèmes, le type et le mode des compensations, la gestion des plaintes, les risques d'EAS et de HS, etc., qui nécessitent une implication des parties prenantes ont été largement discutés.

La consultation des parties prenantes a été réalisée suivant une approche participative qui a intégré le plus étroitement possible l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, elle a débuté par une rencontre d'information et de consultation qui s'est tenue le 23 janvier 2025, simultanément au niveau des mairies des Bokin, Boussou et Oula. Elle a réuni dans chacune des communes, les représentants des acteurs suivants :

- Délégation Spéciale ;
- Autorités coutumières et religieuses ;
- Représentant des jeunes ;
- Représentant des femmes ;
- Service technique en charge de l'environnement ;
- Service technique en charge de l'Agriculture ;
- Service technique en charge des ressources animales et halieutique ;
- Représentants des organisations producteurs ;
- Service technique en charge de l'Action Sociale ;
- Les services en charge de l'éducation (Enseignement primaire, post-primaire et secondaires) ;
- Le service technique en charge du domaine et du foncier ;
- Les Représentant du Conseil Villageois de Développement (CVD)
- L'UGR-PRSA-BF de la région du Yaadga.

Des entretiens spécifiques ont été conduits auprès des services techniques à l'issu de l'atelier.

Une assemblée générale a été organisée dans chaque village abritant un site, pour présenter le sous-projet, rappeler les objectifs et le démarche de l'étude, les méthodes de recensement et d'inventaire, préciser le statut des occupants, l'appartenance des arbres non plantés, la présence d'éventuels lieux sacrés, le programme de passage des PAP pour l'inventaire et l'enquête socioéconomique en fonction de la réalité du site.

En plus des assemblées villageoises, des entretiens ont été réalisés sous la forme de focus group avec des femmes, des jeunes, des producteurs, des autorités coutumières au niveau de chaque site, concerné par le sous-projet.

L'ensemble des consultations a fait l'objet des procès-verbaux qui figurent en annexes 2 à 10.

Ces différentes rencontres ont permis de consultés 626 personnes au total comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 8 : Effectif des personnes consultés lors de l'élaboration des PAR des sous-projets

Commune	Bas-fonds concernés	Période de consultations des parties prenantes	Hommes	Femmes	Jeunes	Total
Bokin	Ipalla et Gorki	23 au 26 janvier 2025	115	80	35	230
Boussou	Tamounouma	23 janvier au 02 février 2025	141	18	34	193
Oula	Filly et Bourbo	23 au 30 janvier2025	96	52	55	203
			352	**150**	**124**	**626**

Sources : Rapports des PAR pour l'aménagement des basfonds rizicoles dans les communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF.

b) Enquête terrain

Les résultats de l'enquête terrain indiquent que la totalité des PAP et parties prenantes enquêtées dans le cadre du présent audit a reçu l'information relative au sous-projet et à la réinstallation avant le recensement comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 9 : Effectif des PAP ayant reçu ou non l'information relative au sous-projet et à la réinstallation

Commune	Nombre de PAP ayant reçu l'information relative au sous-projet et à la réinstallation	Nombre de PAP n'ayant reçu l'information relative au sous-projet et à la réinstallation	Total général
Bokin	49	0	49
Boussou	62	0	62
Oula	63	0	63
Total général	**174**	**0**	**174**

Source : Mission d'audit, octobre 2025

Les populations ont été impliquées dans les phases de consultations publiques et elles ont reçu les informations par différents canaux de communications (les rencontres d'information, les crieurs publics, les appels téléphoniques, etc.), ce qui corrobore les résultats de la revue documentaire.

Les différentes informations reçues par les différentes parties prenantes et principalement les PAP portaient sur plusieurs thèmes que sont la présentation du sous-projet, les impacts sociaux potentiels, la période recensement et de la date butoir, les documents nécessaires au recensement et à l'identification des PAP, l'emprise des sous-projets et biens d'autres informations apportées.

Le tableau ci-après donne les éléments ou thèmes abordés lors des consultations publiques ou d'échanges avec les PAP et les autres parties prenantes.

Tableau 10 : Eléments ou thèmes abordés lors des consultations publiques ou des échanges avec les PAP et les autres parties prenantes.

Commune	Présentation du sous-projet	Période recensement/date butoir	Documents nécessaires au recensement	Impacts potentiels	Emprises	Autres informations
Bokin	33	37	2	29	25	9
Boussou	62	30	2	58	59	0
Oula	63	31	0	46	61	0
Total général	**158**	**98**	**4**	**133**	**145**	**8**

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

***c)* Lieux d'échange avec les populations**

Selon les enquêtes terrains, plusieurs lieux ont été privilégiés pour les échanges avec les PAP comme l'indique le tableau ci-après. Il s'agit principalement au niveau des sites de bas-fonds et au niveau des quartiers des villages concernées. Ces rencontres se sont tenues aussi au niveau des mairies et dans d'autres lieux pour certains cas et aucunement au domicile des PAP.

Tableau 11 : Lieux des consultations publiques et d'échanges avec les populations affectées

Commune	Mairie	Site impacté	Domicile	Quartier/Village	Autres lieux
Bokin	5	48	0	19	0
Boussou	2	55	0	8	11
Oula	0	55	0	46	0
Total général	**7**	**158**	**0**	**73**	**11**

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

d) Périodes d'information et d'échange avec les populations

Les populations affectées ont été régulièrement informés et impliquées durant l'ensemble du processus d'informations et de la réinstallation et surtout avant le démarrage du projet (80% des enquêtés) et pendant les inventaires (96%). La proportion des PAP ayant été consultées avant, pendant et après la mise en œuvre du sous-projet est de 11%. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'affichage contradictoire et les négociations n'avaient pas été réalisés au moment de l'audit. Le tableau ci-après donne la répartition des PAP enquêtées selon la période d'information/consultation.

Tableau 12 : Périodes d'information des consultations publiques ou des échanges avec populations affectées

Commune	Avant, pendant et après	Avant démarrage	Avant et pendant	À la fin des travaux	Pendant mise en œuvre/inventaire
Bokin	0	16	7	0	43
Boussou	19	61	29	25	61
Oula	0	63	1	1	63
Total général	**19**	**140**	**37**	**26**	**167**
% par période	11%	80%	21%	15%	96%

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

e) Canaux d'information et d'échange avec les populations sur les sous- projets

Les populations affectées ont été informées sur les sous-projets durant l'ensemble du processus d'informations et de la réinstallation à travers plusieurs canaux comme l'indique le tableau ci-après. Il s'agit respectivement à travers les CVD, les réunions publiques, les services techniques, le Projet (PRSA-BF), d'autres canaux d'information, la Mairie/Préfecture et enfin à travers la radio.

Tableau 13 : Canaux d'information et d'échange avec les populations sur les sous- projets

Commune	Radio	Services techniques	PRSA-BF	Mairie/Préfecture	CVD	Réunion publique	Autre canaux
Bokin	0	31	7	4	20	33	7
Boussou	1	7	15	2	46	36	0
Oula	7	34	40	3	48	39	4
Total général	**8**	**72**	**62**	**9**	**114**	**106**	**13**
% par type de canal	**5%**	**41%**	**36%**	**5%**	**66%**	**61%**	**7%**

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

4.2.2.3. Évaluation du respect du principe en matière d'information, de communication et de consultation

L'évaluation du respect du principe en matière d'information, de communication et de consultation a été appréhendée par la revue documentaire et auprès des enquêtés.

Il ressort que des efforts appréciables ont été déployés en matière d'information, de communication et de consultations des parties prenantes. Le respect du principe en matière d'information, de communication et de consultation des parties prenantes de la réinstallation a été observé dans le cadre de la préparation de la réinstallation des personnes affectées dans le cadre des sous-projets.

4.2.3. Évaluation du respect des exigences légales et des principes sur l'éligibilité et la date butoir

4.2.3.1. Rappel du principe de la date butoir et des critères d'éligibilité des PAP

En vertu de la législation nationale et de la NES n°5 de la Banque mondiale, seules les personnes touchées par le Projet peuvent prétendre à une compensation.
Peuvent être considérées comme des personnes touchées les personnes qui :

- ont des droits légaux formels sur les terres ou biens visés ;
- n'ont pas de droits légaux formels sur les terres ou les biens visés, mais ont des revendications sur ces terres ou ces biens qui sont ou pourraient être reconnus en vertu du droit national ;
- n'ont aucun droit légal ni de revendications légitimes sur les terres ou les biens qu'elles occupent ou qu'elles utilisent.

La date butoir ou date limite d'éligibilité est la date au-delà de laquelle les attributions de droits ne sont plus acceptées ; elle doit être fixée par un acte règlementaire de l'autorité expropriante. Elle correspond au commencement ou à la fin de la période de recensement des personnes affectées et de leurs propriétés dans l'emprise des sous-projets. Au-delà de cette date, l'occupation et/ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le projet ne peuvent plus faire l'objet d'une indemnisation due au projet. Les personnes qui viennent occuper les zones à déplacer/compenser après la date butoir ne sont pas éligibles à la compensation ou à d'autres formes d'assistance.

4.2.3.2. Constats

Au titre des critères d'éligibilité dans les PAR élaborés dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, sont donc éligibles aux compensations, les catégories de personnes suivantes :

- les personnes subissant la perte temporaire de terres à usage agricole du fait des travaux ;
- les personnes subissant la perte temporaire de productions ;
- les personnes subissant la perte d'arbres ;
- les personnes subissant la perte d'infrastructures situées dans les emprises (magasins, puits, etc.).

La date butoir qui correspond à la date de début des enquêtes dans le cadre des sous-projets concernés sont mentionnées sans le tableau ci-après.

Conformément aux dispositions de la NES n°5 de la Banque mondiale, cette date a été suffisamment diffusée dans la zone du sous-projet, elle a été communiquée aux populations lors des différentes rencontres d'information et d'échange avec les PAP, les services techniques et autres parties prenantes au niveau communal et des villages riverains concernés.

Tableau 14 : Périodes de collecte des données et dates butoirs

Commune	Bas-fonds concernés	Période de collecte des données	Date butoir	Preuves de la date butoir
Bokin	Ipalla et Gorki	22 au 31 janvier 2025	25 janvier 2025	*Cf.* PAR **Erreur ! Source du renvoi i ntrouvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**r**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Cf. PAR **Erreur ! Source du renvoi i ntrouvable.*)***
Boussou	Tamounouma	23 janvier au 02 février 2025	26 janvier 2025	Cf. PAR annexe N°2 : Arrêté N°2025/01/RNRD/PDZM/CBSU/M-BSU/SG portant fixation de la date butoir). Cf. PAR annexe N°3 : Communiqué N°2025-03/RNRD/PDZM/CBSU/ M-BSU/SG
Oula	Filly et Bourbo	24 au 31 Janvier 2025	26 janvier 2025	Cf. PAR, Annexe 04 : Communiqué sur la date butoir)

Sources : Rapports des PAR pour l'aménagement des basfonds rizicoles dans les communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF.

174 PAP rencontrées lors des enquêtes terrain affirment avoir été informées des critères d'éligibilité et de la date butoir au moment de l'élaboration des PAR, avant le recensement des PAP et l'inventaire des biens impactés comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau 15 : Effectifs des PAP informées sur les critères d'éligibilité et la date butoir au moment de l'élaboration des PAR

Commune	Bas-fonds concernés	Nombre de PAP échantillon	Nombre de PAP	% PAP informées des critères d'éligibilité et de la date butoir par site
Bokin	Ipalla et Gorki	49	49	100%
Boussou	Tamounouma	62	62	100%
Oula	Filly et Bourbo	63	63	100%
Total		**174**	**174**	100%

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

Tableau 16 : Eléments ou thèmes abordés lors des consultations publiques ou des échanges avec les PAP et les autres parties prenantes.

Commune	Présentation du sous-projet	Période recensement/date butoir	Documents nécessaires au recensement	Impacts potentiels	Emprises	Autres informations
Bokin	33	37	2	29	25	9
Boussou	62	30	2	58	59	0
Oula	63	31	0	46	61	0
Total général	**158**	**98**	**4**	**133**	**145**	**8**

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

4.2.3.3.Évaluation du respect du principe de la date butoir et des critères d'éligibilité

Le principe de respect des critères d'éligibilité des PAP et le principe de la date butoir du recensement des PAP et de l'inventaire des biens ont été correctement respectés dans le cadre de la préparation la réinstallation des personnes affectées dans le cadre des sous-projets concernés.

4.2.4. *Évaluation du respect des exigences et des principes en termes d'enquêtes socio-économiques*

4.2.4.1.Rappel du principe de la conduite du recensement des PAP et de l'inventaire des biens

Le principe de base est de veiller à ce que, pour toutes les activités pouvant donner lieu à la réinstallation, l'ensemble des biens impactés soient recensé et les personnes affectées reçoivent une compensation juste et équitable en fonction du préjudice subi selon une méthode d'évaluation des biens approuvée par les PAP et conforme aux dispositions du CPR (dispositions nationales complétées chaque fois que de besoins par les exigences de la Banque mondiale – NES n°5).

L'indemnisation sera régie par les deux principes suivants :

- le règlement intégral des indemnisations avant le déplacement ou l'occupation des terres ;
- l'indemnisation sera payée à la valeur intégrale de remplacement du bien impacté.

La règlementation en matière d'indemnisation, aussi bien la législation du Burkina Faso et les dispositions complémentaires de la NES n°5 de la BM, exige une compensation au moins égale à la valeur actuelle des biens perdus.

Les populations déplacées devront être consultées de manière constructive et avoir la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation.

4.2.4.2. Constats

❖ *Exhaustivité du recensement des personnes affectées*

Les trois PAR élaborés ont identifié et pris en compte les PAP éligibles au regard des critères d'éligibilités et de la date butoir. La revue documentaire concernant les PAR élaborés et les enquêtes socioéconomiques réalisées sur le terrain permettent d'affirmer que l'ensemble des personnes affectées soit 425 PAP dont 283 hommes, 140 femmes et 02 personnes morales ont été effectivement recensées.

Seize (16) PAP vulnérables ont été identifiées et des mesures d'assistance prises et mises en œuvre.

Le tableau ci-après donne l'effectif des PAP des sous-projets concernés.

Tableau 17 : Effectif des PAP concernées par les sous-projets

Commune	Bas-fonds concernés	Nombre de PAP hommes	Nombre de femmes	Nombre de personnes morales	Nombre total de PAP	Nombre total de PAP vulnérables
Bokin	Ipalla et Gorki	85	14	0	99	5
Boussou	Tamounouma	114	61	2	177	4
Oula	Filly et Bourbo	84	65	0	149	7
TOTAL		**283**	**140**	**2**	**425**	**16**

Sources : Rapports des PAR pour l'aménagement des basfonds rizicoles dans les communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF.

❖ *Exhaustivité de l'inventaire des biens impactés par les sous-projets*

Les PAP ont été largement associées à la démarche d'information, de communication et de participation au processus de recensement des personnes affectés et d'inventaire des biens impactés par les sous-projets.

Tableau 18 : Effectif des PAP concernées par les sous-projets

Commune	Nombre de PAP affirmant ne pas savoir concernant ou non le recensement exhaustif de leurs biens (Ne sais Pas) (NSP))	Nombre de PAP affirmant avoir eu le recensement exhaustif de leurs biens	Total général
Bokin	3	46	49
Boussou	28	34	62
Oula	6	57	63
Total général	**37**	**137**	**174**
% PAP	**21,26%**	**78,74%**	**100,00%**

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

Selon les données des enquêtes terrain, sur 174 PAP interrogées, 137 PAP (**78,74%)** affirment avoir été recensées, que tous les biens impactés ont été inventoriés, et que l'inventaire des biens impactés a été réalisé au cours de la période de recensement et d'inventaire *(Cf. tableau 12 : Périodes de collecte des données et dates butoirs)* a été effectué en leur présence ou en présence de leur représentant. Il a permis de recenser 425 PAP dont 84 femmes.

Les PAR indiquent que les activités du sous-projet d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF affectent 425 personnes dont 140 femmes, 283 hommes et 02 personnes morales. On y dénombre également au total 16 personnes vulnérables *(Cf. Tableau 16 : Effectif des PAP concernées par les sous-projets).*

Cependant, 37 PAP disent ne pas savoir si tous les biens ont été recensés compte tenu du fait qu'aucun affichage des données n'a été fait (liste des PAP et biens impactés et leur évaluation).

Il faut cependant noter que les PAP n'ont pas encore signé de fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations.

4.2.4.3.Évaluation du respect du principe en matière de recensement des PAP et de l'inventaire des biens impactés

❖ *L'analyse globale des données de recensement des PAP et des inventaires des biens dans le cadre du sous projet et les résultats des enquêtes de terrain réalisées par le consultant permet de confirmer que le principe de base qui est de s'assurer du recensement exhaustif de tous les biens impactés, de la collecte de données détaillées sur la typologie et le nombre des biens, la catégorisation des PAP a été observé dans le cadre de la préparation de la réinstallation des personnes affectées.*

❖ *Cependant le fait que les listes des PAP et des biens impactés n'ont pas été affichés pour permettre de procéder à la vérification des données de recensement des PAP et des inventaires des biens ne permettent pas de confirmer que le principe de base qui est de s'assurer du recensement exhaustif de tous les biens impactés, de la collecte de données détaillées sur la typologie et le nombre des biens, la catégorisation des PAP a été observé dans le cadre de la préparation de la réinstallation des personnes affectées*

4.2.5. Évaluation du respect des exigences et des principes en matière de prise en compte des personnes vulnérables

4.2.5.1. Principes relatifs à la prise en compte des personnes vulnérables

Selon le CPR, la vulnérabilité concerne en général les personnes du troisième âge, les femmes chefs de ménage, les personnes handicapées (handicapé visuel, handicapé moteur, handicapé mental, etc.). Le CPR recommande que les critères de vulnérabilité soient fixés au cours des consultations publiques entrant dans le cadre de l'élaboration d'un PAR. Pour toutes les PAP vulnérables, l'on devra prévoir des mesures spécifiques permettant de valoriser les indemnisations/compensations.

Le PAR recommande d'accorder une attention spéciale aux besoins des personnes vulnérables parmi les populations déplacées et proposer des dispositions et des solutions durables pour leur épanouissement.

Outre les critères de vulnérabilité définis (âge, situation de maladie chronique, veuvage, présence d'orphelin dans le ménage, handicap), les PAR prennent en compte les personnes ne pouvant pas honorer annuellement, sans assistance extérieure, au moins deux des charges suivantes : la couverture des besoins alimentaires du ménage, la prise en charge des dépenses de santé et la prise en charge des dépenses de scolarisation des enfants dans le ménage.

4.2.5.2. Constats

Les enquêtes socioéconomiques menées pendant la préparation du plan d'action de réinstallation donnent des indications pertinentes sur l'existence de 16 personnes vulnérables.

Tableau 19 : Personnes vulnérables identifiées

Commune	Bas-fonds concernés	Nombre total de PAP vulnérables
Bokin	Ipalla et Gorki	5
Boussou	Tamounouma	4
Oula	Filly et Bourbo	7
Total		**16**

Sources : Rapports des PAR pour l'aménagement des basfonds rizicoles dans les communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF.

Des mesures d'assistance aux PAP de manière générale et aux PAP vulnérables ont été identifiés dans les PAR. Ce sont entre autres :

- la priorité accordée aux personnes vulnérables (i) les PAP malades présentes, (ii) les personnes âgées, (iii) les PAP vivant avec un handicap, pour un paiement diligent de leur compensation.
- une assistance aux PAP ne sachant pas lire, pour la consultation de la liste des PAP affichée et toute autre requête.

4.2.5.3. Évaluation du respect du principe en matière de prise en compte des besoins des groupes vulnérables

L'approche adoptée par le projet pour l'identification des PAP vulnérables est conforme au principe de la prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables dans le cadre de la préparation de la réinstallation des personnes affectées.

Les critères de vulnérabilité ont été observés lors de l'élaboration des PAR. Les critères ont été utilisés, à savoir : âge, situation de maladie chronique, veuvage, présence d'orphelin dans le ménage, handicap, conformément au CPR du PRSA-BF. Il a été ajouté lors des rencontres avec les

populations, que dans les zones d'accueil des sous-projets, peuvent être considérées comme vulnérables les personnes ne pouvant pas honorer annuellement, sans assistance extérieure, au moins deux des charges suivantes : la couverture des besoins alimentaires du ménage, la prise en charge des dépenses de santé et la prise en charge des dépenses de scolarisation des enfants dans le ménage. En combinant ces critères, 16 Personnes ont identifié comme vulnérables.

L'accompagnement prévu est une assistance en espèce basé sur le coût d'acquisition d'un kit agricole pour soutenir la production. Il est évalué en se référant aux charges d'exploitation pour une campagne agricole d'une parcelle aménagé de 0,25 ha. Les charges de production du riz ont été retenues pour les besoins de calcul. En faisant l'hypothèse d'une parcellisation de 0,25 ha, les charges de productions s'établissent à 135 000 FCFA. Ce montant sera l'assistance à apporter à chaque PAP vulnérable afin de lui permettre de réunir les conditions pour pouvoir produire et obtenir de bons rendements.

4.2.6. Prise en compte des biens culturels

4.2.6.1.Principes relatifs à la prise en compte des biens culturels

Il s'agit d'éviter au maximum les biens culturels. Au cas où des éventualités de déplacement toucheraient ce type de biens, même avec l'accord des populations affectées, des consultations avec des procès-verbaux signés, ponctués de négociations sociales formelles devraient permettre d'établir les critères, types et modalités de compensation avec l'ensemble des acteurs en présence.

4.2.6.2.Constats

La revue du PAR et les résultats des enquêtes socioéconomiques auprès des autorités coutumières des villages concernés lors de la préparation du plan d'action de réinstallation n'indiquent aucune présence d'un site sacré sur les différents sites.

4.2.6.3.Évaluation du respect du principe en matière de prise en compte des biens culturels

Le principe d'éviter au maximum les biens culturels a été respecté dans le cadre de la préparation de la réinstallation des personnes affectées même si aucun site ou bien culturel n'a été identifié vu les investigations menées.

4.3. Évaluation du respect des exigences légales et des principes concernant la mise en œuvre des PAR

4.3.1. Évaluation du respect des exigences légales et des principes sur le principe d'une juste compensation

4.3.1.1.Principes

Il s'agit d'évaluer de façon équitable et participative les pertes subies par les PAP et définir les mesures d'accompagnement nécessaires sans dépréciation des biens impactés.

Selon le CPR :

- la compensation de pertes de terres de culture sera faite par l'allocation de terres de substitution sur les bas-fonds. Les pertes temporaires de revenus agricoles seront compensées sur la base d'une évaluation tenant compte des revenus nets issus de l'exploitation des terres.
- les personnes qui perdent des arbres recevront une indemnisation financière calculée sur la base de barèmes validés ;

- les PAP dont les infrastructures seront touchées devront recevoir le coût actuel de remplacement intégral de l'habitat ou de l'infrastructure touché sans dépréciation ;
- les PAP dont les biens culturels seront touchés devront recevoir le coût pour le déplacement du bien culturel. En cas d'impossibilité de déplacer le bien culturel deux options s'offrent aux PAP : désacralisation du bien culturel ou la création d'un périmètre de protection autour du bien culturel. C'est notamment le cas des bosquets sacrés. Les coûts de désacralisation et de protection qui seront à la charge du PRSA-BF.

4.3.1.2. Constats

La revue des PAR indique que les biens impactés ont été évalués comme suit :

- Pour les terres, conformément à l'Arrêté interministériel N°2022-070/MARAH/MEEEA /MEFP/MADTS portant barème d'indemnisation ou de compensation pour les **terres rurales** affectées lors des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique et d'intérêt général du 27 septembre 2022, le *principe en matière d'indemnisation ou de compensation des terres rurales est la compensation terre contre terre et à défaut l'indemnisation financière* (article 5). Pour le cas du présent sous-projet d'aménagement de basfonds dans les communes de Bokin, Boussous et Oula c'est l'option terre contre terre qui est retenue.
- Pour infrastructures et structures annexes, les valeurs de remplacement seront basées sur :
  - le prix des matériaux collectés dans les différents marchés locaux ;
  - le coût du transport et livraison des matériaux au site de remplacement ;
  - l'estimation de la construction de nouveaux bâtiments comprenant la main d'œuvre requise.

- Pour les arbres, conformément à l'Arrêté interministériel N°2022-061/MEEA/MARAH/ MEFP/MADTS portant grilles et barèmes d'indemnisation ou de compensation applicable aux arbres et aux plantes ornementales affectées lors des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique et d'intérêt général du 30 janvier 2023, peut être financière ou en nature. Le montant de l'indemnisation pour les arbres et plantes ornementales tient compte à la fois de l'investissement initial, des dépenses et des revenus attendus par la personne affectée par le Projet (article 5). L'option retenue dans les PAR est une compensation en espère, tenant compte de ce barème.

4.3.1.3. Évaluation du respect du principe en matière de juste compensation

Le principe de compensation de pertes de terres de culture par l'allocation de terres aménagées (01 ha de terre non aménagée contre 0,6 ha de terre aménagée) et de compensation financière pour les autres pertes (en fonction du barème fourni par l'Arrêté interministériel N°2022-061/MEEA/MARAH/MEFP/MADTS et des montants forfaitaires variables en fonction de la structure, du type de matériaux pour les structures annexes) ont été fixés dans le cadre de la préparation de la réinstallation des personnes affectées dans le cadre des sous-projets.

Les négociations des accords, et le paiement des compensations n'ont pas encore eu lieu.

4.3.2. Analyse du processus d'évaluation et de compensation des pertes

4.3.2.1.Principes

Pour toutes les activités pouvant donner lieu à de la réinstallation, la personne recevra une compensation juste et équitable en fonction du préjudice subi selon une méthode d'évaluation des biens approuvée par les PAP et conforme aux dispositions du CPR du PRSA-BF (dispositions nationales complétées chaque fois que de besoins par les exigences de la Banque mondiale NES n°5).

L'indemnisation sera régie par les deux principes suivants :

- Le règlement intégral des indemnisations avant le déplacement ou l'occupation des terres ;
- Le paiement à la valeur intégrale de remplacement du bien détruit.

La règlementation en matière d'indemnisation, aussi bien la législation du Burkina Faso et les dispositions NES n°5 de la BM, exige une compensation au moins égale à la valeur actuelle des biens perdus.

Les PAR des travaux des sous-projet d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF n'entraineront pas de réinstallation physique.

L'option retenue dans le cadre de la mise en œuvre du présent sous-projet est la compensation terre contre terre. Les PAP seront réinstallées sur les sites aménagés après les travaux. Cette approche permet de minimiser, conformément aux principes des PAR concernés, les effets négatifs sur les PAP, de la mobilisation terre pour la réalisation des sous-projets. Cela à l'avantage de permettre aux PAP de poursuivre et d'accroitre leurs productions grâce aux aménagements.

Le paiement effectif de la compensation de la perte des arbres, et de la perte de production sera discuté et convenue avec les propriétaires conformément au contenu des rapports PAR.

Les compensations seront payées avant la prise de possession des sites et le démarrage des travaux.

4.3.2.2.Constats

Les PAP n'ont pas encore signé les fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations, les attestations de paiement et les procès -verbaux de libération des emprises.

Aucune PAP n'a encore reçu la compensation des pertes subies.

4.3.2.3.Évaluation du respect du principe en matière d'évaluation et de compensation des pertes

- *L'approche adoptée par le projet pour l'évaluation des compensations et contenu dans les PAR est conforme aux principes du CPR qui exige que toutes les potentielles pertes soient évaluées.*
- *Cependant, le principe de compensation préalable des pertes n'est pas conforme au principe qui consiste d'une part à ce que la compensation soit payée avant le déplacement ou l'occupation des emprises et d'autre part à veiller à ce que toutes les personnes affectées indépendamment de leur condition ou statut reçoivent une compensation adéquate préconisée dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la réinstallation des personnes affectées. Les négociations des accords, et le paiement des compensations n'ayant pas encore eu lieu.*

4.3.3. Évaluation *du respect des exigences légales et des principes sur les procédures de des plaintes*

4.3.3.1.Principe en matière de MGP et de la procédure de recours

Un dispositif portant sur l'enregistrement et la gestion d'éventuelles plaintes et l'information des PAP sur la procédure de recours pour la satisfaction de droits de réparation est requis dans le cadre du Projet. Ainsi, le projet privilégiera d'abord, le recours à un mécanisme extrajudiciaire de règlement des litiges à l'amiable au niveau local en ayant recours à l'écoute, la concertation et la médiation par des tiers.

Les PAR recommandent une gestion de proximité des plaintes/réclamations avec la mise en place des Comités de Gestion de plaintes comme suit :

- Comité de gestion des plaintes : niveau village (CVGP) ;
- Comité de gestion des plaintes : niveau départemental/communal (CCGP) ;
- Cellule de gestion des plaintes au niveau régionale (l'UGR).
- Cellule de gestion des plaintes au niveau nationale (UGP).

4.3.3.2.Constats

Des comités villageois de gestion des plaintes (CVGP) ont été mis en place dans les différents villages concernés par le sous-projet avec l'appui des services en charge de l'action humanitaire à travers un convention. Ces comités ont été formés et dotés en kits pour la gestion des plaintes (registre de recueil des plaintes, fiche de consentement, etc.). Deux points focaux VBG ont été identifiés par village et formés sur la thématique.

La revue documentaire et les enquêtes de terrain indiquent que les comités de gestion des plaintes ont été mis en place comme l'indique le tableau ci-après et que la majorité des PAP (116 PAP soit 66,67%) savent l'existence d'une structure de gestion des plaintes contre 51 PAP (soit 29,31%) qui ne le savent pas et 07 PAP (soit 4,2%) qui n'ont pas été informées de l'existence ou non d'une structure de gestion des plaintes.

Tableau 20 : Connaissance de l'existence ou non d'une structure de gestion des plaintes

Communes	N'est pas informé de l'existence ou non d'une structure de gestion des plaintes	NSP	Est informé de l'existence ou non d'une structure de gestion des plaintes	Total général
Bokin	1	17	31	49
Boussou	0	13	49	62
Oula	6	21	36	63
Total général	7	51	116	174

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

Les constats terrain indiquent cependant que les CVGP ne sont pas opérationnels et le niveau communal ne dispose pas de structures de gestion des plaintes, conformément au MGP du Projet.

4.3.3.3. Évaluation du respect du principe du MGP et de procédure de recours

L'approche adoptée par le projet pour le respect du principe du MGP et de procédure de recours a été partiellement respectée dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la réinstallation des personnes affectées.

4.3.4. Analyse des capacités institutionnelles de mise en œuvre

4.3.4.1. Analyse du cadre institutionnel de la réinstallation

Le PRSA dispose de spécialistes ayant des connaissances sur les standards et les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la législation du Burkina Faso. Ce personnel a bénéficié de formations sur les sauvegardes environnementales et sociales.
Ce personnel est composé de :

- 01 Spécialiste en Suivi-évaluation ;
- 01 spécialiste en Sauvegarde environnementale ;
- 01 spécialiste en Sauvegarde sociale ;
- 01 spécialiste en Violences basées sur le genre ;
- 01 Spécialiste en Passation des Marchés ;
- 01 spécialiste en Génie rural ;
- Etc.

Toutes ces compétences ont été mises à contribution pour une mise en œuvre réussie de la réinstallation dans le cadre des sous-projets.

4.3.4.2. Analyse des mesures de renforcement de la capacité des parties prenantes

La mise en œuvre réussie des PAR du sous-projet d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF nécessite des acteurs compétents dans le domaine de la réinstallation involontaire des populations.
Les PAR prévoient un plan de renforcement des capacités pour permettre à tous les acteurs institutionnels de disposer de connaissances et des outils nécessaires pour la mise en œuvre du processus de réinstallation des PAP et portant sur les thématiques du processus d'évaluation sociale, du genre et des violences basées sur le genre, du suivi évaluation des activités de la réinstallation.

Dans le cadre des PAR et de leur mise en œuvre, il est recommandé le renforcement des capacités des acteurs.

La formation des membres des Comités Villageois de Gestion des Plaintes mis en place dans le cadre de l'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, a eu lieu pour leur permettre d'être opérationnels dans la gestion des plaintes et dans la mise en œuvre des PAR.

En marge de cette formation, les listes des PAP devraient être affichées ou tout au moins portées à la connaissance des PAP pour leur permettre de vérifier leur situation (identification complète des PAP, recensement exhaustif et évaluation de tous les biens impactés, etc.).

Cependant, le consultant n'a reçu aucune preuve sur la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre du processus de réinstallation et le suivi évaluation des activités de la réinstallation.

Sur la base de ces informations, on peut dire que les mesures de renforcement de capacité des acteurs prévues dans les PAR n'ont été mises en œuvre.

4.3.4.3.Analyse des mesures de prévention et de gestion des VBG et EAS/HS

Lors des consultations des parties prenantes, des entretiens ont été réalisés sous la forme de focus group avec des femmes, des jeunes, des producteurs, des autorités coutumières, etc., au niveau de chaque site concerné par les sous-projets. Ces rencontres ont permis de sensibiliser les différents acteurs sur les enjeux du sous-projet et de recueillir leurs avis, préoccupations, suggestions et recommandations en vue d'un accompagnement efficace dans la mise en œuvre des sous-projets. Certaines questions spécifiques comme les VBG/EAS-HS, l'accès au foncier (parcelles), le statut social, ont été abordées avec les autorités coutumières, les femmes et les hommes, etc.

Les membres des comités de gestion des plaintes ont été formés et les populations sensibilisées sur les thématiques de VBG/EAS-HS.

La revue des documents de la réinstallation et les enquêtes au niveau des PAP, des parties prenantes et de l'UGP et des UGR n'ont pas mentionné de cas de VBG ou d'EAS/HS enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du sous projet.

Les mesures de prévention et de gestion des VBG et EAS/HS telles que prévues par la législation Burkinabè et les Directives de la Banque mondiale ont été prise en compte de façon satisfaisante dans le cadre de la mise en œuvre des PAR des sous-projets.

4.4. Évaluation du respect des exigences légales et des principes en termes de suivi-évaluation

4.4.1. Principes en matière de suivi-évaluation

L'objectif général du suivi et évaluation de la réinstallation est de s'assurer que toutes les PAP sont compensées dans le délai le plus court possible et sans incidences négatives.

Le suivi-évaluation dans le cadre de la mise en œuvre des PAR, se font en synergie avec le chargé de suivi-évaluation de l'UGP/PRSA ainsi que les autres cadres au niveau central, au niveau de l'Unité de Gestion Régionale (UGR) et les parties prenantes au niveau régional, communal et villageois.

Le principal objectif du suivi interne est de s'assurer que la compensation et la mise en œuvre des PAR, tel que définies dans les documents de PAR d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, s'est effectuée de manière précise et conformément aux échéanciers.

Les principaux indicateurs qui sont contrôlés sont entre autres :

- le paiement de la compensation aux différentes catégories de PAP, selon la politique de compensation décrite dans ce PAR ;
- l'information du public, la diffusion de l'information et les procédures de consultation ;
- l'adhésion aux procédures de redressement des torts, le nombre de plaintes enregistrées, le nombre des plaintes résolues, et la période moyenne nécessaire pour résoudre une plainte ;
- la coordination institutionnelle pour l'achèvement des activités de réinstallation et le début des travaux ;
- la satisfaction des PAP par rapport aux opérations d'indemnisation et de réinstallation.

En lien avec l'évaluation de la mise en œuvre des PAR d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, les objectifs de l'évaluation sont :

- de fournir une source d'évaluation par un consultant externe pendant la mise en œuvre des activités de réinstallation et de compensation ou après (Due diligence de la mise en œuvre du PAR) ;
- de fournir une évaluation du plan de réinstallation avec une perspective globale et socio-économique. Les indicateurs qui seront contrôlés et évalués porteront essentiellement sur les variables suivantes :
  - paiement des compensations,
  - consultation du public et connaissance de la politique de compensation :
  - restauration des activités économiques : les personnes affectées devront être suivies en ce qui concerne la restauration de leurs activités économiques.
  - niveau de satisfaction : le niveau de satisfaction des personnes affectées sur les différents aspects des PAR devront être évalués et noté ; le déroulement de la procédure de redressement des torts et la rapidité de la réparation seront évalués.

4.4.1.1.Constats

La mise en œuvre des PAR n'étant pas effective, le consultant n'a pas reçu de documents ni de preuves que les autres activités du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAR des sous projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF ont été réalisées. Il s'agit notamment des indicateurs en lieu avec la restauration des activités économiques ou les personnes affectées devraient être suivies en ce qui concerne la restauration de leurs moyens de subsistance.

Les PAR des différents sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF prévoient un budget estimé à cent quarante-deux millions deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-quatre (142 249 254) Francs CFA.

4.4.1.2.Évaluation du principe en matière de suivi-évaluation

Le principe du processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités liées à la réinstallation des PAP dans le cadre du sous-projet n'a pas été respecté.

4.4.2. Elaboration et archivage des documents

4.4.2.1.Principe en matière de rapportage et d'archivage

L'archivage des documents permet d'assurer la transparence et la traçabilité de toutes les activités menées dans le cadre du projet. Ainsi, les comptes-rendus des rencontres, les ententes conclues avec les populations, la participation des parties prenantes aux rencontres, l'enregistrement et la gestion des plaintes doivent être documentés et faire l'objet d'archivage conséquent.

4.4.2.2.Constats

Le consultant a constaté l'existence et la disponibilité effectives des documents tels que les PV des rencontres de sensibilisation et d'information et les listes de présence des participants, les rapports relatifs à la réinstallation (CPR, PAR, MGP, PMPP, etc.), communiqué sur la date butoir, etc.

Cependant, aucun rapport de mise en œuvre du PAR, les preuves de paiement des PAP, le protocole avec une structure financière ou autres pour le paiement des compensations, etc., n'a été observé.

Aussi, il faut noter que les différentes preuves de validation (Arrêté) de certains documents par l'ANEVE et les avis de non objection de la BM notamment des PAR des sous-projets concernés et les preuves de publications au niveau national sollicités sont encore attendus de la part de l'UGP-PRSA.

4.4.2.3.Évaluation du respect du principe en matière de rapportage et d'archivage

L'approche adoptée par le projet en matière de rapportage et d'archivage des documents dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la réinstallation des personnes affectées n'est pas satisfaisante.

4.4.3. Vérification de la sécurisation et de la libération du site

Le principe est d'obtenir la sécurisation des terres des différents sites des sous-projets et de faire en sorte que les propriétaires terriens puissent bénéficier d'un bail emphytéotique pour une durée minimale, renouvelable plusieurs fois pendant un certain temps sur leurs terres.
Les exploitants non propriétaires quant à eux, devraient bénéficier de parcelles sur lesquelles ils auront des Contrats d'Occupation d'une durée minimale de 25 ans renouvelable.

Les enquêtes de terrain et la visite des sites ont permis de faire le constat que ces différents sites ont été entièrement libérés par les PAP pour les travaux.

Cependant aucuns documents notamment les attestations de paiement et les procès -verbaux de libération des emprises n'ont été obtenus.

Les constats faits lors des enquêtes terrain et la visite de ces sites indiquent que travaux d'aménagement sont partiels et les travaux suspendus, les sites exploités pour des productions diverses (mil, riz, etc.), l'inexistence de diguettes aménagées par endroit faute d'enrochement, etc.

Le principe concernant la libération des sites des sous-projets n'a pas été respecté

4.5. Évaluation de la satisfaction des PAP et des populations sur la mise en œuvre des sous-projets

Le principe est de réaliser l'ensemble du projet à la grande satisfaction de l'ensemble des acteurs. Il s'agit entre autres :

- du processus d'élaboration des PAR et de l'implication et de la responsabilisation des populations ;
- de l'indemnisation des PAP ;
- de la sécurisation foncière des sites et des exploitants ;
- de la qualité des travaux réalisés et dans les délais impartis ;
- de l'amélioration de la production issue des sites aménagées ;
- etc.

4.5.1. Constats

L'évaluation de la satisfaction des PAP et des populations sur la mise en œuvre des sous-projets permet de relever qu'il y a des satisfactions et des non satisfactions.

En effet, les enquêtes terrains auprès des PAP et des populations bénéficiaires révèlent qu'en dépit de la satisfaction de 82**%** des personnes interrogées, 16% sont non satisfait et 2% ne savent pas si elles sont satisfaites ou non comme l'indique le tableau ci-après. On note que plus de la moitié (53%) des personnes interrogées à Bokin ne sont pas satisfaites de la mise en œuvre des sous-projets.

Tableau 21 : Evaluation de la satisfaction des PAP et des populations sur la mise en œuvre des sous-projets

Commune	Non satisfait	Ne sais pas (NSP)	Satisfait	Total général
Bokin	26	1	22	49
Boussou	0	2	60	62
Oula	2	1	60	63
Total général	**28**	**4**	**142**	**174**
% appréciation	**16%**	**2%**	**82%**	**100%**

Source : Mission d'élaboration de l'audit de mise en œuvre des PAR des sous-projets concernés, octobre 2025

Les principaux points d'insatisfaction relevés lors des entretiens sont :

- les PAP attendent encore la suite donnée aux évaluations des pertes subies et de leur indemnisation ;
- la reprise des travaux d'aménagement des sites ;
- des travaux de qualité réalisés et dans les délais impartis.

Quant aux points de satisfactions, il y a principalement le processus d'élaboration des PAR et l'implication des populations.

4.5.2. Évaluation du niveau de satisfaction des PAP et des populations

Le principe de satisfaction des PAP et des populations bénéficiaires des sous-projets n'a pas été respecté, les PAR n'étant pas mis en œuvre au moment de l'audit.

4.6. Synthèse de l'analyse de conformités des mesures de réinstallation

4.6.1. Conformité par rapport au CPR et au PAR

Tableau 22 : Analyse de la conformité par rapport au CPR et au PAR

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	*PAR Boussou*	*PAR Oula*
Préparation des PAR	**Minimisation de la réinstallation**	Éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du projet.	❖ La compensation terre non aménagée contre terre aménagée sécurisée, ce qui a l'avantage de permettre aux PAP de poursuivre et d'accroitre leurs productions grâce aux aménagements ❖ La planification des travaux d'aménagement en saison sèche, ce qui permettra d'éviter d'impacter le cycle de production des PAP dans les bas-fonds concernés ; ❖ L'optimisations sur certains sites pendant la phase terrain, pour minimiser les impacts négatifs ❖ La définition et la publication de la période de recensement et d'inventaire assorti d'une date butoir qui a permis d'éviter les personnes opportunistes ; ❖ L'implication des autorités locales et des premiers responsables des bas-fonds concernées à l'ensemble du processus de recensement et d'inventaire des	- Rapports de screening social - Rapports d'études techniques - Rapports de PAR	Conforme	Conforme	Conforme

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	***PAR Boussou***	***PAR Oula***
			biens qui a permis d'identifier effectivement les PAP et les biens affectés.				
	Consultation et participation des parties prenantes	Veiller à ce que l'information soit bien disséminée, que de réelles consultations aient lieu, et que les personnes touchées participent de manière éclairée à la planification et la mise en œuvre des activités de réinstallation.	❖ Des consultations du public ont été entreprises dans l'optique d'informer sur réalisation de l'étude et de recueillir les avis et les préoccupations liées à l'acquisition foncière des sites, de la libération du site du sous projet, etc. ❖ Ainsi, les éléments du PAR, à savoir les critères d'éligibilité, les barèmes, le type et le mode des compensations, la gestion des plaintes, etc., qui nécessitent une implication des parties prenantes ont été largement discutés. ❖ L'information, la communication et la consultation des parties prenantes a débuté par des tenues de rencontres dans toutes les communes et villages concernées ❖ L'information, la sensibilisation et la consultation des parties prenantes, en particulier les PAP se sont déroulées sur toute la période concernant le démarrage de l'étude, l'élaboration du PAR, les critères d'éligibilité, la date	- PV de consultation des parties - Listes de présence (incluant des populations vulnérables, des services techniques et administratifs, etc.) - Photos géoréférencées des consultations - PMPP	Conforme	Conforme	Conforme

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	***PAR Boussou***	***PAR Oula***
			butoir, la réalisation des inventaires et le recensement des PAP.				
	Eligibilité et la date butoir	**<u>Eligibilité</u>** : Peuvent être considérées comme des personnes touchées les personnes qui : a) ont des droits légaux formels sur les terres ou biens visés ; b) n'ont pas de droits légaux formels sur les terres ou les biens visés, mais ont des revendications sur ces terres ou ces biens qui sont ou pourraient être reconnus en vertu du droit national ; ou c) n'ont aucun droit légal ni de revendications légitimes sur les terres ou les biens qu'elles occupent ou qu'elles utilisent. **<u>Date butoir</u>** : une fois la nécessité d'une réinstallation reconnue, pour un projet donné, l'emprunteur conduit un recensement pour identifier les personnes susceptibles d'être affectées par le projet et ainsi déterminer qui sera éligible. Dans le contexte du recensement, l'Emprunteur fixera une date limite d'admissibilité. L'information concernant cette date butoir	Dans les PAR élaborés dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), , sont donc éligibles aux compensations, les catégories de personnes suivantes : - les personnes subissant la perte temporaire de terres à usage agricole du fait des travaux ; - les personnes subissant la perte temporaire de productions ; - les personnes subissant la perte d'arbres ; - les personnes subissant la perte d'infrastructures situées dans les emprises (magasins, puits, etc.). Pour l'ensemble des PAR des périodes de recensement et les dates butoir ont été défini clairement : - Ipalla et Gorki : 22 au 31 janvier 2025 ; date butoir 25 janvier 2025 ; - Tamounouma : 23 janvier au 02 février 2025 ; date butoir 26 janvier 2025	- Matrices d'éligibilité contenues dans les PAR - Communiqués sur la date butoir : • *Ipalla et* Gorki : Cf. PAR **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.rErreur ! Source du renvoi introuvable.**). • Tamounouma : Cf. PAR **Erreur ! Source du renvoi introuvable.*)*** • Filly et Bourbo : Cf. PAR, Annexe 04 : Communiqué sur la date butoir)	Conforme	Conforme	Conforme

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	***PAR Boussou***	***PAR Oula***
		sera suffisamment détaillée et diffusée dans toute la zone du projet à des intervalles réguliers, sur des supports écrits et (le cas échéant) non écrits et dans les langues parlées par les par les populations concernées. La date limite ou encore la date butoir ou date limite d'admissibilité est la date au-delà de laquelle les attributions de droits ne sont plus acceptées.	- Filly et Bourbo : 24 au 31 Janvier 2025 ; date butoir 26 janvier 2025 -				
	Conduite d'enquêtes socioéconomiques	Veiller à ce que, pour toutes les activités pouvant donner lieu à la réinstallation, l'ensemble des biens impactés soient recensé et les personnes affectées la personne affectée reçoive une compensation juste et équitable en fonction du préjudice subi selon une méthode d'évaluation des biens approuvée par les PAP et conforme aux dispositions du CPR (dispositions nationales complétées chaque fois que de besoins par les exigences de la Banque mondiale.	La revue documentaire concernant les PAR élaborés et les enquêtes socioéconomiques réalisées sur le terrain permettent d'affirmer que l'ensemble des personnes affectées soit 425 PAP dont 283 hommes, 140 femmes et 02 personnes morales ont été effectivement recensées. Seize (16) PAP vulnérables ont été identifiées Selon les données des enquêtes terrain, sur 174 PAP interrogées, 137 PAP affirment avoir été recensées, que tous les biens impactés ont été inventoriés, et que l'inventaire des biens affectés a été au cours de la période de	- Rapports des PAR - Bases de données socioéconomiques -	Conforme	Conforme	Conforme

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	***PAR Boussou***	***PAR Oula***
		L'indemnisation sera régie par les deux principes suivants : - le règlement intégral des indemnisations avant le déplacement ou l'occupation des terres ; - l'indemnisation sera payée à la valeur intégrale de remplacement.	recensement et d'inventaire *(Cf. tableau 12 : Périodes de collecte des données et dates butoirs)* en leur présence ou en présence de leur représentant. Il a permis de recenser 825 PAP dont 84 femmes.				
Préparation des PAR	**Affichage des listes des personnes recensées et des biens impactés**	Veiller à ce que, pour toutes les activités pouvant donner lieu à la réinstallation, l'ensemble des biens impactés soient recensé et les personnes affectées la personne affectée reçoive une compensation juste et équitable en fonction du préjudice subi selon une méthode d'évaluation des biens approuvée par les PAP et conforme aux dispositions du CPR (dispositions nationales complétées chaque fois que de besoins par les exigences de la Banque mondiale.	Les PAR prévus ont été élaborés selon le CPR mais ne sont pas encore finalisés. Cependant le fait que les listes des PAP et des biens impactés n'ont pas été affichés pour permettre de procéder à la vérification des données de recensement des PAP et des inventaires des biens ne permettent pas de confirmer que le principe de base qui est de s'assurer du recensement exhaustif de tous les biens impactés, de la collecte de données détaillées sur la typologie et le nombre des biens, la catégorisation des PAP a été observé dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la réinstallation des personnes affectées.	-	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	***PAR Boussou***	***PAR Oula***
	Gestion des plaintes prenant en compte la prévention et l'enregistrement des éventuels cas d'EAS/HS	Un dispositif portant sur l'enregistrement et la gestion d'éventuelles plaintes et l'information des PAP sur la procédure de recours pour la satisfaction de droits de réparation est requis dans le cadre du Projet. Ainsi, le projet privilégiera d'abord, le recours à un mécanisme extrajudiciaire de règlement des litiges à l'amiable au niveau local en ayant recours à l'écoute, la concertation et la médiation par des tiers.	Les comités de gestion des plaintes ont été mis en place et la majorité des PAP (116 PAP soit 66,67 savent l'existence de structures de gestion des plaintes contre 51 PAP (soit 29,31) qui ne le savent pas et 07 PAP (soit 4,2) qui n'ont pas été informées de l'existence ou non d'une structure de gestion des plaintes. Les structures de gestion des plaintes ont été mis en place au niveau village (CVGP), formé et doté en outils d'enregistrement et de traitement des plaintes, les points focaux VBG désignés, mais le constat terrain montre qu'elles ne sont pas opérationnelles. On note également qu'au niveau départementale/communal, le comité de gestion n'a pas été mis en place dans les trois communes.	- MGP - PA-VBG - PV de mise en place des CVGP	Non-conformité partielle	Non-conformité partielle	Non-conformité partielle
	Approbation des PAR	Le document approuvé est publié dans le pays (presse, sites web du ministère en charge de l'agriculture, des mairies des communes concernées par le Projet, mise à la disposition de la population notamment les PAP à des lieux accessibles, etc.) et sur le site web de la Banque mondiale.	Les PAR des bas-fonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly) ont été élaborés selon le CPR mais ne sont pas encore finalisé, validés par l'ANEVE et approuvés par la Banque mondiale	-	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	*PAR Boussou*	*PAR Oula*
Mise en œuvre des PAR	**Juste et équitable compensation**	Évaluer de façon équitable et participative les pertes subies par les PAP et définir les mesures d'accompagnement nécessaires sans dépréciation des biens impactés	Les biens impactés ont été évalués suivant leur coût de remplacement. Les négociations des accords, et le paiement des compensations n'ont pas encore eu lieu. On note par conséquent une absence de : - PV de négociation - Accords de compensation	- Base de données d'évaluation des compensations selon le type de perte - Références utilisées pour l'évaluation (Arrêté interministériel N°2022-061/MEEA/MARAH/MEFP/MADTS portant grilles et barèmes d'indemnisation ou de compensation applicable aux arbres et aux plantes ornementales affectées. -	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme
	Paiement des compensations	La compensation est payée avant le déplacement ou l'occupation des emprises. La compensation est payée coût de remplacement à neuf avant le déplacement	L'approche adoptée par le projet pour l'évaluation et la compensation des pertes n'est pas conforme au principe qui consiste d'une part à ce que la compensation soit payée avant le déplacement ou l'occupation des emprises et d'autre part à veiller à ce que toutes les personnes affectées indépendamment de leur condition ou statut reçoivent une compensation adéquate préconisée	- Calendrier de paiement des compensations - Etats de paiement - Rapports de paiement des compensations	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	***PAR Boussou***	***PAR Oula***
			dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la réinstallation des personnes affectées				
	Assistance aux personnes vulnérables	Il est recommandé d'accorder une attention spéciale aux besoins des personnes vulnérables parmi les populations déplacées et proposer des dispositions et des solutions durables pour leur épanouissement.	Les enquêtes socioéconomiques menées pendant la préparation du plan d'action de réinstallation donnent des indications pertinentes sur l'existence de 16 personnes vulnérables.se retrouvant dans une situation de vulnérabilité. L'approche adoptée par le projet pour l'assistance aux PAP de manière générale et aux personnes vulnérables pour la préparation de la mise en œuvre du PAR n'a pas été réalisée avec satisfaction	- Assistance/Mesures d'accompagnement prévue pour les PAP - Liste des PAP vulnérables bénéficiaires	Non conforme	Non conforme	Non conforme
	Amélioration des moyens de subsistance des personnes affectées (réinstallation économique)	Veiller à l'amélioration des moyens de subsistance des personnes affectées	Les PAR ne sont pas encore finalisés, ni validé et ni mis en œuvre	- Attestation d'attribution de terres aménagées - Plan de formation des producteurs bénéficiaires - Programme d'appui agricole (ex : intrants, activités génératrices de revenus, etc.)	Non conforme	Non conforme	Non conforme
	Gestion des plaintes	Un dispositif portant sur l'enregistrement et la gestion d'éventuelles plaintes et l'information des PAP sur la	Comités villageois de gestion des plaintes mis en place et équipés. Cependant, les comités de gestion n'ont pas été mis en place au niveau	- MGP - PA-VBG - PV de sessions des CVGP	Non-conformité partielle	Non-conformité partielle	Non-conformité partielle

Etapes	Thèmes	Critères/principes contenu dans le CPR	Constats/Niveau de respect des exigences	Preuves d'audit	Evaluation de la conformité		
					PAR Bokin	*PAR Boussou*	*PAR Oula*
		procédure de recours pour la satisfaction de droits de réparation est requis dans le cadre du Projet. Ainsi, le projet privilégiera d'abord, le recours à un mécanisme extrajudiciaire de règlement des litiges à l'amiable au niveau local en ayant recours à l'écoute, la concertation et la médiation par des tiers.	communal comme préconisé dans le MGP	- Registre de suivi des plaintes			
	Capacités institutionnelles de mise en œuvre		Les membres des comités de gestion des plaintes et ont été formés pour leur permettre d'être opérationnels dans la gestion des plaintes et dans la mise en œuvre des PAR. Cependant, les autres parties prenantes (services techniques, délégations spéciales) impliquées dans la mise en œuvre de la réinstallation n'ont pas reçu de renforcement des capacités en la matière.	- Organigramme - Plan de formation - Personnel dédié aux sauvegardes sociales	Non-conformité partielle	Non-conformité partielle	Non-conformité partielle
Suivi - évaluation de la mise en œuvre	**Suivi et Évaluation**	Le suivi et évaluation de la réinstallation est de s'assurer que toutes les PAP sont compensées dans le délai le plus court possible et sans incidences négatives.	Les PAR ne sont pas encore finalisés, ni validé et ni mis en œuvre.	- Rapports de suivi et évaluation (à demander)	Non conforme	Non conforme	Non conforme

Source : mission d'audit des PAR des sous projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF

V. RECOMMANDATIONS ET PLAN DE MISE EN CONFORMITE DU PROCESSUS DE REINSTALLATION

5.1. Recommandations de l'audit de mise en œuvre

Les principales recommandations formulées à l'issu du présent audit de la mise en œuvre de la réinstallation dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF se présentent comme suit :

- Achever le processus de validation et approbation des différents rapports de PAR ainsi que leur publication ;
- Publier la liste des PAP et les biens impactés par affichage ou pour des raisons de sécurité ou d'anonymat des PAP, au cours d'une restitution procéder à la vérification de l'exhaustivité du recensement et de l'inventaire des biens ;
- Procéder à la négociation et la signature des fiches individuelles d'évaluation des compensations et des accords individuels de compensation des pertes subies ;
- Indemniser les biens impactés aux PAP (arbres, infrastructures, etc.) ;
- Finaliser l'architecture du MGP
- Procéder à l'enregistrement et au traitement des plaintes
- Poursuivre les sensibilisations des PAP et des populations sur la gestion des plaintes ;
- S'assurer que les mesures d'assistance aux PAP vulnérables ont effectivement touché toutes les personnes vulnérables affectées par les sous-projets ;
- Réaliser le suivi-évaluation du processus de réinstallation comme prévu dans les PAR ;
- Documenter et archiver l'ensemble du processus de réinstallation ;
- Entreprendre le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Obtenir des PAP les procès -verbaux de libération des emprises pour la poursuite des travaux d'aménagement ;
- Finaliser les travaux d'aménagement des différents sites conformément aux cahiers de charge des entreprises.

5.2. Plan d'action de correction des non conformités

5.2.1. Points de satisfaction

Des résultats d'analyse du processus de réinstallation dans le cadre du présent audit de la mise en œuvre de la réinstallation dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, il ressort plusieurs points de satisfaction due au respect des critères de conformité On peut citer :

- l'élaboration des instruments de réinstallation ;
- la minimisation de la réinstallation des personnes affectées par les sous-projets ;
- l'information, la communication et la consultation des parties prenantes des sous-projets ;
- les critères d'éligibilité des PAP et le principe de la date butoir du recensement des PAP et de l'inventaire des biens ;
- la formation des acteurs de mise en œuvre de la réinstallation notamment le comité de gestion des plaintes ;
- le recensement exhaustif de tous les biens impactés, de la collecte de données détaillées sur la typologie et le nombre des biens, la catégorisation des PAP ;

- le choix du mode de compensation terre non aménagée contre terre aménagée et financière des PAP ;
- la prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables ;
- l'évaluation et la compensation des pertes de toutes les personnes affectées indépendamment de leur condition ou statut ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du mécanisme de gestion de plaintes (MGP) ;
- la prévention et gestion des VBG et EAS/HS.

5.2.2. Points de non-satisfaction et non-conformités

Des points faibles et des non-conformités majeures identifiées sont traduits en recommandations et déclinés en plan d'action opérationnel de mesures correctives dans le tableau ci-après.

Tableau 23: Plan d'action des mesures de correction des non-conformités

N°	Non-Conformités Constatées	Mesures de correction	Délai de mise en œuvre	Entités/ Personnes Responsables	Acteurs associes	Indicateurs de suivi	Coûts de mise en œuvre (F CFA)
1.	Les preuves de validation par l'ANEVE (Arrêté), d'approbation par la BM (ANO) et les preuves de publication nationale des différents documents que sont le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP, juin 2023), PA-VBG du PRSA-BF (mars 2024) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP, juillet 2021)	Achever le processus validation des différents rapports de PAR par l'ANEVE et approbation par la Banque	Au plus tard le 15 Décembre 2025	UGP-PRSA-BF	Consultants	Rapports finaux des PAR des sous-projets, Preuves de validation par l'ANEVE (Arrêté), Preuves d'approbation de la BM (ANO)	0
2.	Non signature des fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations	Procéder à la signature des fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations.	Au plus tard le 15 Décembre 2025	UGP-PRSA-BF	Consultants Mairie Comités de gestion des plaintes	Fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations des PAP signées.	0
		Publier la liste des PAP et les biens impactés par affichage ou pour des	Au plus tard le 15 Décembre 2025	UGP-PRSA	Consultants Mairie	Fiches individuelles	0

N°	Non-Conformités Constatées	Mesures de correction	Délai de mise en œuvre	Entités/ Personnes Responsables	Acteurs associes	Indicateurs de suivi	Coûts de mise en œuvre (F CFA)
		raisons de sécurité ou d'anonymat des PAP, au cours d'une restitution procéder à la vérification de l'exhaustivité du recensement et de l'inventaire des biens.			Comités de gestion des plaintes	d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations des PAP signées. Rapports finaux validés et approuvés	
3.	Méconnaissance de l'existence du MGP par certaines PAP et des populations	Poursuivre les sensibilisations des PAP et des populations sur la gestion des plaintes	Durant la mise en œuvre des PAR des sous-projets	UGP-PRSA	Comités de gestion des plaintes	Nombre de plaintes enregistrées, traitées avec satisfaction	0
4.	Absence de comité de gestion des plaintes eu niveau communal	Mettre en place les comités communaux de gestion des plaintes	Au plus tard le 15 Décembre 2025	UGP-PRSA	Mairies	PV de mise en place des COGEP	0
5.	Absence des fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations et les fiches de confirmation d'informations	Procéder à la négociation et à la signature des fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations et les fiches de confirmation d'informations personnelles sur la PAP.	Au plus tard le 15 Décembre 2025	UGP-PRSA	Consultants Mairies Comités de gestion des plaintes	Les fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations PAP signées et validées.	0

N°	Non-Conformités Constatées	Mesures de correction	Délai de mise en œuvre	Entités/ Personnes Responsables	Acteurs associes	Indicateurs de suivi	Coûts de mise en œuvre (F CFA)
	personnelles sur la PAP.	Publier la liste des PAP et les biens impactés par affichage ou pour des raisons de sécurité ou d'anonymat des PAP, au cours d'une restitution procéder à la vérification de l'exhaustivité du recensement et de l'inventaire des biens.	Au plus tard le 10 Décembre 2025	UGP-PRSA	Consultants Mairies Comités de gestion des plaintes	PV d'affichage	0
6.	Non mise en œuvre des mesures d'assistance aux personnes vulnérables : appui financier d'un montant de 135.000FCFA pour l'acquisition d'un kit agricole pour soutenir la production (pulvérisateur, seaux, pioches, râteau, pelle, brouette, binette, semences, engrais)	S'assurer que les mesures d'assistance aux PAP vulnérables ont effectivement touché toutes les personnes vulnérables affectées par les sous-projets.	Au plus tard le 20 Décembre 2025	UGP-PRSA	Mairies Comités de gestion des plaintes	Nombre de PAP vulnérables ayant bénéficier des mesures d'assistances	2 160 000
7.	Insuffisance dans le suivi et l'évaluation du de la réinstallation	Réaliser le suivi-évaluation du processus de réinstallation comme prévu dans les PAR	Durant la mise en œuvre des PAR des sous-projets	UGP-PRSA	Mairies Comités de gestion des plaintes	Rapports de suivi	6 000 000
		Documenter et archiver l'ensemble du processus de réinstallation	Durant la mise en œuvre des PAR des sous-projets	UGP-PRSA	Mairies Comités de gestion des plaintes	Rapports de suivi	0

N°	Non-Conformités Constatées	Mesures de correction	Délai de mise en œuvre	Entités/ Personnes Responsables	Acteurs associes	Indicateurs de suivi	Coûts de mise en œuvre (F CFA)
8.	Insuffisance dans le renforcement des capacités des parties prenantes	Entreprendre le renforcement des capacités des parties prenantes	Durant la mise en œuvre des PAR des sous-projets	UGP-PRSA	Mairies Comités de gestion des plaintes	Rapports de suivi	Pris en compte dans le PMPP
9.	Non indemnisation des biens impactés aux personnes affectées (Arbres, infrastructures, etc.)	Indemniser les biens impactés aux PAP (Arbres, infrastructures, etc.)	Avant la reprise des travaux	UGP-PRSA	Mairies Comités de gestion des plaintes	Preuves de paiement des indemnisations (PV de paiement des indemnisations)	131 149 254
10.	Non finalisation des travaux d'aménagement des différents sites conformément aux cahiers de charge des entreprises	Finalisation des travaux d'aménagement des différents sites conformément aux cahiers de charge des entreprises ;	31 décembre 2025	UGP-PRSA SONATER	Entreprises Bureaux de contrôle Mairies Comités de gestion des plaintes	PV de réception des sites	PM
TOTAL							**142 249 254**

Source : mission d'audit du PAR des sous projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF

5.2.3. Suivi des mesures correctives de l'audit technique des PAR

Les mesures correctives proposées dans le cadre du présent audit devraient faire l'objet d'un suivi qui vise à s'assurer de leur respect par les acteurs impliqués dans les sous-projets. L'UGP du PRSA-BF est le principal responsable de ce suivi avec l'appui des acteurs identifiés ainsi que les indicateurs dans le tableau ci-dessus.

VI. CONCLUSION

D'une manière générale, le processus de réinstallation dans le cadre des sous-projets d'aménagement des basfonds rizicoles dans les Communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF, n'a pas respecté toutes les exigences contenues dans le CPR et les PAR.

En effet, l'analyse des documents de la réinstallation mis à la disposition du consultant, des enquêtes et visites terrains, l'analyse de la conformité des indemnisations avec les prescriptions du PAR révèle des non conformités majeurs suivants :

- Rapports de PAR en cours de validation par l'ANEVE et d'approbation par la Banque alors que les travaux ont démarré sur l'ensemble des sites ;
- Non signature des fiches individuelles d'évaluation des compensations, les accords de négociation individuelle des indemnisations ;
- Non-paiement des compensations aux PAP pour les pertes d'arbres et de structures (puits, clôtures, etc.) ;
- Non mise en œuvre des mesures d'assistance aux personnes vulnérables ;
- Insuffisance dans le suivi et l'évaluation de la réinstallation ;
- Non finalisation des travaux d'aménagement des différents sites conformément aux cahiers de charge des entreprises.

Pour une amélioration de la performance sociale de la mise en œuvre des sous-projets, des recommandations sont formulées afin que les points faibles et les non-conformités qui ont été constatés soient prises en charge par des mesures appropriées dans les délais prévus.

Un plan d'action correctif des non-conformités a été élaboré pour une application urgente des mesures de correction.

Le coût global des mesures de correction des non-conformités s'élève à cent quarante-deux millions deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-quatre (142 249 254) Francs CFA.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- BIRD/Banque mondiale, Cadre Environnemental et Social, Banque Mondiale, Washington, 2017.
- CEITP, Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS (25 Mai au 25 Juin) des travaux d'aménagement de 199,10 ha de bas-fond dans le site de FILLY, BOURBO, GORKI, Commune de OULA et BOKIN, Région du Nord au profit du PRSA-BF (LOT 2)
- CEITP, rapport mensuel de suivi environnemental et social de chantier y compris l'EAS/HS et autres VBG, avril 2025
- Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Boussou 2021-2025, version finale, décembre 2014.
- PRSA-BF,
- PRSA-BF, Cadre de Politique de Réinstallation, version finale, Juin 2021.
- PRSA-BF, Mécanisme de gestion des plaintes et réclamations/suggestions et son plan d'action incluant celui des EAS/HS, version finale, Juin 2023.
- PRSA-BF, Plan d'action de lutte contre les Violences basées sur le genre 2023-2027, mars 2024
- PRSA-BF, Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de basfonds à Ipalla et Gorki dans la commune de Bokin, Région Yaadga, version provisoire, Octobre 2025 ;
- PRSA-BF, Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 53,52 ha de basfonds rizicoles à Tamounouma dans la commune de Boussou, province du Zondoma, Région du Yaadga, version provisoire, Octobre 2025 ;
- PRSA-BF, Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 124,70 ha de basfonds rizicoles à Bourbo et Filly dans la commune de Oula, province du Yatenga, Région du Yaadga, version provisoire, Octobre 2025 ;
- PRSA-BF, Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, version finale, juillet 2021.
- STE/GERICO BTP, rapport d'activité numéro 01, avril 2025
- BIRD/Banque mondiale, Cadre Environnemental et Social, Banque Mondiale, Washington, 2017.

VIII. ANNEXES

Annexe A : Preuves d'audits *70*

Annexe B : PV de Consultation dans le cadre de la réalisation de l'audit de la mise en œuvre des PAR *103*

ANNEXES A : PREUVES D'AUDIT

Annexe 1 : termes de référence 70
Annexe 2 : atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Bokin ... 87
Annexe 3 : atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Boussou 90
Annexe 4 : atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Oula 93
Annexe 5 : Communiqué portant date butoir dans la commune de Bokin 97
Annexe 6 : Communiqué portant date butoir dans la commune de Boussou 98
Annexe 7 : Communiqué portant date butoir dans la commune de Oula 99
Annexe 8 : consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Bokin 100
Annexe 9 : consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Boussou 101
Annexe 10 : consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Oula 102

ANNEXES B : PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'AUDIT

Annexe 11 : Entretien avec le Chef d'Antenne Régional du PRSA-BF du Nord 103
Annexe 12 : Entretien avec le Directeur Régionale de l'Agriculture du Nord 106
Annexe 13 : Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Oula 109
Annexe 14 : Entretien avec le Chef du Service Départemental de l'Agriculture de Oula 112
Annexe 15 : Entretien avec le Chef du Service Départemental des Eaux et Forêts de Oula 115
Annexe 16 : liste des personnes ressources rencontrées dans la la région de Yadga et de la commune de Oula 118
Annexe 17 : Entretien avec les Acheteurs de terre sur le site de Bourbo 120
Annexe 18 : Entretien avec les Femmes de Bourbo 123
Annexe 19 : Entretien avec le CVGP de Bourbo 126
Annexe 20 : Entretien avec le CVD de Bourbo 129
Annexe 21 : Entretien avec le CVGP de Filly 132
Annexe 22 : Entretien avec les Jeunes de Filly 135
Annexe 23 : Entretien avec le CVD de Filly 138
Annexe 24 : Entretien avec le Chef du village de Filly 141
Annexe 25 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le PDS de Boussou 144
Annexe 26 : Procès – verbal de consultation individuelle avec le service de l'environnement de Boussou 147
Annexe 27 : Procès – Verbal consultation individuelle avec le service de l'Agriculture de Boussou. 150
Annexe 28 : Procès – verbal de consultation individuelle avec le service social de Boussou 153

Annexe 29 : Procès- verbal de consultation de groupe avec le CVGP de Tamounouma 156
Annexe 30 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le CVD de Tamounouma 159
Annexe 31 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le Président du comité de gestion du bas-fond de Tamounouma 162
Annexe 32 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le chef de Tamounouma..... 165
Annexe 33 : Procès- verbal de consultation du groupe des propriétaires terriens de Tamounouma ... 168
Annexe 34 : Liste de présence des personnes et structures rencontrées dans la commune de Boussou171
Annexe 35 : Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Bokin..... 173
Annexe 36 : Entretien avec Service de l'Agriculture de Bokin..... 176
Annexe 37 : Entretien avec Service de l'élevage de Bokin..... 179
Annexe 38 : Entretien avec Service de l'Action sociale de Bokin 182
Annexe 39 : Entretien avec Service de l'Environnement de Bokin 185
Annexe 40 : Liste des personnes ressources rencontrées à dans la commune de Bokin 188
Annexe 41 : Entretien chef de village de Gorki 189
Annexe 42 : Entretien Chef de Village de Ipalla 192
Annexe 43 : Focus CVGP Gorki 195
Annexe 44 : Focus CVGP Ipalla 198
Annexe 45 : Focus Propriétaire terriens Gorki..... 201
Annexe 46 : Focus Propriétaires terriens Ipalla..... 204
Annexe 47 : Entretien CVD Gorki 207
Annexe 48 : Entretien CVD Ipalla 210

Annexe A : Preuves d'audits

Annexe 1 : termes de référence

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES --- **SECRETARIAT GENERAL** --- **PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »**		**BURKINA FASO** --- **La Patrie ou la mort, Nous Vaincrons**

PRSA

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

Date d'entrée en vigueur :

28/06/2022

Durée du programme : 05 ans

Du 21/04/2022 au 20/04/2027

Coût du programme :

72,050 milliards FCFA soit 127,1 millions de $ US

Financement du programme

Financement Etat Burkinabè : 1,73%

Prêt IDA : 35,43%

Don IDA : 35,43%

Don GAFSP : 18,90%

Contribution des bénéficiaires : 8,50%

Composantes du programme

I. Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires
II. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire
III. Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce
IV. Composante de réponse d'urgences contingente
V. Gestion du Programme

Zones d'intervention

- ✓ Région de la Boucle du Mouhoun
- ✓ Région du Centre Est
- ✓ Région du Centre-Ouest
- ✓ Région du Centre Sud
- ✓ Régions de l'Est
- ✓ Région des Hauts Bassins
- ✓ Région du Nord

Recrutement de quatre (04) consultants individuels pour la réalisation de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).

Termes de référence

Avis du Coordonnateur

Salif TENTIKA

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Août 2025

BANQUE MONDIALE

GAFSP

Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Table des matières

1. Contexte et justification **Erreur ! Signet non défini.**
2. Objectifs assignés à l'audit environnemental et social **Erreur ! Signet non défini.**
3. Résultats attendus **Erreur ! Signet non défini.**
4. Méthodologie **Erreur ! Signet non défini.**
5. Documents à mettre à la disposition du consultant individuel **Erreur ! Signet non défini.**
6. Consistance et portée de l'audit **Erreur ! Signet non défini.**
7. Clauses de confidentialité **Erreur ! Signet non défini.**
8. Produits livrables **Erreur ! Signet non défini.**
9. Validation des rapports de l'audit ES **Erreur ! Signet non défini.**
10. Profil du consultant **Erreur ! Signet non défini.**
11. Déroulement et duree de l'audit ES **Erreur ! Signet non défini.**
12. Méthode de sélection et dossier de candidature **Erreur ! Signet non défini.**
13. Suivi et validation de l'audit ES **Erreur ! Signet non défini.**
14. Coût prévisionnel **Erreur ! Signet non défini.**

1. Contexte et justification

1.1. Contexte

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le PNDES et dans la PS-PASP. En effet, (i) l'objectif global du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabé pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». (ii) Celui de la PS-PASP est de développer un secteur « agro-sylvo-pastoral » productif assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. L'impact attendu de la mise en œuvre de la Politique sectorielle est de réduire de moitié (50%) à l'horizon 2026, la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En matière de sécurité alimentaire et de résilience, le Programme s'inscrit dans les orientations et les objectifs de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les priorités résiliences pays. Les interventions du Programme contribueront également à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de promotion de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

L'objectif de développement assigné au PRSA-BF consiste à renforcer la gestion des risques du système alimentaire national et régional, améliorer la durabilité de la base productive dans les zones d'intervention et développer les marchés agricoles. Il est structuré en cinq composantes dont la:

- Composante 1 : « Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires » qui vise à contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires à travers la production et la diffusion d'informations précises sur les conditions météorologiques, les catastrophes, les tendances climatiques à long terme, l'utilisation des terres, l'environnement, l'hydrologie, les conflits, la production agricole et les données concernant les prix sur les marchés, en fonction du cas spécifique de l'utilisateur.
- Composante 2 : « Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire » qui vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.
- Composante 3 : « Intégration des marchés et commerce » dont la finalité est de développer les chaînes de valeur et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest africaine en levant les obstacles liés aux échanges. Sa mise en œuvre permettra de (i) faciliter les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires ; (ii) faciliter la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales, consolider les acquis de la réserve alimentaire régionale et (iii) soutenir le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques.
- Composante 4 : « Composante de réponse d'urgences contingente » à travers laquelle, le PRSA-BF mettra en place, un mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence (CERC). En cas de crise, le Gouvernement pourra, sur avis de la Banque mondiale, réaffecter les fonds du PRSA-BF au CERC, ainsi que les fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts de l'intervention d'urgence et du relèvement.

- Composante 5 : « Gestion du Programme » comprenant les actions de gestion du Programme incluant des activités de suivi-évaluation, de sauvegardes environnementale et sociale, de gestion des connaissances et communication.

1.2. Justification de l'intervention

Le PRSA-BF s'exécute à travers des sous-projets. La nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux de réalisation des sous-projets retenus ont valu au PRSA-BF, d'être classé dans la catégorie de projet à « Risque Substantiel » et donc assujetti aux obligations de la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux associés aux travaux de réalisation de ses sous-projets retenus.

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles sans soumission des notices d'impact environnemental et sociale (NIES), des plans d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées, et des rapports de mise en œuvre des PAR à la partie nationale et à la Banque mondiale pour validation préalable.

Globalement, les travaux de réalisation de ces bas-fonds engagés génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain. Pour bonifier les impacts positifs et assurer la mitigation des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré. À travers ce PEES, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à mettre en œuvre, les mesures et actions concrètes visant à faire en sorte que le PRSA-BF soit exécuté dans le respect de la réglementation nationale et des exigences de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale et sociale.

Elaboré dument par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre de la préparation du PRSA-BF, le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) décrit les différentes étapes de la procédure de mise en œuvre des sauvegardes environnementale et sociale consistant à bonifier les impacts positifs, à identifier les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques, impacts et effets négatifs et au cas échéant.

Dans le cadre de sa 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a noté le démarrage des travaux d'aménagement de dix-huit (18) bas-fonds d'une superficie totale de 794 ha sans la validation des rapports de NIES et de PAR ni par la partie nationale, ni par la Banque mondiale, et sans une compensation préalable des pertes subies par les exploitants.

Pour corriger ces non-conformités qui constituent des risques pour la mise en œuvre du Programme, la Banque mondiale a recommandé la réalisation (i) d'un audit environnemental et social et (ii) d'un audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles en cours.

L'audit environnemental et social a été initiée dans ce contexte. Il vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles sans le respect intégral des procédures et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours.

Les présents termes de référence ont été élaborés pour le recrutement de quatre (04) consultants/firmes pour la réalisation de (i) l'audit environnemental et social et (ii) de l'audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles engagés par le Programme.

2. Objectifs assignés à l'audit environnemental et social

2.1. Objectif général

- **Pour l'audit environnemental et social**

  L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, du PEES et du CGES du PRSA-BF.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

  L'objectif de la mission d'audit de mise en œuvre des PAR est de ressortir les cas de non-conformité éventuellement et de proposer, s'il y a lieu, des actions et mesures correctives correspondantes.

  Cela permettra aux unités de mise en œuvre du programme (1) d'implémenter les mesures correctives recommandées avant la clôture du programme, et (2) tirer des leçons claires pouvant aider à améliorer la mise en œuvre des PAR futurs dans le cadre des Projets d'aménagement rizicoles et dans d'autres projets sous financement de IDA.

2.2. Objectifs spécifiques

- **Pour l'audit environnemental et social**

  Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Évaluer la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale;
- Vérifier le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- évaluer la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO : prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.
- Évaluer la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux
- évaluer la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C ;
- Identifier les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;

- Evaluer les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Déterminer les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités ;
- Identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels ;
- Identifier les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;
- Etablir le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables ;
- Formuler des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales ;
- élaborer un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes
- Présenter les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;
- Faire des recommandations pour capitaliser les acquis et corriger les insuffisances pour des situations similaires.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

  De façon spécifique, l'audit des PARs des PAP a pour objectif de/d':

- veiller à l'application consensuelle des dispositions réglementaires en vigueur dans la mise en œuvre des PARs par le PRSA-BF ;
- vérifier que les personnes affectées ont été consultées et ont eu l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus de compensation ;
- assurer que les compensations sont effectives et que les cas résiduels sont traités ;
- veiller à la communication et la participation des personnes affectées par le projet (information sur les options, les entretiens, les réunions), et que leurs options de réinstallation privilégiées sont effectivement prises en compte dans la mesure du possible dans le processus de compensation ;
- vérifier l'effectivité des biens et services communautaires d'accompagnement au profit des PAP ;
- impliquer effectivement les structures pérennes étatiques et les représentants habilités dans la mise en œuvre des PAR ;
- impliquer effectivement les autorités coutumières et communautaires villageoises dans la mise en œuvre des PAR ;
- veiller au suivi régulier de la gestion des plaintes ets'assurer que les PV de conciliation ou de gestion des plaintes sont disponibles et accessibles ;
- s'assurer que les personnes affectées sont informées sur les mécanismes de résolution des plaintes qui ont prévalu pendant l'exécution des compensations et ces mécanismes sont mis en place d'une manière effective ;

- veiller à ce que les personnes affectées identifiées comme étant vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- proposer des actions de pérennisation, de sécurisation et d'archivage des bases de données y relatifs ;
- veiller à la pris en compte effective de tous les cas résiduels de compensation ;
- apprécier l'efficacité du mode de rapportage et de fonctionnement du système de suivi et évaluation de la réinstallation ;
- faire une analyse du cadre institutionnel, organisationnel et les ressources humaines liés à la mise en œuvre des PAR.

3. Résultats attendus

- **Pour l'audit environnemental et social**

- Les cadres politique, juridique, normatif et institutionnel en matière de réalisation de l'audit est analysé ;
- la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale sont évaluées ;
- le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale est vérifié ;
- la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO est évaluée (prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.)
- la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux est évaluée ;
- la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C est évaluée ;
- les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont identifiées ;
- les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF identifiés sont évalués ;
- les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont évalués ;
- les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités sont déterminés ;
- les risques environnementaux et sociaux résiduels sont identifiés et analysés ;
- les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont identifiées et analysées ;

- le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables est établi ;
- les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont présentées ;
- un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes est élaboré
- des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales sont formulées ;
- un plan d'action de mise œuvre des mesures correctives identifiées assortie d'une feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours indiquant les coûts, échéances et acteurs responsables de la mise en œuvre est proposé ;
- un rapport d'audit environnemental et social clair et bien structuré est élaboré et validé aux différents niveaux.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

Il est attendu que :

- Les dispositions réglementaires en vigueur dans la mise en œuvre des PAR sont réellement appliquées ;
- Les personnes affectées ont été consultées et ont eu l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'indemnisation ;
- Les compensations des biens affectées ont été effectives et que les cas résiduels ont été traités ;
- Le processus de compensation mis en place par le Programme a été conçu et exécuté de façon participative et inclusive en assistant les PAP dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- la communication et la participation des personnes affectées par le projet (information sur les options, les entretiens, les réunions), et que leurs options de réinstallation privilégiées ont été effectivement prises en compte dans la mesure du possible dans le processus de compensation ;
- L'effectivité du versement intégral des impenses à tous les ayants-droits en respectant les standards et principes de la Banque mondiale, y compris les biens et services communautaires d'accompagnement ;
- L'implication effective des structures pérennes étatiques et des représentants habilités dans la mise en œuvre des PAR ;
- L'implication effective des autorités coutumières et communautaires villageoises dans la mise en œuvre des PAR ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes a été suivi régulièrement et mise en œuvre efficacement et les PV de conciliation ou de gestion des plaintes sont disponibles et accessibles ;
- Les personnes affectées ont été dument informées sur les mécanismes de résolution des plaintes qui ont prévalu pendant l'exécution des compensations et ces mécanismes ont été mis en place d'une manière effective ;

- Les personnes affectées, incluant les personnes identifiées comme étant vulnérables, ont été assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- Les actions de pérennisation, de sécurisation et d'archivage des bases de données y relatifs sont effectives ;
- Tous les cas résiduels et particuliers d'indemnisation ont été pris en compte ;
- le mode de rapportage et le fonctionnement du système de suivi et évaluation de la réinstallation est efficace ;
- le cadre institutionnel, organisationnel et les ressources humaines liés à la mise en œuvre des PAR est efficace.

4. Méthodologie

L'approche méthodologique du Consultant individuel devra intégrer (i) sa participation à une rencontre de cadrage méthodologique et de planification de l'audit avec la coordination du PRSA-BF et avec les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale le cas échéant et avec les Unités de Gestion Régionales au niveau régional ; (ii) une visite d'un échantillon représentatif des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF permettant de prendre connaissance des sites et des travaux ; (iii) la recherche et revue documentaire, (iv) les investigations terrain, (v) l'analyse des données issues des investigations aux différents niveaux ; (vi) la cartographie des zones sensibles et des risques ; (vii) l'élaboration et soumission du rapport de l'audit environnemental et social des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ; (vi) la validation interne avec l'UGP & l'UGR ; (viii) l'approbation de la Banque mondiale ; (ix) et la production du rapport final prenant en compte les différentes observations et commentaires formulés aux différents niveaux.

Les dates des visites et des entrevues seront mentionnées sur le planning de la mission. Ces dates seront déterminées d'un commun accord avec tous les acteurs impliqués. La liste des personnes interviewées et leur fonction sera indiqué dans le rapport, plus spécifiquement les populations de la zone d'influence du projet, ainsi que les membres des communautés ou des villages impactés. Les preuves physiques d'audit doivent être annexées au rapport. Des images servant de preuves d'audit seront également prises et illustrées dans le rapport.

5. Documents à mettre à la disposition des consultants/Firmes

Il sera mis à la disposition du consultant individuel, tout document pertinent dont dispose l'UGP, notamment le PEES, le CGES, le CPR, les NIES et les PAR provisoires, les fiches de screening environnemental et social, les PGES-C/PHSS-C, etc.

6. Consistance et portée des audits

6.1. Champs et étendue des audits

Le champ de l'audit environnemental et social couvre tous les bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF, ainsi que leurs environnements immédiats. Il devra prendre en compte également tous les sites d'emprunt de matériaux, de prélèvement de ressource eau, les sites d'installation des bases-vie des entreprises attributaires des travaux. Il devra inclure les structures compétentes en matière de délivrance des autorisations préalables à tout démarrage des travaux etc. La situation des sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF objet de la présente mission d'audit est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Allotissement des audits à réaliser

Allotissement	Région	Province	Commune	Village	Site	Superficie (ha)	Livrables attendus
Lot 1	**Yaadga** (Nord)	Yatenga	Oula	Bourbo	Bourbo	44,68	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
		Yatenga	Oula	Filly	Filly	64,86	
		Passoré	Bokin	Gorki	Gorki	74,4	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
		Passoré	Bokin	Ipalla	Ipalla	80,02	
		Zondoma	Boussou	Tamounouma	Tamounouma	53,52	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
Lot 2	**Nakambé** (Centre-Est)	Boulgou	Bagré	Sangaboulé	Gargapouré	85,97	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
		Kouritenga	Andemtenga	Koulkienga	Koulkienga	27,36	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
	Nazinon (Centre-Sud)	Bazèga	Saponé	Niosna	Niosna	48,83	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
Lot 3	**Bankui** Boucle du Mouhoun	Balés	Ouri	Da	Da	35,24	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
		Balés	Ouri	Zinakongo	Zinakongo	66,23	
		Mouhoun	Kona	Goulo	Goulo	24,30	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
		Mouhoun	Ouarkoye	Poundou	Poundou	28,57	
Lot 4	**Guiriko** (Hauts Bassins)	Houet	Bobo-Dioulasso	Dodougou	Bobokin	30,48	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
		Houet	Bobo-Dioulasso	Sogossagasso	Wolsama	19,38	
		Houet	Satiri	Bala	Bala	22,25	
		Kénédougou	Kayan	Kayan	N'gorlani	42,43	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR
		Kénédougou	Koloko	Sifarasso	Sifarasso	16,55	
		Tuy	Houndé	Dankari	Dankari	28,11	- 1 rapport d'audit ES +1 rapport d'audit des PAR

6.2. Portée des audits

- **Tâches du consultant en charge de l'audit environnemental et social**
  Sous la Responsabilité du coordonnateur du PRSA-BF et en collaboration avec les Spécialistes en Sauvegardes Environnementale et Sociale, le Consultant individuel devra fournir des informations sur (i) l'état écologique initial et actuel du bas-fond (sols, eaux, biodiversité) ; (ii) la qualité des aménagements hydrauliques ou agricoles réalisés ; (iii) les interactions avec les populations locales (accès à la ressource, conflits, santé publique, sécurité) ; (iv) les pratiques agricoles et leur impact (usage d'engrais/pesticides, déforestation, etc.) ; (v) la gestion des déchets et effluents (si applicable) ; (vi) les mesures de sauvegarde appliquées et leur efficacité ; (vii) poser les bases pour le suivi. Pour ce faire, il doit procéder à des vérifications au niveau de :

L'environnement biophysique

- Sols sur les sites ou dans des éventuelles zones d'emprunt : dégradation de la texture, de la structure, pollution, encombrement, etc. ;
- Végétation et flore : abattage d'essences spontanées dont les espèces rares, protégées, en voie d'extinction ; plantées ; etc. ;
- Aire protégée et faune : affectation d'espèces domestiques, sauvages, rares, protégées, en voie d'extinction ;
- Ecosystèmes aquatiques : dégradation de zones humides (lacs, rivières, zones inondées par saison, etc.), dégradation de la qualité et de la quantité des eaux ;
- Paysage/esthétique : affectation de l'aspect esthétique du paysage ;
- Pollution sonore pendant l'exécution du microprojet et l'exploitation de ses acquis ;
- Pollution de l'atmosphère par des gaz pendant l'exécution du microprojet et l'exploitation de ses acquis ;
- Encombrement par des déchets solides ou pollution par des déchets liquides ;
- Pollution des eaux (procéder à des analyses physico-chimiques) ;
- Etc.

L'environnement humain

- Effectivité de la consultation et de la participation du public ;
- Affectation de sites historiques, archéologiques, cimetières et tombes, fétiches, et/ ou d'héritage culturel ;
- Eventuelle acquisition de terres ;
- Perte de terres ;
- Perte d'habitations ;
- Pertes d'infrastructures domestiques autres que des habitations ;
- Perte de revenus ;
- Perte de récoltes, de plantations ou d'arbres fruitiers ;
- Nuisances sonores et olfactives et leurs conséquences sur la santé humaine ;
- Risques d'accidents pour les travailleurs et les populations riveraines ;
- Risques de dépravation des mœurs/déviation sociale ;
- Risques de violences basées sur le genre ;
- Risques de travail des mineurs/enfants ;
- Existence de personnes vivant avec un handicap/maladie/grossesse sur le chantier en phase d'exécution des sous projets et conséquences ;
- Plaintes actuelles et risques de plaintes futures ;
- Autres risques d'atteintes à la santé-sécurité des travailleurs et riverains, dont le risques de contamination aux IST/VIH-SIDA ; liés à l'existence des aménagements ;

- Etc.

- **Tâches du consultant en charge de l'audit sur la mise en œuvre des PAR**

Le consultant réalisera les tâches suivantes :

- Soumettre un plan de travail à la validation au PRSA-BF ;
- Visiter les sites spécifiques du programme dans lesquels des PAR ont été réalisés ;
- Analyser toutes les données et informations nécessaires liées à la mise en œuvre des PAR, notamment les CPR, PAR, Rapports de mise en œuvre des PAR, Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), Protocole d'accord d'indemnisation/compensation, etc., mises à sa disposition par PRSA-BF ;
- Organiser, en accord avec les exigences de la législation nationale et les procédures et règlements de la Banque mondiale, les réunions restreintes et des focus group avec toutes les parties concernées par le programme PRSA , à savoir les autorités politico administratives et leaders d'opinion locaux, les structures et services étatiques, les personnes affectées par le projet (PAP) et ceux des comités villageois de gestion des plaintes (CVGP), les organisations de la société civiles…, pour recueillir leurs avis, commentaires et préoccupations concernant la réinstallation ;
- Identifier les points clés du cadre normatif et réglementaire (environnemental et social) qui ont été respectés ou non ;
- Déterminer la conformité sociale des activités réalisées au regard des exigences des PAR approuvés et publiés ;
- Identifier et analyser les non-conformités dans la mise en œuvre des PAR et déterminer les causes ayant conduit à ces non-conformités ;
- Déterminer si le déplacement économique ou physique a eu lieu à la suite d'un processus transparent, avec consentement donné librement par la personne déplacée et que celle-ci a été suffisamment consultée ;
- Vérifier l'appui apporté aux personnes vulnérables recensées et indemnisées dans chaque PAR, selon les activités d'assistance prévues pour ce groupe conformément aux prescriptions du-dit PAR ;
- Vérifier le traitement de toutes les plaintes liées à la mise en œuvre des PAR ;
- Analyser les rapports d'états d'avancement, les rapports de mise en œuvre des PAR, les rapports sur MGP, et les rapports des Unités de projet, pour évaluer la mise en œuvre des mesures de réinstallation ;
- Vérifier la mise en œuvre et l'efficacité du MGP (fonctionnement des CVGP mis en place par les unités du programme), y inclus l'enregistrement, le traitement, clôture et le règlement des réclamations (Plaintes) éventuelles pendant les opérations de mise en œuvre des PAR et surtout lors du paiement des Personnes Affectées par le Projet (PAP) ;
- Rédiger un rapport d'audit détaillé par PAR soit 9 volumes comprenant des constats et recommandations pour les PAR sous sa responsabilité ; chaque rapport devra comprendre un Plan d'action avec des mesures correctives suivant un calendrier et un budget de mise en œuvre bien détaillé ;
- Proposer des indicateurs de suivi pour évaluer l'impact des recommandations de l'audit ;
- Organiser des séances de restitution des résultats de l'Audit de mise en œuvre des PAR à la fin de la mission à des dates à convenir entre le Consultant et les unités concernées (auditoire cible : Banque mondiale autorités politico-administratives etc.).

Sur la base des vérifications, des confrontations avec les PAP et de l'examen des situations, le consultant devrait :

- Identifier les forces et faiblesses des différents PAR ;
- Identifier les dysfonctionnements et les faiblesses de la mise en œuvre des PAR
- Faire ressortir les acquis, les insuffisances et les leçons à tirer de la mise en œuvre des PARs ;
- Identifier les éventuels risques ou insuffisances des dispositions ;
- Formuler des recommandations sur les avis, craintes et préoccupations des parties prenantes au sujet du projet afin de pour minimiser les éventuels risques ;
- Formuler des recommandations pertinentes pour corriger les insuffisances identifiées et améliorer davantage les performances techniques ;
- Formuler des recommandations pour les actions à destination des différents acteurs :
  - ☞ Le PRSA-BF
  - ☞ Les autorités administratives et coutumières
  - ☞ Les comités intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAR ;
  - ☞ Le suivi évaluation
  - ☞ Autre (ONG, société civile…)

7. Clauses de confidentialité

Le rapport d'audit peut contenir des informations confidentielles, il est de la responsabilité des personnes qui seront en possession dudit rapport de faire un usage réservé et limité afin que ces informations ne se retrouvent pas auprès d'une structure ou d'une personne pouvant en faire un usage malveillant. Cela pourrait entraîner la responsabilité civile du coupable. En conséquence, il est recommandé au Consultant de placer dans un document différent toute information confidentielle ou préjudiciable.

8. Produits livrables

8.1. Rapport de l'audit environnemental et social

Le Consultant remettra par lot à la fin de sa mission, un rapport d'audit environnemental et social comprenant notamment :

- les mesures correctives des non-conformités identifiées/décelées ;
- Les mesures/actions correctives visant à atténuer les risques, impacts et effets environnementaux et sociaux potentiellement associés aux travaux en cours.
- Un Programme de surveillance, contrôle et suivi environnemental et social ;
- Une fiche de rapport de suivi environnemental et social.

Le rapport de l'audit environnemental et social des travaux engagés devra être en français et contenir notamment :

- Page de garde indiquant l'objet du rapport, le nom et l'activité de la structure auditée, l'auditeur ainsi que la date ;
- Table des matières,
- Les listes des tableaux, des figures, des photos et des annexes ;
- Sigles et Acronymes ;
- Résumé non technique
- Introduction,
- Contexte et justification de l'audit ;
- Méthodologie de l'audit ;
- Cadres politique, juridique, normatif et institutionnel de l'audit ;
- Présentation du milieu récepteur de l'audit ;

- Description des pratiques observées ;
- Mise en situation et analyse des faits ;
- Gestion des écarts, impacts réels et risques ;
- Surveillance-contrôle et suivi ;
- Mesures correctives des non-conformités par site de bas-fond en aménagement
- Tableaux synoptiques des mesures correctives des non-conformités par lot ;
- Conclusion ;
- Références Bibliographiques ;
- Annexes.

8.2. Rapport de l'audit de mise en œuvre des PAR

Le rapport devra contenir au minimum les points suivants :

1. Liste des tableaux ;
2. Liste des figures ;
3. Liste des acronymes et des abréviations ;
4. Résumé exécution ;
5. Introduction ;
6. Contexte de l'Audit de la mise en œuvre du PAR ;
7. Cadre juridique ;
8. Présentation des pratiques observées ;
9. Résultats des consultations publiques ;
10. Résultats de l'Audit de la mise en œuvre des PAR ;
11. Recommandations et plan d'action de mise en œuvre des mesures correctives ;
12. Conclusion ;
13. Annexes

NB : Le consultant déposera :

- Un rapport de démarrage de l'audit environnemental et social en un (un exemplaire) ;
- Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires ;
- Un rapport définitif en cinq (5) exemplaires, prenant en compte les observations et commentaires.

Ces rapports seront livrés en version imprimée et en support électronique sur clés USB non protégé sous format MS-Word. La Base de données doit également être déposée au format MS- Excel.

En cas de besoin, le consultant pourra être sollicité pour accompagner l'UGP dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives à court terme, à l'issu duquel un rapport de mise en œuvre des mesures correctives de court terme sera produit avant l'obtention du ou des certificats de conformité environnementale et sociale. Les modalités de ce travail pourront être définies ultérieurement.

9. Validation des livrables des audits

Les rapports des audits environnemental et social et des audits de mise en œuvre des PAR seront appréciés suivant les critères ci-après :

- La conformité de l'audit par rapport aux TDR ;
- La qualité et la fidélité de l'analyse de l'état de référence des milieux biophysique et humain avant et après la mise en place des sous projets ;

- La qualité et la fiabilité des données ;
- La pertinence des méthodes scientifiques utilisées ;
- L'exhaustivité des constats suite à des analyses ayant permis d'identifier et de décrire toutes les non conformités au niveau des sous projets ;
- La prise en compte des commentaires des parties prenantes au projet ;
- La conformité des mesures correctives proposées avec les politiques, lois, ordonnances, décrets, arrêtés, normes, bonnes pratiques dans chaque secteur de sous-projets ;
- La pertinence et l'adéquation des mesures correctives proposées avec les impératifs de protection de l'environnement et de développement durable et leur contribution à la mise en œuvre des orientations de la politique nationale de l'environnement, ainsi que des mesures de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Le contenu de chaque plan de gestion environnementale et sociale (comprenant les impacts réels et les risques associés) et sa cohérence avec les mesures correctives envisagées ;
- Le programme de surveillance, de contrôle et de suivi ; ainsi que les arrangements institutionnels correspondants ;
- Les modalités du financement des plans de gestion environnementale et sociale ;
- Les informations, les énoncés complets et satisfaisants de conclusions-clefs, claires, compréhensibles et suffisantes pour une prise de décision.

10. Profil du consultant individuel

Le consultant devra satisfaire aux critères ci-après :

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire (Bac+5 min) en environnement, foresterie, écologie, biologie, géographie, sciences humaines, sociologie ou tout autre diplôme équivalent et ayant environ 05 ans d'expériences au moins en réalisation d'audit environnemental et social et étude d'impact environnemental et social, en élaboration de CGES, et en mise en œuvre de PGES) ;
- Avoir au moins cinq (05) missions d'audit environnemental et social au cours des 5 dernières années ;
- Avoir au moins deux (02) missions d'audit environnemental et social au cours des 3 dernières années sur un projet similaire aux infrastructures du PRSA-BF, financé par le groupe de la Banque mondiale ou la BAD ;
- Avoir une parfaite connaissance du cadre environnemental et sociale de la Banque mondiale notamment les NES 1 ; NES 2 ; NES 3 ; NES4 ; NES5 ; NES 6 ; NES 8 ; NES 10 et des textes nationaux constituera un atout pour le candidat.

Au besoin, le consultant pourra faire recours à une équipe d'enquêteurs de niveau BAC+3 au moins pour la collecte de données sur le terrain.

11. Déroulement et durée des audits

La durée globale des audits environnemental et social et des audits de mise en œuvre des PAR est de trente (30) jours.

ITEM	Désignation	Délai (jour)	Calendrier
0	**Ordre de service de démarrer**	**0**	**T0**
1	Réunion de démarrage	1	T0 + 1 jour

2	Elaboration des projets de Rapports de démarrage	2	T0 + 3 jours
3	Commentaire de l'UGP sur les projets de rapports de démarrage	1	T0 + 4 jours
4	Intégration des commentaires de l'UGP et dépôt des Rapports de démarrage	1	T0 + 5 jours
5	Investigations, collecte de données et élaboration des rapports provisoires	12	T0 + 17 jours
7	Commentaires de l'UGP sur les Rapports provisoires	3	T0 + 20 jours
9	Séances de restitution des rapports provisoires	2	T0 + 22 jours
10	Consolidation des Rapports provisoires	2	T0+ 24 Jours
	Revue des Rapports provisoires par la Banque	3	T0 + 27 jours
13	Intégration des commentaires de l'IDA et production des Rapports finaux	2	T0 + 29 jours
14	**Validation des rapports finaux par l'IDA**	**1**	**T0 + 30 jours**

12. Méthode de sélection et dossier de candidature

La méthode de « Sélection de consultants individuels » telle que décrite dans les « Directives – Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » Janvier 2011, Version révisée en Juillet 2014, sera utilisée pour la sélection du Consultant individuel. Les dossiers de candidature devront être composés des documents suivants :

- Une lettre de soumission ;
- Un dossier de manifestation d'intérêt, y compris les motivations, les informations sur le soumissionnaire, ses expériences et les preuves de bonne fin d'exécution de missions ;
- Tout document pouvant aider à apprécier la pertinence et à sélectionner le Consultant suivant la qualité /prix.

13. Suivi et validation des audits

Le suivi de l'audit sera assuré par l'équipe de sauvegarde environnementale du PRSA-BF. Le rapport final sera validé après prise en compte des observations de la revue.

14. Logistique pour la réalisation des audits

Le Consultant devra prévoir toute la logistique nécessaire pour la réalisation de ses activités dans le délai imparti : véhicule, ordinateurs, imprimantes, et divers autres équipements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

15. Coût prévisionnel

L'évaluation du budget de la mission inclura le coût global des prestations, tous les frais connexes y compris (logistique mobilisé, secrétariat, déplacement et autres frais jugés nécessaires à la bonne exécution de la mission).

16. Obligations des parties

16.1. Obligations du consultant

Le Consultant est responsable de :

- la description de la méthodologie utilisée pour réalisation de cet audit de la mise en œuvre des PAR et des PGES ;
- la conception et de la conduite de l'étude conformément politiques opérationnelles de la Banque mondiale et la législation nationale en la matière, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- la fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- l'organisation et de la tenue d'un atelier de restitution de l'étude auprès des parties prenantes du programme PRSA-BF dans la ville de Ouagadougou

Les membres de l'équipe devront signer, avant le démarrage de la mission, le code de bonne conduite, et bénéficier d'une sensibilisation en matière de risques et conséquences VBG, y compris EAS/HS.

16.2. Obligations du client

Le Client, la coordination du PRSA (à travers un comité restreint : l'équipe de sauvegarde, du Responsable du Suivi évaluation et l'auditeur interne) coordonnera les activités du Consultant avec les autres unités de gestion régionales. Il sera chargée spécifiquement de :

- Introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations ;
- Fournir aux consultants tous les documents utiles à sa disposition, notamment le CGES, CPR, les NIES les PAR et autres documents du projet (MGP, Plan d'action VBG, etc.) ;
- Participer à l'organisation des ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude
- Veiller aux respects des délais par le consultant
- Valider dans le délai de 7 jours les rapports provisoires transmis par le Consultant

Annexe 2 : atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Bokin

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
REGION DU NORD
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
PROVINCE DU PSSORE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
COMMUNE DE BOKIN
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
MAIRIE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAL GENERAL
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
N°2025- 01 /MATM/RNRD/PPSR/CBKN/M/SG

BURKINA FASO
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, Nous vaincrons

PROGAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA-BF)

PROJET D'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS RIZICOLES A GORKI ET IPALLA DANS LA COMMUNE DE BOKIN, REGION DU NORD.

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DE CADRAGE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi vingt-trois janvier s'est tenue dans la salle des fêtes de la Mairie de Bokin, une rencontre d'information et d'échange entrant dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles des villages de Gorki et Ipalla dans la commune de Bokin, province du Passoré dans la Région du Nord.

Présidée par Monsieur , Président de la Délégation Spéciale de Bokin, la rencontre a débuté à neuf heures vingt-deux minutes (9h 22 mn) par les mots de bienvenue du président de séance. Etaient présents à cette rencontre, les autorités communales, les représentants des services techniques déconcentrés, les responsables de la sécurité, les représentants des autorités coutumières et religieuses, le représentant des coordinations de jeunes et de femmes de Bokin, les représentants des comités villageois de développement (CVD) des deux villages et l'équipe de consultants ayant en charge la réalisation de l'étude.

La liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

La rencontre a porté essentiellement sur les points suivants :

Ainsi, après les présentations de l'assemblée et du contexte de l'étude, le consultant a présenté la démarche d'élaboration du PAR dont les grands points sont énumérés ci-dessous :

- Consultation du public ;
- Définition de la date butoir ;
- Recensement des PAP ;
- Inventaire des biens ;
- Evaluation des indemnisations ;
- Affichage des biens des PAP
- Enregistrement et gestion des plaintes ;
- Négociation et fixation des indemnisations ;
- Signature des accords sur les coûts de compensation ;
- Paiement des indemnisations ;
- Elaboration du rapport du PAR ;
- Transmission du PAR au PRSA/Banque mondiale.

A l'issue de la présentation du consultant, les participants ont posé des questions d'éclaircissement, relevé des préoccupations et craintes, et formulé des suggestions et recommandations.

1. **Au titre des questions d'éclaircissement, nous notons** :

– Comment se fera la compensation ?

– Le bureau d'études associera-t-il les services de l'environnement dans l'inventaire des ligneux ?

– Quels ont été les critères de choix des deux villages bénéficiaires de l'aménagement

– Quand est ce que le site sera rendu exploitable

– Mettre l'accent sur la prévention des VBG et des IST dans la mise en œuvre du projet

2. **Au titre des réponses apportées, nous notons :**

– Il y aura une compensation écologique pour les arbres impactés à travers des plantations compensatoires. Également, une compensation des biens privés affectés.

– Le bureau dispose d'experts qui feront l'inventaire forestier. Toutefois, ces derniers travailleront en étroite collaboration avec le service de l'environnement durant la phase d'inventaire

– Les deux villages bénéficiaires de l'aménagement sont issus des études techniques réalisées par un projet du même bailleur. Ainsi, étant donné que les basfonds des deux villages disposaient déjà d'études technique, ils ont été retenus pour bénéficier de l'aménagement

– Il est prévu que le site soit aménagé et mis à disposition des exploitants pour la campagne hivernale prochaine.

– Des codes de bonne conduite sont signés par tous les acteurs intervenant dans le cadre du projet. Aussi, des sensibilisations seront effectuées tout au long de la phase d'exécution des travaux afin d'éviter au mieux les IST et les VBG

3. Au titre des suggestions formulées, il s'agit :

– Veuillez à ce que le délai d'exécution des travaux et les cahiers de charge soient respectés ;

– Assurer une communication permanente et interactive avec l'ensemble des parties prenantes et à toutes les étapes de l'étude ;

– Impliquer suffisamment les services techniques locaux ainsi que les personnes ressources à la conduite de l'étude, particulièrement à la phase de recensement ;

– Sensibiliser les populations sur les mesures préventives sanitaires avant le démarrage des travaux pour éviter toute situation désagréable ;

– Impliquer les autorités coutumières pour les rituels en ce qui concerne la protection éventuelle des sites sacrés ;

4. Au titre de la définition de la date butoir :

La date butoir a été fixée au samedi vingt-cinq janvier deux mille vingt-cinq (25/01/2025) et un communiqué a été élaboré en ce sens.

Les échanges ont pris fin à onze heure trente minutes (11h 30 mn) par les mots de clôture de Monsieur , président de séance, en remerciant l'assemblée de sa participation et en affirmant la disponibilité de la délégation spéciale à accompagner tout le processus de réalisation de l'étude.

Bokin, le 23 janvier 2025

Ont signé

Le consultant

Président de séance

Province du Passoré
Le Président
Délégation Spéciale de la Commune de Bokin

Administrateur Civil

Annexe 3 : atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Boussou

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DE CADRAGE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi vingt-trois janvier s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Boussou, une rencontre d'information et d'échanges dans le cadre de la réalisation Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du sous-projet d'aménagement du bas-fond de Tamounouma dans la commune de Boussou, région Nord pour le compte du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).

Présidée par Monsieur , Président de la Délégation Spéciale de la commune de Boussou, la rencontre a débuté à neuf heures quarante-cinq minutes par les mots de bienvenue du président de la séance. Etaient présents à cette rencontre, les représentants de l'Unité de Gestion Régionale (UGR) de la région du Nord, les autorités communales, les autorités coutumières, les services techniques déconcentrés et décentralisés, les organisations socioprofessionnelles, les organisations de la société civiles et l'équipe de consultants du bureau EXPERIENS qui a en charge la réalisation de la Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du sous-Projet d'aménagement du bas-fond de Tamounouma dans la commune de Boussou, Région du Nord dans le cadre du PRSA-BF.

Après les salutations d'usage, le président de séance a souhaité la bienvenue aux participants, procédé à la présentation des membres de l'assemblée et à une brève description de l'objet de la rencontre.

A la suite du président de séance, Monsieur consultant à EXPERIENS, a rappelé l'objet de la rencontre et les enjeux du projet. Il a été assisté de Monsieur Représentant de l'UGR-PRSA Nord. Ensemble, ils ont invite les participants à échanger de façon franche afin de permettre une bonne compréhension et une bonne appropriation du sous-projet en exprimant leurs préoccupations, attentes tout en proposant des recommandations pour une bonne mise en œuvre du sous-projet.

Pour une meilleure compréhension des participants, le consultant a présenté la démarche d'élaboration du PAR dont les grands points sont énumérés ci-dessous :

1. Consultation du public ;
2. Définition de la date buttoir ;
3. Recensement des PAP ;
4. Inventaire des biens ;
5. Evaluation des indemnisations ;
6. Affichage des biens des PAP ;
7. Enregistrement et gestion des plaintes ;
8. Négociation et fixation des indemnisations ;
9. Signature des accords sur les coûts de compensation ;
10. Paiement des indemnisations ;
11. Elaboration du rapport du PAR ;
12. Transmission du PAR au PUDTR/Banque mondiale.

A l'issue des échanges, les participants ont posé des questions d'éclaircissement, relevé leurs préoccupations et craintes et formulé des suggestions.

1. **Au titre des questions d'éclaircissement, nous notons :**

- Comment se feront les différentes compensations d'autant plus qu'il y a des exploitants et des propriétaires terriens sur le site ?
- Le projet prévoit-il accompagner les PDI et les femmes dans le cadre de cet aménagement ? Comment ?
- Est-ce que le projet va réellement prendre en compte les questions de VBG, ce d'autant plus que certains projets ont toujours promis le faire et cela est resté sans une suite favorable ? Dans la mise en œuvre du projet, comment le projet entend-il atteindre ses objectifs en matière de VBG ? Autrement dit, quelle sera l'implication du service social communal dans la mise en œuvre du projet ?

2. **Au titre des réponses apportées respectivement à chacune de ces questions, nous retenons que :**

- Pour ce qui concerne les compensations, les consultants ont souligné que conformément aux TDRs de cette mission, toutes les parties prenantes seront consultées après l'inventaire de leurs biens sur e site. Il en sera de même pour les couches vulnérables (Femmes, jeunes, personnes déplacées internes (PDI), les personnes du troisième âge et les personnes vivant avec un handicap. Le projet est regardant sur l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier les PAP (exploitants et propriétaires terriens) et les couches vulnérables;
- Pour ce qui concerne la doléance d'acquisition d'une parcelle de cultures pour les scolaires, une loi concernant l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire est en adoption sur initiative présidentielle pour ***« assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »***. Dans ce cadre, il serait louable que les bénéficiaires songent à accompagner les éducateurs dans cette lancée d'acquérir une parcelle au compte de chaque établissement que les parents aménageront et entretiendront pour le comte des cantines scolaires locales ;
- Pour la préoccupation concernant la prise en compte des VBG dans la mise en œuvre du programme, il a clairement été notifié que conformément aux TDRs et aux composantes du projet PRSA, un point d'honneur a été accordé à la prise en compte des VBG, EAS, HS et VCE. Il est attendu des acteurs à la base une proposition de mécanismes pouvant permettre d'identifier, d'enregistrer et de traiter toutes les plaintes conformément au contexte social et la législation en vigueur en la matière. Des propositions et des suggestions pour la prise en compte des VBG, EAS, HS et VCE ont été faites.

La visite du site a permis d'identifier que le bas-fond appartient à un même lignage du patronyme « Rayaïssé ou Dayaïssé » chapeauté par le feu patriarche Rayaïssé Raphaël et que le site avait initialement été aménagé par le projet riz pluvial (PRP) en 2016.

3. **Au titre des suggestions formulées, il s'agit de :**

- Capitaliser les informations des études précédentes ;
- une implication de tous les acteurs (institutionnels, propriétaires terriens et coutumiers) dans la mise en œuvre du projet afin d'escompter un bon suivi des travaux et un meilleur accompagnement des différentes parties prenantes associées directement ou indirectement au sous-projet d'aménagement du bas-fond ;
- une meilleure communication et une sensibilisation des populations autour du projet ;

- une sensibilisation des entreprises et des employés sur le respect des us et coutumes locales en prenant attache avec les autorités coutumières avant toute intervention ;
- un accompagnement des populations dans leur réinstallation, qu'elle soit physique ou économique afin de réduire leur vulnérabilité en partie liée à la situation sécuritaire ;
- une attribution de parcelle de cultures à chaque établissement pour l'approvisionnement en vivres de leur cantine scolaire ;
- une indemnisation des différentes pertes (terres, arbres et autres biens) qui seraient subies par les PAP afin de réduire leur état de vulnérabilité ;
- une focalisation prioritaire sur la main d'œuvre locale avant tout autre recrutement ;
- un renforcement des capacités des acteurs et une sensibilisation des parties prenantes sur les VBG, EAS, HS et VCE ;
- la signature d'un code de bonne conduite par toutes les entreprises et leurs employés pour prévenir et éviter les cas de VBG, EAS, HS et VCE ;
- La lutte contre toutes sortes de violences basées sur le genre à travers des campagnes de sensibilisation et la mise en pratique des dispositions règlementaires.

4. Au titre de la définition de la date butoir :

La date butoir du dimanche 26 janvier 2025 a été retenue comme date de début des inventaires et la date butoir au-delà de laquelle, aucun nouvel investissement ne sera pris en compte dans les inventaires.

Les échanges ont pris fin à onze heures quarante-cinq minutes par les mots de clôture de Monsieur Alassane DEMSIU, président de séance. Il a remercié l'assemblée pour sa participation et affirmé la disponibilité de la Délégation Spéciale à accompagner tout le processus de réalisation du PAR.

Boussou, le 23 janvier 2025

Ont signé :

Le Président de séance | **Le Consultant**

Région du Nord
Commune de Boussou
Le Président
La Délégation Spéciale
Province du Zondoma

Représentant de l'UGR-PRSA/ Nord | Représentant des autorités coutumières

Le Président du CVD (COVED) de Tamounouma

Annexe 4 : atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

AMENAGEMENT DE BAS-FONDS DANS LA COMMUNE DE OULA, PROVINCE DU YATENGA REGION DU NORD

EXPERTISE POUR L'INTELLIGIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
Experiens
Bien comprendre pour mieux agir

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DE CADRAGE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi vingt-trois Janvier s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie Oula, une rencontre d'information et d'échange dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du sous-projet d'aménagement de bas-fonds dans la Commune de Oula, Province du Yatenga, Région du Nord.

Présidée par Monsieur [redacted], Secrétaire Général de la Mairie de Oula, la rencontre a débuté à neuf heure quarante-deux minutes par les mots de bienvenue du président de la séance. Etaient présents à cette rencontre, les autorités communales, les représentants des autorités coutumières, les représentants des villages de Bourbo et de Filly, les services techniques de l'Etat, les organisations de la société civiles, l'Unité Gestion Régionale du Programme Résilience du Système Agricole en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF) et l'équipe de consultants du bureau EXPERIENS mandaté pour la réalisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR). La liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

Après les salutations d'usage, le président de séance a souhaité la bienvenue aux participants et procédé à une brève description de l'objet de la rencontre.

A la suite du président de séance, Mr [redacted] chef d'antenne régional du Nord du PRSA et Mr [redacted] du cabinet EXPERIENS, ont pris la parole pour décrire le contexte dans lequel se situe le sous-projet d'aménagement des bas-fonds dans la mise en œuvre du Programme Résilience du Système Agricole en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF).

Ensuite, le consultant a rappelé l'objet de la rencontre et les enjeux de l'étude. Il a présenté la démarche d'élaboration du PAR dont les grands points sont énumérés ci-dessous :

1. Consultation des parties prenantes ;

2. Définition de la date buttoir ;
3. Recensement des PAP ;
4. Inventaire des biens ;
5. Evaluation des indemnisations ;
6. Affichage des biens des PAP
7. Enregistrement et gestion des plaintes ;
8. Négociation et fixation des indemnisations ;
9. Signature des accords sur les coûts de compensation ;
10. Paiement des indemnisations ;
11. Elaboration du rapport du PAR ;
12. Transmission du PAR au PRSA/Banque mondiale ;

A l'issue de la présentation du consultant, les participants ont posé des questions d'éclaircissement, relevé des préoccupations et craintes et formulé des suggestions et recommandations.

1. **Au titre des questions d'éclaircissement, nous notons** :

- Comment va se faire les compensations pour les arbres qui seront abattus ? est ce qu'il y aura une compensation écologique ?
- Comment s'assurer que cette compensation écologique ne sera pas escamotée ?
- Est-ce que la réalisation du sous-projet d'aménagement va entrainer le déplacement des populations ?
- Comment va se faire la répartition des parcelles ? est ce qu'il y aura un quota pour les particuliers ?
- Comment seront traités les personnes qui ont accepté de donner leurs terres pour la réalisation des bas-fonds, et qui n'ont plus d'autres champs à cultiver ?
- Est-ce que les femmes auront l'opportunité d'avoir des parcelles sur les sites qui seront aménagés ?
- Est-ce que les travaux d'aménagement finiront à temps car à partir du mois de Mai il y aura les premières pluies ?
- Est-ce que le projet à prévu des forages ou des retenues d'eau sur les sites pour palier le manque de pluie ?
- Est-ce que le projet a pris en compte les Volontaires pour la Défense et la Patrie (VDP) pour ce qui est des questions sécuritaires ?

- Est-ce que l'entreprise qui viendra pour l'exécution des travaux va recruter la main d'œuvre locale, ou viendra avec ses ouvriers ?

2. Au titre des réponses apportées, nous avons :

- Les questions de compensation seront discutées après l'inventaire des biens dans l'emprise du projet lors des prochaines étapes des études da sauvegarde environnementale et sociale. Il y aura assurément une compensation écologique car le bailleur de fonds y tient beaucoup.
- Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fera ressortir toutes les directives pour mener à bien cette compensation écologique et les services techniques en charge de l'environnement et d'autres parties prenantes seront associées.
- La réinstallation peut être physique comme économique ou les deux à la fois. Cependant dans le cadre du projet, un processus d'optimisation afin de ne pas toucher les habitations été adopté pour éviter la réinstallation physique.
- Il est difficile de dire ici et maintenant au risque de se contredire plus tard, comment va se faire la distribution des parcelles. En temps opportun cela va se discuter de façon participative avec les parties prenantes.
- Des dispositions spécifiques seront assurément prises pour que les personnes qui ont accepté de donner leurs terres pour l'aménagement des bas-fonds ne soient pas lésées. La présente étude est réalisée dans le but d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes affectées par le projet par rapport à leurs condition antérieurs.
- Les femmes comme tout autre personne, auront l'opportunité d'avoir des parcelles sur les sites aménagés car le projet se veut inclusive. D'ailleurs dans les textes nationaux, les femmes ont droit à un quota de parcelles pour ce qui des aménagements. Comme nous l'avions dit précédemment, en temps opportun, cela sera communiqué et fera l'objet de discussion avec les parties prenantes.
- En ce qui concerne les craintes sur le phasage des travaux d'aménagement, des instructions ont été données et des dispositions sont prises pour que les activités soient exécutées dans le temps pour que les bas-fonds soient exploités en cette saison pluvieuse, car nous sommes dans une situation d'urgence.
- Oui, il est prévu des forages pour que les producteurs puissent mener des activités de contre saison et palier aussi le manque d'eau.

- Pour ce qui est de la prise en compte des VDP, il faut souligner que le projet a recruter en son sein un expert en sécurité, qui travaille en synergie avec les forces de défense et de sécurité dans ses zones d'intervention.
- Assurément, l'entreprise qui viendra pour les travaux d'aménagement va recruter des ouvriers au niveau local pour ce qui est de la main d'œuvre. Mais pour ce qui est des postes qui nécessitent une certaine compétence, les employés pourraient être recrutés dans d'autres localités.

3. Au titre des suggestions formulées, il s'agit :

- Toujours adopter une démarche qui permet la participation de toutes les parties prenantes dans le processus du projet comme vous le faite actuellement ;
- Assurer une communication permanente et interactive avec l'ensemble des parties prenantes et à toutes les étapes du sous-projet ;
- Impliquer suffisamment les autorités administratives les services techniques locaux ainsi que les personnes ressources à la mise en œuvre du sous-projet ;
- Privilégier le dialogue et le respect des engagements dans le processus de conduite des activités du sous-projet ;
- Veiller au recrutement de la main d'œuvre locale pour l'exécution des travaux d'aménagement ;
- Veiller à procéder à la sensibilisation des travailleurs et des populations locales pour ce qui est des risques de VBG et HS.

4. Au titre de la définition de la date butoir :

La date butoir a été fixée au lundi 26 janvier 2025 et un communiqué a été rédigé à cet effet pour diffusion.

Les échanges ont pris fin à douze heures sept minutes par les mots de clôture de Monsieur Lébasan Augustin KOUSSOUBE, président de séance qui, a remercié l'assemblée pour sa participation et affirmé la disponibilité de la Délégation Spéciale à accompagner tout le processus de réalisation du sous-projet.

Oula, le 23 janvier 2025

ont signé

Le consultant **Président de séance**

Province du Yatenga Commune Le Secrétaire Général

Annexe 5 : Communiqué portant date butoir dans la commune de Bokin

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE
REGION DU NORD
PROVINCE DU PSSORE
COMMUNE DE BOKIN
MAIRIE
SECRETARIAL GENERAL
N°2025- 02/MATM/RNRD/PPSR/CBKN/M/SG

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous vaincrons

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Président de la délégation Spéciale de la Commune de Bokin, a l'honneur d'informer la population que dans le cadre des activités du **Projet de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)**, il est prévu **des travaux d'aménagement de bas-fond rizicoles à Gorki et Ipalla dans la commune de Bokin.**

La phase des études environnementales et sociales a démarré et comprend le recensement des biens existants dans l'emprise du sous-projet **d'aménagement des deux bas-fonds dans la commune de Bokin**.

L'évaluation des impacts et le recensement des biens ainsi que des personnes seront ouverts à partir du **samedi vingt cinq janvier deux mille vingt-cinq (25/01/2025)**

Par conséquent, toute personne possédant des biens dans les emprises des deux sites est priée de les faire recenser. Aussi, je tiens également à rappeler que toute occupation nouvelle des emprises du sous-projet au-delà du **25/01/2025 (date du début de recensement)**, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés ni éligible à une quelconque compensation.

J'attache du prix à l'application de ces dispositions pour faciliter le déroulement de cette importante étape de préparation du sous-projet dont bénéficie notre commune.

Ampliations

-HC/YAKO
-CRIEUR PUBLIC
-CHRONO

Le Président de la délégation Spéciale

Province du Passoré * Le Président * Commune de Bokin

Administrateur Civil

Annexe 6 : Communiqué portant date butoir dans la commune de Boussou

REGION DU NORD
.....
PROVINCE DE ZANDOMA
.....
COMMUNE DE BOUSSOU
.....
MAIRIE DE BOUSSOU
.....
SECRETARAIAT GENERAL

BURKINAFA – FASO
.....
La Partie ou la mort, nous vaincrons

Boussou, le 22/01/2025

N°2025__03/RNRD/PZDM/CBSU/M-BSU/SG

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Président de la délégation Spéciale de la Commune de Boussou a l'honneur d'informer la population que, dans le cadre des activités du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF), il est prévu des travaux d'aménagement d'un bas fond dans le village de Tamounouma, commune de Boussou.

La phase des études environnementales et sociales a démarré et comprend le recensement des biens existants dans l'emprise du sous-projet d'aménagement de bas fond.

Le recensement des biens ainsi que des personnes seront ouverts à partir du **26/01/2025.**

Par conséquent, toute personne possédant des biens dans les emprises est priée de les faire recenser. Aussi, je tiens également à rappeler que toute occupation nouvelle des emprises du projet au-delà du **26/01/2025 (date du début de recensement)**, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés, ni éligible à une quelconque compensation.

J'attache du prix à l'application de ces dispositions pour faciliter le déroulement de cette importante étape de préparation du sous-projet qui va bénéficier à notre commune.

Région du Nord * Commune de Boussou * La Délégation Spéciale * Province du Zondoma
Le Président

Secrétaire Administratif

Diffusion :

- Radios locales : 1 fois matin et soir durant cinq (05) jours
- Journaux de la place : deux (02) publications

Annexe 7 : Communiqué portant date butoir dans la commune de Oula

REGION DU NORD
.....
PROVINCE DU YATENGA
.....
COMMUNE DE OULA
.....
MAIRIE DE OULA
.....
SECRETARIAT GENERAL

N°2025-0003/RNRD/PYTG/C-ULA/M-ULA/SG

COMMUNE DE OULA
Unité-Travail-Développement

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons !

OULA, le 23 janvier 2025

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Président de la délégation Spéciale de la Commune de Oula a l'honneur d'informer la population que dans le cadre des activités du **Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF)**, il est prévu des travaux d'aménagement de bas-fonds dans la commune de Oula dans les villages de **Bourbo** et **Filly**.

La phase des études environnementales et sociales a démarré et comprend le recensement des biens existants dans l'emprise du sous-projet d'aménagement des bas-fonds dans la commune de Oula.

L'évaluation des impacts et le recensement des biens ainsi que des personnes seront ouverts à partir du **dimanche 26 janvier 2025.**

Par conséquent, toute personne possédant des biens dans les emprises est priée de les faire recenser.

Il rappelle aussi que toute occupation nouvelle des emprises du sous-projet au-delà du **dimanche 26 janvier 2025 (date du début de recensement)**, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés ni éligible à une quelconque compensation.

Le Président de la délégation spéciale sait compter sur la compréhension et la bonne collaboration de toute la population pour la réussite de cette importante étape de préparation du sous-projet dont bénéficie notre commune.

Pour le Président de la délégation Spéciale et P/D
Le Secrétaire général

Province du Yatenga Commune de Oula
Le Secrétaire Général
BURKINA FASO

Médaillé d'Honneur des Collectivités Territoriales

Ampliation
-HC/YTG
-Radio Wend-panga pour diffusion : en francais ,Mooré ;
-Chrono /archives

Annexe 8 : consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Bokin

N°	Cibles	Date de rencontre	Références
1.	Autorités communales de Bokin	23/01/2025	PAR, Annexe 6
2.	CEB de Bokin I et II	23/01/2025	PAR, Annexe 9
3.	Service de l'Action Humanitaire de Bokin	23/01/2025	PAR, Annexe 7
4.	Service départemental de l'Agriculture de Bokin	23/01/2025	PAR, Annexe 12
5.	Service départemental de l'Environnement de Bokin	23/01/2025	PAR, Annexe 13
6.	Service départemental de l'élevage de Bokin	23/01/2025	PAR, Annexe 8
7.	Lycée départemental de Bokin	28/01/2025	PAR, Annexe 10
8.	Centre Médical de Bokin	29/01/2025	PAR, Annexe 11

Source : **Tableau 25, rapport provisoire d'élaboration du PAR des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin, Page 150,** *EXPERIENS, mission d'élaboration du PAR, février 2025*

N°	Cibles	Date de rencontre	Référence
1.	Assemblée générale villageoise à Ipalla	24/01/2025	PAR, Annexe 17
2.	Focus-group autorités coutumières à Ipalla	24/01/2025	PAR, Annexe 18
3.	Focus-group avec les femmes à Ipalla	24/01/2025	PAR, Annexe 19
4.	Assemblée générale villageoise à Gorki	27/01/2025	PAR, Annexe 14
5.	Focus-group avec les autorités coutumières de Gorki	27/01/2025	PAR, Annexe 16
6.	Focus-group avec les jeunes de Gorki	27/01/2025	PAR, Annexe (Page 253)
7.	Focus-group avec les femmes de Gorki	27/01/2027	PAR, Annexe 15

Source : **Tableau 26, rapport provisoire d'élaboration du PAR des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin, Page 152,** *EXPERIENS, mission d'élaboration du PAR, février 2025*

Localités et types d'entretien	Hommes	Femmes	Jeunes		Total
			Garçon	Fille	
Rencontre de groupe à Gorki	58	32	11	14	115
Rencontre de groupe à Ipalla	24	46	3	7	80
Groupe des participants à la rencontre de cadrage	23	1	0	0	24
Entretiens individuels avec les Services techniques et personnes ressources	10	1	0	0	11
Total	**115**	**80**	**14**	**21**	**230**
Pourcentage	**50%**	**34,78%**	**6,09%**	**9,13%**	**100,00%**

Source : **Tableau 26, rapport provisoire d'élaboration du PAR des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin, Page 152, EXPERIENS,** *mission d'élaboration du PAR, février 2025*

Annexe 9 : consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Boussou

N°	**Cibles**	**Date de rencontre**	**Référence**
1.	Direction provinciale en charge de l'Agriculture du Zondoma	22/01/2025	PAR, annexe
2.	Direction provinciale en charge de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale	22/01/2025	PAR, annexe
3.	Délégation Spéciale de la commune de Boussou	23/01/2025	PAR, annexe 9
4.	Service social communal de la Mairie de Boussou	23/01/2025	PAR, annexe 11
5.	CEB Boussou	23/01/2025	PAR, annexe 13
6.	Lycée de Tamounouma	23/01/2025	PAR, annexe 14
7.	CSPS de Tamounouma	24/01/2025	PAR, annexe 7
8.	Service départemental en charge de l'Agriculture de Boussou	24/01/2025	PAR, annexe 10
9.	Service départemental en charge de l'Elevage de Boussou	24/01/2025	PAR, annexe 8
10	Unité d'Appui Technique à l'Agriculture	24/01/2025	PAR, annexe 10
11	Populations de Tamounouma (Assemblée Générale Villageoise)	25/01/2025	PAR, annexe 5
12	Femmes de Tamounouma (productrices de riz)	25/01/2025	PAR, annexe 17
13	Jeunes de Tamounouma	25/01/2025	PAR, annexe 15
14	Autorités coutumières du village de Tamounouma	25/01/2025	PAR, annexe 16
15	Producteurs du basfond de Tamounouma	26/01/2025	PAR, annexe 18
16	Service départemental en charge de l'Environnement de Boussou	28/01/2025	PAR, annexe 12

Source : **Tableau 24, rapport provisoire d'élaboration du PAR des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Boussou, Page 133, EXPERIENS,** *mission d'élaboration du PAR, janvier 2025*

Hommes	**Femmes**	**Jeunes**		**Total**
		Garçon	**Fille**	
141	18	17	17	193

Source : **Tableau 25, rapport provisoire d'élaboration du PAR des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Boussou, Page 133, EXPERIENS,** *mission d'élaboration du PAR, janvier 2025*

Annexe 10 : consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Oula

Localités et types d'entretien	Hommes	Femmes	Jeunes		Total	Référence
			Garçon	Fille		
Oula : Atelier d'information et d'échange avec les Partie prenantes	19	02	-	-	21	PAR, annexe 2
Filly: AGV et Focus	29	20	16	15	80	PAR, annexe 5 à 12
Bourbo : AGV et Focus	36	28	10	12	86	PAR, annexe 13 à 16
Oula-Ouahigouya : entretiens individuels avec les Services techniques et personnes ressources	12	02	-	-	14	PAR, annexe 17
Total	**96**	**52**	**26**	**27**	**201**	

Source : Source : **Tableau 28, rapport provisoire d'élaboration du PAR des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Oula, Page 133,** *EXPERIENS, mission d'élaboration du PAR, Janvier 2025*

Annexe B : PV de Consultation dans le cadre de la réalisation de l'audit de la mise en œuvre des PAR

Annexe 11 : Entretien avec le Chef d'Antenne Régional du PRSA-BF du Nord

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...lundi 20 octobre..... s'est tenue à partir de 12 h. 45 mn, à Ouahigouya, une séance d'échange avec Monsieur.....
(service) ...UGP/PRSA-BF.....
(Fonction)....Chef d'Antenne.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly et Bouroa...

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit.....
- .....
- Activités menées.....
- .....
- Points forts.....
- .....
- Difficultés et insuffisances.....
- .....
- Recommandations et actions correctives.....
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet.....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Identification et délimitation des bas-fonds
- Réalisation des NIES et PAR
- Remise des sites aux entreprises
- Démarrage des travaux d'aménagement

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Adhésion des populations bénéficiaires
- Consultations des parties prenantes
- Emploi de la main d'oeuvre locale

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Non-respect des procédures de mise en oeuvre
- Déficit de communication
- Retard de paiement des ouvriers
- Suspension des travaux sur les sites

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Régularisation du paiement
- Reprise rapide des travaux

La rencontre a pris fin à ...13... heures ..37... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le PRSA-BF/UGR

Annexe 12 : Entretien avec le Directeur Régionale de l'Agriculture du Nord

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....lundi 20 octobre..... s'est tenue à partir de 13 h 50 mn, à...Ouahigouya une séance d'échange avec .Monsieur.....
(service) .DRARAH-YDG.....
(Fonction)....Directeur Régional.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Folly et Bouroa.

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Points forts
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Consultation de toutes les parties prenantes
Réalisation d'études (NIES et PAR)
Démarrage des travaux d'aménagement
Réalisation d'infrastructures (forages, magasins)

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Implication des populations bénéficiaires
Implication des services techniques
Création d'emplois locaux

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Difficultés procédurales
Arrêt des travaux d'aménagement

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Relance rapide des travaux
Négociations avec les bailleurs de fonds

La rencontre a pris fin à ..14..... heures ...38... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

.....

Pour le .....

Annexe 13 : Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE Q75 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....mardi 21 octobre..... s'est tenue à partir de 15 h 33 mn. à.....Oula..... une séance d'échange avec ..Monsieur..... ....., (service) .....Mairie de Oula..... (Fonction).....Président Délégation Spéciale (PDS)..... dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly et Bomboa.

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Points forts
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Tenue de rencontre de cadrage
- Consultation de toutes les parties prenantes
- Recensement des personnes affectées impactées suivi de l'inventaire des biens
- Collecte de magasins
- Exécution partielle des travaux sur les sites

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Non Création d'emplois locaux
- Implication des parties prenantes
- Forte adhésion des populations impactées

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Non disponibilisation des résultats des études (NIES, PAR)
- Déficit de communication
- Non paiement des taxes de prélèvement d'acomptes par l'entreprise

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La rencontre a pris fin à ..16.... heures ..20..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour la ...Mairie.....

Annexe 14 : Entretien avec le Chef du Service Départemental de l'Agriculture de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ..... mardi 21 octobre ..... s'est tenue à partir de 13 h. 10 mn, à ... Oula ....., une séance d'échange avec ... Monsieur ..... ,
(service) ..... ZATA - Oula .....
(Fonction) ..... Chef ZATA .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly et Bouka...

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ... Contexte de l'audit .....
- .....
- Actuntés menées .....
- .....
- Points forts .....
- .....
- Difficultés et insuffisances .....
- .....
- Recommandations et actions correctives .....
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Réalisation d'études (NIES, PAAR)
- Construction de magasins de stocks
- Réalisation de forages
- Mise en place de comités villageois de gestion des plaintes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Implication de toutes les parties prenantes
- Sensibilisation des populations
- Mise en œuvre progressive des actions du projet
- Recrutement de la main d'œuvre locale

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Suspension des travaux en début des pluies
- Lenteur dans le choix des sites
- Exécution des travaux avant la fin des études (NIES, PAAR)
- Restes d'investissements privés de certaines PAP

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

:Respecter les étapes de la mise en œuvre du sous projet d'aménagement
Combler les fosses d'emprunts Brutes
Responsabiliser les travaux dès la fin des récoltes

La rencontre a pris fin à ..14.... heures ...07... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .CHEF ZATA.....

Annexe 15 : Entretien avec le Chef du Service Départemental des Eaux et Forêts de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...jeudi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 17.h.20.mn. à.Ouahigouya..., une séance d'échange avec ...Monsieur.....
(service) Service Départemental des Eaux et Forêts.....
(Fonction).Chef de service.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly et Bourba....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ..Contexte de l'audit.....
- .....
- Actions menées.....
- .....
- Points positifs.....
- .....
- Difficultés et insuffisances.....
- .....
- Recommandations et actions correctives.....
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet.....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. S'agissant des activités menées :

- Ciblage des sites à aménager
- Consultation des parties prenantes
- Elaboration des EIES et PAR
- Démarrage des travaux d'aménagement

2. Concernant les points forts ou positifs :

- Bonne initiative de développement du secteur agricole
- Disponibilité du service de l'environnement à accompagner la mise en œuvre du sous-projet

3. Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :

- Non association du service départemental au ciblage des sites, à l'atelier de validation
- Non respect des procédures de mise en œuvre du sous-projet
- Non domiciliation des PGES
- Déficit de communication entre le projet et les services techniques

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Réaliser les travaux avant la reprise des travaux
- Veiller au respect de la réglementation en matière d'aménagement
- Privilégier la communication
- Impliquer les parties prenantes et amont et aval
- Instaurer une franche collaboration
- Faire les restitution au niveau local

La rencontre a pris fin à 18 heures 10 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le chef SDEF/OUIA

Annexe 16 : liste des personnes ressources rencontrées dans la la région de Yadga et de la commune de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

RÉALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS OPERATIONNELS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NIES ET PAR) DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

.....

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Lot 1 : Région du Yaadga

Province/Commune de .....

Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
29/10/2025		H			X	UGR PRSA-BF	CA		
30/10/2025		H			X	UGR-PRSA-BF	CSE		
30/10/2025		H			X	DRARAH YDG	Directeur		
31/10/2025		H		X		SDEF/Oula	Agent		
31/10/2025		H			X	ZATA-Oula	Chef ZATA		

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
	21/10/2025		M			x	Mairie Dissin	PDS		
	22/10/2025		M			x	CVD Bourbo	Président		
	23/10/2025		M			x	DRARAH YTG	DP		
	23/10/2025		M			x	Chef de Faitero	Chef de terre Filly		
	23-10-2025		M		x		CVD			
	23-10-2025		M			x	SDEF	Chef de service		

Annexe 17 : Entretien avec les Acheteurs de terre sur le site de Bourbo

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 14 h 00 mn, à Bourbo une séance d'échange avec les propriétaires ayant achetés les terrains impactés par les travaux d'aménagement (Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ...Bourbo.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
-
- Activités menées
-
- Points forts
-
- Difficultés et insuffisances
-
- Recommandations et actions correctives
-
- Attentes vis-à-vis du projet
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Recensement et inventaire des biens
- Rencontre avec le Directeur Provincial de l'agriculture avec les propriétaires ayant acheté les terrains, les projet

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Rencontre de concertation entre les services techniques, le projet, les propriétaires acheteurs des terrains,

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

Le Procès-verbal de la rencontre n'a pas été partagé aux propriétaires,

4. Principales recommandations ou mesures correctives

→ Transparence dans l'attribution des parcelles après aménagement

→ Etendre l'attribution aux maximums de demandeurs de parcelles

→ Octroyer les superficies de telle sorte que les exploitants puissent avoir globalement au moins les mêmes quantité qu'avant aménagement

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

→ Attribution inclusive et participative des parcelles

→ Replacer les propriétaires sur les parcelles qui se trouvent leurs parts

La réunion de démarrage s'est terminée à ..15h.. heures ..25... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour les acheteurs**

Annexe 18 : Entretien avec les Femmes de Bourbo

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 09h50mn, à Bourbo, une séance d'échange avec les femmes des ménages affectés par le sous-projet d'aménagement de bas-fonds (Fonction)
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Bourbo dans la commune de Oula

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
-
- les activités menées
-
- Les points forts
-
- les difficultés et insuffisances
-
- Recommandations et mesures correctives
-
- Attentes vis-à-vis du projet
-
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

→ le recensement des PAP

→ Les travaux d'aménagement du bas-fond par les une entreprise

→ Sensibilisation des femmes etc sur l'élevage de riz et sa transformation

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Recensement et inventaire exhaustif et exhaustif

→ Communication de groupe et individuelle

→ Pas de plaintes plaintes etc passées dans le cadre du projet

→ Sensibilisation sur les VBG / VCE

→ Emploi des femmes comme main-d'oeuvre dans la construction des digues

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

le statut de terre aménagée qui sera octroyé comme pour la perte de terre pluviale n'est pas préconisé

→ Les tours tardifs des périmètres emblavés

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Reprise rapide des travaux afin que le site soit fonctionnel avant le début de l'hivernage

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

- Livrer à bonne date du premier
- Faire des forages maraîchers sur le site
- Grillager le site pour permettre une production maraîchère en saison sèche et protéger les plants de la divagation des animaux

La réunion de démarrage s'est terminée à ...10... heures ..40.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour les femmes

Annexe 19 : Entretien avec le CVGP de Bourbo

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 12 h 50 mn, à Bourbo une séance d'échange avec le Comité Villageois de Gestion des plaines
(Fonction) Secrétaire
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Bourbo

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Actions menées
- .....
- Points forts
- .....
- Insuffisance et difficultés
- .....
- Recommandations ou mesures correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Validation de registre du PV de la mise en place des C.V.G.P et 03 bis

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Mise en place d'un comité de gestion des plaintes composé des sages, les propriétaires du village
→ Disponibilité d'un Registre pour enregistrement des plaintes
→ Connaissance de l'importance du registre
→ Connaissance du fait que la tenue transmettre des plaintes à l'opérateur foncier le cas échéant ne parvient pas à trouver un accord à l'amiable
→ Le C.V.G.P a été mis en place en assemblée générale villageoise ainsi tout la population connait les membres

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

→ Mise en place des comités après le recensement des PAP et l'indemnisation des biens
→ Non représentativité des PAP dans le comité bien qu'elles soient présentes
→ Le C.V.G.P n'est pas formé à la gestion des plaintes

4. Principales recommandations ou mesures correctives

-> former la CVGP pour mieux s'approprier leur rôle et pouvoir être efficace dans la gestion des plaintes

-> doter le comité en dossiers matériels et financiers pour la gestion des plaintes (communication, déplacement)

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

-> doter le comité en moyen de déplacement et en carburant

-> doter le comité en téléphone avec des frais de communication pour l'achat d'unités téléphoniques

La réunion de démarrage s'est terminée à ...13... heures 33 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** CVGP

Annexe 20 : Entretien avec le CVD de Bourbo

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 10 h 52 mn, à Bourbo, une séance d'échange avec .....
(service) Conseil Villageois de Développement de Bourbo
(Fonction) Président

dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ...Bourbo.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Bonds forts ou à succès
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations ou mesures correctives
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

1. **S'agissant des activités menées :**

→ Aménagement de bas-fond en cours
→ Réalisation d'un forage
→ Construction d'un magasin de stockage de riz
→ formation sur la transformation du riz

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Implication constante et permanente des CVD depuis l'identification du site, en passant par la matérialisation du site, la réalisation des différentes études, et des travaux
→ des sensibilisations sur la cohésion sociale, la sécurité des VBG, l'ensemble atteignant 96
→ Recrutement de la main d'œuvre locale
→ Présence de panneaux de signalisation

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

→ Les PAP attendent la compensation des parcelles d'arbres et d'infrastructures qui ont fait ces
→ Mauvaise communication avec le village Laura qui avait entrainé un mécontentement des PAP propriétaires durant
les consultations les PAP et les chefs NEKS et PAP ont réussi à régler ces difficultés
→ Pas de panneau donnant compensation
→ les travailleurs n'étaient pas dotés en EPI
→ Lenteur dans l'exécution des travaux dû à la disponibilité et la rareté des matériaux
→ Retard dans le paiement des rémunérations des travailleurs

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Accélérer l'exécution des travaux à la reprise
- Prospecter les moellons dans les alentours de bassin car le site de ravitaillement de l'entrepr est très éloigné
- Payer les ouvrières à temps car l'un des retards dans le paiement des femmes qui travaillent comme manœuvre
- Reprise des travaux dès la fin de l'hivernage
- Réaliser des forages maraichers sur le site afin de permettre des productions de contre saison

La rencontre a pris fin à 11... heures 55... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....C.V.D.....

Annexe 21 : Entretien avec le CVGP de Filly

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Jeudi 23 octobre s'est tenue à partir de 14h.14mn, à Filly, une séance d'échange avec la Comité Villageois de Gestion des Plaintes (CVGP) de Filly
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- Actions menées
- Points forts
- Insuffisance et mesures correctives
- Recommandations
- Attentes vis à vis du projet

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Assemblée générale pour la constitution du CVGP
- Désignation des membres du CVGP
- Remise du PV de création, des registres de gestion de plaintes, des formulaires de réclamation,
- Initiation à l'enregistrement des plaintes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Mise en place participative et représentative des CVGP
- Initiation au remplissage du registre de plaintes
- Responsable du registre de réception des plaintes et donation des récépissés (deux bics) pour l'enregistrement (2 bics bleus et 01 bic rouge)
- Disponibilité des contacts du point focal CVGP de l'UGAR - PRSA pour la gestion des plaintes.
- Existence du CVGP et les membres sont bien connus.

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Absence de formation sur la gestion des plaintes
- Absence d'aménagement et de matériels pour mener à bien la mission de gestion des plaintes et son aussi de point de fonctionnement
- Absence de moyen de déplacement pour les activités du CVGP

4. Principales recommandations ou mesures correctives

→ Former le CVGP
→ Doter le comité en ressources nécessaires pour son fonctionnement (frais de communication)

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

Dotation du comité en moyen roulant et en fond de fonctionnement

La réunion de démarrage s'est terminée à ..11.... heures ..42.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant | **Pour le** ....CVGP.....

Annexe 22 : Entretien avec les Jeunes de Filly

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...jeudi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 12.h.30.mn, à.....Filly....., une séance d'échange avec ...les Jeunes des 2 ménages enquêtés par le point projet d'aménagement.....
(Fonction)....Cultivateurs / représentants des femmes.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Filly.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Points forts ou positifs
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations ou mesures correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Inventaire et recensement des PAP
- Aménagement du site
- Labour

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Le recensement et l'inventaire ainsi que les sensibilisations
- Mobilisation de la main d'oeuvre locale notamment les jeunes

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Il n'y a pas eu d'affichage ou de restitution des données collectées auprès des PAP.
- Les entrepreneurs ont utilisé des champs comme route pour l'approvisionnement de matériaux sans prendre en compte l'hivernage, elles n'ont voulu continuer comme route.
- Les rémunérations versées sont assez petite d'où l'abandon des travaux par les jeunes.
- Absence de latrine

4. Principales recommandations ou mesures correctives

→ Reprise des travaux au plus tôt
→ Prevoir de pistes à l'intérieur du site
→

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

→ Accompagnement à l'exploitation du site en saison sèche par la création d'un barrage
→ Doter en séance semence améliorée de qualité après pluie

La réunion de démarrage s'est terminée à 13 heures 29 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour les Femmes**

Annexe 23 : Entretien avec le CVD de Filly

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...jeudi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 15 h 51 mn, à .....Filly....., une séance d'échange avec le conseil villageois de développement (CVD)
(service) .....
(Fonction).....Président.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Filly.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Actions menées
- Points forts
- .....
- Insuffisance
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Construction de magasins
- Aménagement de bas fonds
- Réalisation de forage

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Renforcement et implantation des hauts fonds
- Bonne mobilisation pour la mise en place du CVD
- Travaux réalisés en saison sèche et respect des périmètres de travail
- Sensibilisation des populations
- Bonne application du C.V.D
- Présence de l'eau

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Non formation des CVD pour une meilleure gestion des ouvrages des sous projet
- Arbre coupés et mais pas de reboisement
- Absence d'homme mettant en place dans chaque unité de village ayant causes l'assèchement des puits. Plainte des femmes des villages après la plainte des femmes des villages

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Respecter les règles de sécurité
- Veuillez respecter les délais de paiement des salaires et rémunérations des ouvriers locaux

La rencontre a pris fin à 16..... heures ..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....CVD.....

Annexe 24 : Entretien avec le Chef du village de Filly

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...jeudi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 15h.08mn, à.....Filly....., une séance d'échange avec ....le chef du village.....,
(service) .....
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Filly.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contrôle de l'audit.....
- .....
- Activités réalisées.....
- .....
- Points forts.....
- .....
- Insuffisance.....
- .....
- Actions correctives.....
- .....
- Recommandations.....
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet.....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

→ Identification et négociations avec la population
→ Etudes techniques, environnementale et sociale
→ Travaux d'aménagement

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Implication dans l'identification des sites
→ Projet répondant au besoin de la population
→ Respect des sites avant le démarrage des travaux

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Aucune difficulté

4. Principales recommandations ou mesures correctives

⇒ Veiller à ce que le comité des gestion des plaintes soit impartial et transparente à l'appaisement en cas de différences

⇒ Realiser des forages maraichers pour tenir les sites exploitable des saisons en pêche

La rencontre a pris fin à 15 heures 35 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef de Village

S/C

Annexe 25 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le PDS de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi Vingt et deux Octobre.. s'est tenue à partir de 8..h..04mn à Boureï .. une séance d'échange avec ....Monsieur.. ....,
(service) .....
(Fonction)...Président de la délégation spéciale de Boussou..
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Tamounouma

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication de la délégation spéciale
- dans le processus du projet
- Activités menées par la délégation spéciale
- dans les activités du projet
- L'appréciation faite de la délégation spéciale
- du projet
- Situation du comité de gestion des
- plaintes au niveau Communal

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Information et sensibilisation des populations et en particulier les PAP
Implication des autorités communales dans la gestion de certains conflits

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Forte mobilisation des populations à accompagner le projet
Bonne cohésion entre les populations
- Implication des parties prenantes dans le processus du projet

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Faiblesse du dispositif de communication
- Absence de restitution des études menées par le bureau d'étude
- Manque d'appui et accompagnement du projet aux autorités communales
- Absence de Comité de Gestion des Plaintes au niveau communal
- Mauvais choix de l'entreprise en charge d'exécution des travaux d'aménagement.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Mise en place un dispositif opérationnel de communication pour la réussite du projet.

Mettre la rigueur dans le suivi-contrôle des activités du projet.

Recruter une entreprise professionnelle et qualifiée pour une bonne exécution des travaux.

Renforcer les capacités des parties prenantes par des formations afin de mieux exécuter les activités du projet.

La rencontre a pris fin à .08.... heures .17... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....P.D.S.....

Annexe 26 : Procès – verbal de consultation individuelle avec le service de l'environnement de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...Lundi Vingt Octobre..... s'est tenue à partir de 12.h.13.mn, à..Tamounoumba, une séance d'échange avec ...Monsieur... ....., (service) ..Le..service..de..l'environnement..... (Fonction).....Chef...de..Service..... dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ..Tamounoumba....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication du Service de l'environnement
- dans le processus du projet (PRSA)
- Le niveau d'implication du Service dans
- le deroulement du projet
- L'appreciation du chef de Service sur
- le deroulement du projet
- L'appreciation sur le travail de
- l'entreprise en charge d'execution
- des travaux

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Le service de l'environnement a participé à la reconnaissance du site

A contribué à sensibiliser et informer les populations et l'entreprise sur la conduite à tenir pour la réussite du projet

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Bonne initiative du projet dans l'ensemble
- Forte mobilisation des populations à accompagner le projet

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Mauvaise mise en œuvre du projet
- Non implication du service de l'environnement dans les inventaires floristiques
- Non respect des normes environnementales
- Absence de communication entre l'entreprise en charge des travaux et le service de l'environnement
- Absence de restitution après la phase étude pour la réalisation du PGES
- Le retard de démarrage des travaux et la mauvaise qualité du matériel de l'entreprise ont freiné l'exécution des travaux dans le délai escompté.

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Veuillez au respect des normes environnementales avant le démarrage des activités
- Mettre un dispositif opérationnel de communication afin d'informer et impliquer les parties prenantes
- Associer le Service de l'environnement du début jusqu'à la fin du processus du projet
- Faire la restitution de l'étude exécutée
- Prévoir les bosquets de compensation après le débroussaillement
- Mettre des jardins nutritifs au profit des femmes qui pourraient leur procurer des activités génératrices de revenus.

La rencontre a pris fin à 13H.... heures 17.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ..Chef de service environnement

Annexe 27 : Procès – Verbal consultation individuelle avec le service de l'Agriculture de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....Lundi vingt octobre..... s'est tenue à partir de 14..h.36..mn, à....., une séance d'échange avec ....Monsieur.....,
(service) .....Agriculture.....
(Fonction).....Chef de Service (ZATA).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ....Tamousouma.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- .....Appréciation du projet PRSA.....
- .....
- .....Appreciation des activités du projet.....
- .....
- .....Implication du Service de l'Agriculture.....
- .....dans le processus du projet.....
- .....
- .....Appréciation sur l'entreprise en charge
- .....
- .....l'execution des travaux d'amenagement
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Contribution à la sensibilisation des populations à accompagner le projet
- Suivi des activités menées par le bureau d'études sur le terrain
- Accompagnement des populations à la réalisation des diguettes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Bonne implication des populations dans le projet
Forte mobilisation des femmes à la collecte de moellon pour la réalisation des diguettes
Bonne cohésion entre les populations

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Le Retard de l'entreprise en charge d'exécution des travaux a causé un arrêt des activités
Non restitution du rapport d'étude mené par le bureau d'étude
Manque d'appui et accompagnement du projet au service de l'agriculture pour le suivi des activités du projet

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Reprise rapide des travaux d'aménagement des bas fonds

Restituer les rapports de l'étude menée par le bureau d'étude

Renforcer les capacités des services techniques au travers des formations pour mieux accompagner le projet

Recruter une entreprise professionnelle et qualifiée pour l'exécution des travaux

La rencontre a pris fin à ..15..... heures ..05... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le ..chef SATA.....

Annexe 28 : Procès – verbal de consultation individuelle avec le service social de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...Mercredi Vingt et deux octobre..... s'est tenue à partir de 08.h.40mn, à....Bourou..... ...., une séance d'échange avec .....Monsieur..... ....,
(service) ..Action Sociale.....
(Fonction).....Chef de Service.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ...Tamounoumé.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- .....L'implication du Service de l'action Sociale.....
- .....et humanitaire dans les activités du projet.....
- .....Le rôle mené par le Service social dans.....
- .....les activités du projet.....
- .....L'appréciation des démarches du projet par.....
- .....le Service Social.....
- .....L'appréciation des activités de l'entreprise.....
- .....en charge de l'exécution des travaux par.....
- .....le Service Social.....
- .....La problématique des VBG et PDI.....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

La Réalisation des campagnes de Sensibilisation sur les questions de VBG dans l'environnement des populations et au personnel de l'entreprise en charge de l'exécution des travaux.

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Forte adhésion des parties prenantes dans le processus du projet.
- Mobilisation et implication des populations pour accompagner le projet.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Absence de comité de Gestion de Plaintes au niveau communal.
- Manque de suivi et contrôle des activités de l'entreprise en charge des travaux.
- Grand retard dans le démarrage des activités de l'entreprise.
- Mauvais recrutement d'une entreprise non qualifiée pour exécuter les travaux.

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Définir un quota des femmes, des personnes vulnérables et les PAP, lors de l'octroi des parcelles après l'aménagement
- Veiller au recrutement d'une entreprise qualifiée et professionnelle pour l'exécution des travaux.
- Mettre l'accès et avec rigueur plans de suivi et contrôle des activités du projet

La rencontre a pris fin à 09..... heures 10..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef de service Social

Annexe 29 : Procès- verbal de consultation de groupe avec le CVGP de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le ..lundi vingt octobre..... s'est tenue à partir de 15..h..38..mn, à..Tamounouma... une séance d'échange avec ...le..Comité..Villageois..de..Gestion..des..plaintes....., ...
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ....Tamounouma...

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ....l'implication du Comité Villageois de
- ...Gestion des plaintes dans le projet (PRSA)
- .....
- ....Leur rôle dans le Comité.....
- .....
- ....Leur appréciation sur le projet PRSA..
- .....
- ....Leur appreciation sur les travaux...
- ...menés par l'entreprise en charge de..
- ....l'amenagement du bas-fond.....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Participation à la collecte de moellons et agrégat pour la réalisation des infrastructures
Sensibilisation et information des populations sur les activités du projet

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Forte mobilisation des populations, surtout les femmes à accompagner le projet
Bonne relation entre les populations
Implication conséquente des populations dans les activités du projet

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

Absence de formation des membres du Comité Villageois de Gestion des Plantes
Lenteur de l'entreprise dans l'exécution des travaux
Faible taux de recrutement du personnel par l'entreprise
Absence de communication et de collaboration de l'entreprise envers les populations

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Recruter une entreprise professionnelle pour l'exécution des travaux
Définir des séances de formation sur le rôle du Comité de Mécanisme de Gestion des Plaintes
Veuillez à ce que l'entreprise recrutée en abondance de la main d'oeuvre et respecte les cahiers de charge.

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

Restituer les résultats des inventaires des personnes affectées par le projet.
Dédommager les pertes de bien des personnes affectées.
Impliquer toutes les parties prenantes dans le processus du projet

La réunion de démarrage s'est terminée à 16 heures 13 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** CVGP

(Président de séance)

Annexe 30 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le CVD de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ..lundi dix octobre..... s'est tenue à partir de 13..h.46mn, à...Tamounouma une séance d'échange avec ..Monsieur..... .....,
(service) .....C.V.D.....
(Fonction).....Président du Conseil Villageois de Développement
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Tamounouma.

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ...Appréciation des activités du projet.....
- .....
- ...Appréciation des activités de l'entreprise
- ...en charge des travaux d'aménagement
- ...du bas-fond.....
- .....
- ...Contribution et participation dans
- ...les activités du projet.....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Appui et contribution à la collecte de moellon pour la réalisation des digueltes
Sensibilisation et information des populations pour la reussite du projet
Participation à la délimitation du site et suivi des activités du bureau d'étude sur le terrain

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Bonne démarche dans le processus du projet
Forte mobilisation des populations a accompagner le projet

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Retard de l'entreprise dans l'exécution des travaux et arrêt prématuré des activités
Mauvaise qualité du matériel que l'entreprise dispose n'a pas la cadence le travail
Non indemnisation des pertes des biens des personnes affectées par le projet

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Reprise rapide des travaux afin que l'aménagement puisse s'effectuer dans le delai estompté

- Mettre un dispositif de suivi et contrôle des activités du projet

Indémniser les pertes des biens des personnes affectées par le projet

La rencontre a pris fin à 14 H... heures 24..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....C.V.D.....

Annexe 31 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le Président du comité de gestion du bas-fond de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....Mardi Vingt et un Octobre.. s'est tenue à partir de 14..h.00.mn, à..Tamounouma.., une séance d'échange avec .....,
(service) le Comité de Gestion du bas fond.....
(Fonction).....Président du Comité.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ...Tamounouma.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ....L'appréciation des démarches du Projet (PRSA)
- .....
- ....Leur implication dans le processus du projet...
- .....
- ....Leur appréciation sur l'entreprise en charge
- ....de l'exécution des travaux.....
- .....
- ....Quel est le rôle du comité de gestion du bas fond ?
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Sensibilisation et information auprès des populations bénéficieres du projet

Mobilisation pour la collecte des moellons et agrégats

Suivi des activités du Cabinet en charge de la realisation de la NIES et du PAR

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Une bonne collaboration avec les parties prenantes

Forte implication des populations à accompagner le projet

Mobilisation des populations à la collecte des moellons et la realisation des diguettes

Forte mobilisation des femmes dans les activités du projet.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Faible taux de recrutement de la main d'oeuvre par l'entreprise en charge d'execution des travaux
- Demarrage tardive des travaux
- Mauvaise qualité du materiel de l'entreprise (pannes excessives des engins (Camion benz) occasionnant une lenteur dans l'execution des travaux et l'inaccessibilité du site par les pluies.

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Que le projet veille au recrutement d'une entreprise professionnelle pour l'execution des travaux
- Veuillez à ce que l'entreprise en charge des travaux recrute du personnel conséquent pour achever le travail dans le delai imparti
- Accelerer les travaux pour que les producteurs puissent l'exploiter la saison prochaine
- Mettre l'accent sur le contrôle et le suivi des travaux afin que cela puisse respecter les normes et le delai exemple.

La rencontre a pris fin à ..14..... heures ..29.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Président Comité de gestion du bas-fond

Annexe 32 : Procès- verbal de consultation individuelle avec le chef de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ..Mardi vingt un Octobre..... s'est tenue à partir de 9..h.36mn, à..Tamounouma, une séance d'échange avec .....,
(service) Autorité coutumière
(Fonction).....chef du village de Tamounouma.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Tamounouma...

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- .....Mode d'acquisition des terrain par.....
- .....le projet (PRSA).....
- .....
- .....Appréciation sur le sous demarchage du.....
- .....projet.....
- .....
- .....Modalité de contrepartie aux propriétaires.....
- .....terriens.....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Sensibilisation et information auprès des populations pour la réussite du projet
- Mobilisation à la collecte de moellons pour la réalisation des digues

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Bonne démarche du projet dans son ensemble
Implication des autorités coutumières dans le processus du projet
Bonne cohésion entre les populations

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Retard et lenteur dans les travaux de l'entreprise en charge de l'aménagement du bas-fond
Mauvaise qualité du matériel de l'entreprise en charge des travaux
Arrêt brusque des travaux et non achèvement de l'aménagement.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Respecter scrupuleusement les travaux dans les meilleurs délais afin de permettre la réalisation de l'aménagement du bas-fond

Recruter une entreprise de qualité pour bien exécuter les travaux

Mettre un dispositif de suivi et contrôle des activités du projet

La rencontre a pris fin à 10 heures 07 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef du Village

Annexe 33 : Procès- verbal de consultation du groupe des propriétaires terriens de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi Vingt et un octobre ..... s'est tenue à partir de 10 h 25 mn, à Tamounouma une séance d'échange avec les propriétaires terriens .....,
.....
(Fonction)..... Cultivateurs .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ..Tamounouma.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Le mode d'acquisition du terrain
- par le projet
- .....
- Le niveau d'implication des propriétaires
- terriens dans le processus du projet
- .....
- La question des conflits fonciers
- .....
- L'appréciation du projet par les
- propriétaires terriens à sur l'entreprise
- en charge de l'exécution des travaux
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Sensibilisation et information des populations sur le deroulement du projet

Mobilisation des populations à la collecte des moellons pour la réalisation des lignettes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Implication des parties prenantes dans le projet

Forte mobilisation et implication des populations dans les activités du projet

Bonne cohesion entre les populations

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Absence de communication sur les modalités de compensation aux proprietaires terriens
- Non restitution et indemnisation des pertes de biens des personnes affectées par le projet

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Restitution du rapport sur les études effectuées dans le cadre du PRSA

Mettre la surveur dans le suivi-contrôle des activités du projet

Recruter une entreprise de spécialité pour bien exécuter les travaux d'aménagement du bar-fond.

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

Définir les modalités de contrepartie pour les propriétaires terriens ayant cédé leurs terres.

Indemniser les pertes de biens des personnes affectées par le projet

La réunion de démarrage s'est terminée à ..10.... heures ..40.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour les propriétaires terriens**

Annexe 34 : Liste de présence des personnes et structures rencontrées dans la commune de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

RÉALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS OPERATIONNELS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NIES ET PAR) DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

.....

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Lot 1 : Région du Yaadga — **Province/Commune de** Boussou

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
1	20/10/2025	GUISSOLI Mouslapha	M			X	SDEF	chef de Service		
2	20/10/2025	KIENTEGA Dieudonné	M			X	ZATE/Boussou	chef de service		
3	20/10/2025	RAYAISSE Bangueba	M			X		CVD		
4	20/10/2025	KIENAREBEOGO Jeanny	M			X	ZATA/ Boussou	Chef de Service		
5	21/10/2025	RAYAISSIBEOGO COME	M			X	chef de Tamourhoum	cultivateur		

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
	21/10/2025		M			X	Comité de gestion du bas fond	Président		
	22/10/2025		M		X		Mairie Boussou	PDS Boussou		
	22/10/2025		M		X	X	Service Social Boussou	Chef de Service		

Annexe 35 : Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Bokin

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi Vingt Un Octobre s'est tenue à partir de 14 h 00 mn à Bokin, une séance d'échange avec

(service) Delegation Speciale de la Commune de Bokin
(Fonction) Président de la delegation Spéciale (PDS)

dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** de Gorki et Ipalla Commune de Bokin

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Information et consultation des parties prenantes, des populations
- Implications des services de la mairie dans le processus d'identifications des zones, des négociations foncières
- Les difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux au niveau des sites
- La question des plaintes
- La perception et les attentes Vis à Vis du projet des populations de Bokin

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Un atelier de cadrage tenu pour expliquer les contexte et enjeu du projet
- Implication du service domanial de la mairie lors de la délimitation des sites à aménager
- Implication de la mairie dans la resolution de certaines difficultés survenu lors des travaux d'aménagements

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Large implication et concertation des parties prenantes lors du passage des équipes pour les études sociales et environnementales
-

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- La première des difficultés était celle liée à la dénomination du site par pour une partie de la population les concertations en amont lors du processus d'identification des sites notamment celui de Ipalla, ne se sont n'avaient pas étaient élargi jusqu'a leur niveau
- La non implication de la mairie à tous les niveaux du processus

Principales recommandations ou mesures correctives

- Plus impliquer les services de la mairie au niveau de l'ensemble du processus.
- Deputer les activités dans un meilleurs calendrier afin que celles ci se terminent à temps
- Avoir toujours le devoir de retour d'information exactes et actualisées aux populations surtout les propriétaires terriens
- Impliquer d'avantage l'ensemble des parties lors des consultations pour la delimitation de l'emprise des sites

La rencontre a pris fin à ..15..... heures ..03... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Président de la Délégation Spéciale

Province du Passoré Délégation Spéciale de la Co... Le Président

Administrateur Civil

Annexe 36 : Entretien avec Service de l'Agriculture de Bokin

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 octobre s'est tenue à partir de 09h05mn, à TENA BOKIN, une séance d'échange avec ...,
(service) de l'agriculture
(Fonction) Agent de l'agriculture
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipuala et Bokin

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication du service de l'Agriculture
- le renforcement des capacités
- les activités menées
- les points forts ou positifs
- les difficultés, craintes et insuffisances
- les principales recommandations

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Participation au choix et délimitation des sites
- Sensibilisation des P.A.P. et des populations
- Participation aux recensements des P.A.P. lors de l'inventaire
- Présence lors de l'installation du C.V.G.P avec le PRSA

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Implication des agents de l'agriculture
- Sensibilisation des P.A.P. et des populations
- Installation du C.V.G.P.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Absence de renforcement de capacités des agents de l'agriculture
- Absence d'accompagnement des agents d'agriculture en moyens tels que les unités pour les appels du carburant et du moyen roulant
- Mauvaise exécution des travaux par l'entreprise
- Le non respect du processus d'attribution des parcelles
- Mise en œuvre assez rapide du projet
- Absence d'information claire et précise aux PAP dès le début du projet
- Absence de fonds de roulement (semences et engrais)

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Renforcer les capacités des agents de l'agriculture dans le cadre du projet
- Le projet doit accompagner les PAP avec un fond de roulement (semences et engrais) en fonction des superficies des Reliquats des travaux
- Dépecher une équipe pour venir trancher clairement sur la question de la compensation
- Accompagner les agents de l'agriculture avec des moyens (Carburant, pistes et roulants)
- Reprendre complètement l'aménagement du site de Tpoalbo très tôt avant les pluies
- Demander à l'entreprise de bien exécuter normalement l'aménagement
- Procéder au recensement aux PAP dès le début du projet, le nombre d'hectares qui sera aménagé

La rencontre a pris fin à 10 heures 03 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Service de l'Agriculture

Annexe 37 : Entretien avec Service de l'élevage de Bokin

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 octobre s'est tenue à partir de 08.h20.mn, à TEMA BOKIN, une séance d'échange avec ....,
(service) de l'élevage
(Fonction) Chef de zone d'appui Technique d'élevage
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipanla et Barki

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication du service de l'élevage
- L'innocuité des travaux d'aménagements sur les lieux d'abreuvement des animaux
- Les actions actions menées
- les points forts ou positifs
- les difficultés, contraintes, insuffisances
- les principales recommandations
-
-
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Sensibilisation des populations

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Sensibilisation des populations

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Non implication du service de l'élevage dans le marquage lors des travaux d'aménagement

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Impliquer le service de l'élevage dans le projet

Sensibiliser les PAP à ne pas utiliser des produits dangereux qui peuvent polluer les retenues d'eaux

Demarrer tres tôt les travaux d'amenagement pour eviter que l'eau des pluies ne degrade les infrastructures

La rencontre a pris fin à ..08..... heures .45.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le ...Service d'élevage

Annexe 38 : Entretien avec Service de l'Action sociale de Bokin

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre ..... s'est tenue à partir de 15 h 01 mn, à TEMA BOKIN ....., une séance d'échange avec ..... ,
(service) de l'action sociale .....
(Fonction) Agent de l'action sociale .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaalia et Gorki

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Les actions menées
- L'implication du service de l'action sociale au projet
- .....
- Les difficultés, les craintes et les insuffisances
- .....
- Les importantes recommandations
- Le renforcement des capacités des agents
- .....
- Les Violences basées sur le genre
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

— Réalisation de deux séances de sensibilisation sur chaque site avec les PAP et les membres de l'entreprise sur les notions de l'exploitation des enfants, l'abus et le harcelement sexuel et sur toute violence sur le genre
— Sensibilisation de la population sur les VBG

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

— Deux séances de sensibilisation réalisées
— Prise en charge des agents de l'action sociale lors des séances de sensibilisation des PAP et des employés au niveau du site
— Pas de cas d'abus sexuel signalé par la population

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

— Absence de renforcement de capacités des agents de l'action sociale
— Execution tardive des travaux d'amenagement des sites
— Insuffisance de séance de sensibilisation des PAP et les membres de l'entreprise sur les VBG
— Absence d'outils de sensibilisation

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Renforcer les capacités des agents de l'action sociale
- Donner les outils nécessaires tels que les boîtes à image pour mieux sensibiliser
- Au démarrage ou à la reprise des travaux, permettre à l'action sociale de mener au moins une séance de sensibilisation des PAP et les employés sur les sites

La rencontre a pris fin à 15..... heures 48.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Service Action Sociale

Service Social Communal ☆ Commune de Bittou ☆ Le Chef de Service

Annexe 39 : Entretien avec Service de l'Environnement de Bokin

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Vingt octobre s'est tenue à partir de 11 h 05 mn, à Bokin une séance d'échange avec Monsieur ....., (service) de l'Environnement (Fonction) chef de Service des Eaux et Forêts dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki et Ipalla dans la commune de Bokin

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Information sur la consultation et information des parties prenantes et du public dans le processus
- La question sur la phase reinstallement des PAP et inventaires des biens impactés
- Les questions du suivi environnemental et l'implication des services dans la mise en œuvre des activités
- La question de l'indemnisation et la compensation des PAP
- L'implication du service dans le processus d'acquisition, identification des terres à aménager
- La capacité institutionnelle de mise en œuvre des activités

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Consultation du service au moment des étude pour la NIES
- Implication du service lors du recensement des PAP et l'inventaire des biens impactés
- Participation du service lors de l'opération de reboisement compensatoire pour le compte du site de Gorki à hauteur de 200 pieds d'arbres plantés à l'UFPA

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Bonne implication du service au moment des consultations des parties prenantes pour la réalisation des NIES
- Implication du service lors de l'inventaire floristique et le recensement des PAP

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Pas de connaissance sur le contenu du PGES afin de faire un suivi local par nos services
- Non implication du service dans la mise en œuvre des activités du projet
- Pas de clarification sur la question de compensation et indemnisation des PAP
- Absence de documentation au niveau de nos services sur les différentes études afin de permettre de suivre à tous les niveaux les processus

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Prendre en compte les questions environnementales notamment les aspects de reboisement compensatoire
- Mettre à disposition les documents de référence auprès des services afin qu'il ait un suivi des activités
- Situer clairement les populations sur la question d'indemnisation et de compensation des biens car cela revient couramment comme question au niveau des populations
- Plus d'implication des services des plans de suivi et la mise en œuvre des activités des entreprises

La rencontre a pris fin à ...16..... heures ..02.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Service de l'environnement

P/O Samb... Chef de Service

Direction Provinciale des Eaux et Forêts du Passoré
...ental de Bokin...

Annexe 40 : Liste des personnes ressources rencontrées à dans la commune de Bokin

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

RÉALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS OPERATIONNELS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NIES ET PAR) DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

.....

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Lot 1 : Région du Yaadga

Province/Commune de ...Tema Bokin

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
01	21/10/25		M			X	Délégation Spéciale	PDS		
02	21/10/25		M		X		Action sociale/ Bokin	chef de service		
03	23/10/25		M		X		Elevage chef ZATE	chef ZATE		
04	23/10/25		M			X	Agriculture chef UATA	chef UATA		
05	20/10/25		M			X	Eaux et Forêts	Chef SDEF		

Annexe 41 : Entretien chef de village de Gorki

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi Vingt deux octobre s'est tenue à partir de 11 h 35 mn, à Gorki, une séance d'échange avec le chef du Village de Gorki
(Service) .....
(Fonction) .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki (commune de Bohin)

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Les impacts positifs et negatifs engendré par les activités du sous-projet d'amenagement de bas-fond dans le Village de Gorki
- La question des biens culturels
- Le respect des us et coutumes par les acteurs qui sont intervenu dans le Village
- Les attentes et suggestions du chef vis à vis du projet
- Implication des autorités villageoises dans le processus d'identification des sites et de negociation fonciere

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Il y a eu rencontre dans le but d'identifier le site à aménager piloté par le CVA et l'agent d'agriculture.
- Un cadre d'échanges a été initié pour discuter des questions de négociation foncière.
- Les autorités coutumières ont accompagné les intempéries à travers les sacrifices et prière à leurs prérogatives.

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Bonne implication des autorités coutumières dans les échanges.
- Respect des us et coutumes par l'ensemble des personnes qui ont intervenu dans la localité.
- Bonne collaboration lors des activités de recensement et d'inventaire des biens impactés.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Constat du fait que les travaux n'ont pas pu être terminé avant la saison des pluies.
- Crainte que les travaux ne se poursuivent pas et plaide pour une reprise rapide des travaux.
- En terme d'insuffisance le retard constaté dans le début des travaux.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Une reprise des activités serait rapidement appréciée par les populations
- La réalisation des infrastructures permettant de cerner les activités de contre saison
- Un langage franc de la part des entreprises sur les questions pécuniaires avec la population
- Recommandation que le responsable du projet revient en retour pour les questions relatives aux arbres

La rencontre a pris fin à 12 heures 17 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef du Village

Annexe 42 : Entretien Chef de Village de Ipalla

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 octobre s'est tenue à partir de 12 h 05 mn, à Ipaala, une séance d'échange avec .....,
(service) .....
(Fonction) chef de Ipaala
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Implication dans le Projet
- le respect des sites sacrés au démarrage des travaux
- les actions menées
- .....
- Les points forts ou positifs
- les difficultés, contraintes et insuffisances
- les principales recommandations
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Sensibilisation de la population
- Réalisation des sacrifices pour le bon démarrage des travaux
- Résolution des incompréhension entre les PAP

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Implication des Tensoaba pour la réalisation des sacrifices
- Implication du chef

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Le démarrage tardif des travaux d'aménagement
- Le non respect de l'interdiction de ramasser des moellons sur une colline sacrée par l'entreprise

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Demarrer très vite les activités d'amenagement afin d'eviter les conséquences de la pluie
- Respecter les consignes données sur l'accès des sites sacrés du village
- Impliquer toujours toutes les parties prenantes lors du demarrage du projet
- Tenir toujours le chef en cas de problème sur le projet
- Poursuivre avec le projet pour le bonheur de la population

La rencontre a pris fin à 12 heures 53 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** chef

Annexe 43 : Focus CVGP Gorki

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Vingt deux octobre s'est tenue à partir de 10 h 02 mn, à Gorki, une séance d'échange avec des membres du Comité Villageois de Gestion de plaintes de Gorki présidé par le SG (Fonction) Secrétaire Général dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki Commune de Bokin

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- La Composition du comité de
- Gestion de plainte
- Le renforcement des capacités des
- comités de gestion de plaintes
- Les activités menées depuis la
- mise en place du Comité
- La gestion et le suivi du processus
- des cas de plaintes s'il y en a eu
-
-
-
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Séance de mise en place du comité par une mission de l'UCLB du projet qui a constitué le comité

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Aucun point fort n'est ressorti car depuis la mise en place aucune activité aucune formation n'a été mise en œuvre

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Les membres du comité ne sont pas instruits du tout c'est difficile de mener par comprendre même les tâches
- Aucune formation n'a été dispensé à leurs endroits depuis la mise en place du comité, cela aura un impact sur leur capacité
- Le niveau d'instruction des membres pose problème, car il faut un minimum d'instruction afin de pouvoir mener à bien les tâches

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Faire en sorte que parmi les membres du comité il y ait des personnes ayant un certain niveau d'instruction
- Proposer des séances de renforcement de capacités au profit du comité
- Sensibiliser les populations pour le bien fondé du comité
- Doter le comité de moyens.

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

- Renforcer les capacités des membres du comité
- Accompagner le comité pour des sensibilisations des populations pour le bien fondé de l'existence du comité

La réunion de démarrage s'est terminée à ..11..... heures ..32... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ..Représentant.....

Annexe 44 : Focus CVGP Ipalla

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 octobre s'est tenue à partir de 09 h 15 mn, à Ipaala, une séance d'échange avec le comité villageois de gestion de plainte,
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- La mise en place du CVGP
- Les cas de plaintes enregistrés
- Les difficultés, les craintes et les diffi
- insuffisances
- .....
- Les principales recommandations
- .....
- Les actions menées par le CVGP
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

sensibilisation des PAP et des populations sur leur vélo
Aucune plainte ou réclamation enregistrée depuis l'installation des C.V.G.P.

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Existence d'un comité villageois de gestion de plainte

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

Absence d'outils, tels que les moyens de communication (unité et téléphone) et de déplacement (moto)
Absence de local pour le CVGP pour les rencontres
Depuis leur installation, pas de plainte ou de réclamation enregistrée
Absence de renforcement de capacité des membres du C.V.G.P.
le démarrage tardif des actuels aménagement

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Sensibiliser les AAP de toujours faire recours au C.V.G.P lorsqu'il y a une plainte ou une reclamation
Debuter les travaux d'amenagement tres tot avant la saison pluvieuse

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

Outilles le C.V.G.P avec des moyens de communication (unité et telephone) et de placement (moto)
Trouver un local pour le C.V.G.P afin de tenir les rencontres et recevoir les plaints
Renforcer les capacités des membres du CVGP sur leur missions
demander à l'entreprise de commencer tres vite les travaux

La réunion de démarrage s'est terminée à 10 heures 05 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** Président du C.V.G.P

Annexe 45 : Focus Propriétaire terriens Gorki

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi Vingt deux octobre s'est tenue à partir de 09h.00 mn, à Gorki une séance d'échange avec les propriétaires terriens du Village de Gorki

(Fonction) Chef du Village

dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki (Commune de Bokin)

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Le point sur la question de la procedure d'identification des sites
- La question sur les accords arrêtés lors des negociations foncières avec l'equipe du projet
- Leurs suggestions et recommandations a l'endroit du projet
- Le processus d'identification du site
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Une rencontre a été initiée par le cadet l'agent d'agriculture afin d'échanger avec les propriétaires terriens sur le choix d'identification du site
- Une négociation foncière a été initiée entre les propriétaires terriens et le projet
- Il y a eu recensement des l'emprise du site et aménagés

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Recensement et inventaire exhaustif des biens impactés dans l'emprise du site
- Négociations passées en impliquant parfaitement les propriétaires

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Aucun document en langue parlée ou illustrant un contenu et plaisant présentir les différents acteurs avec lesquels il se sont conclus lors des négociations
- Aucun retour n'a été fait aux populations depuis la phase de recensement

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- La reprise des travaux dans de meilleurs delais afin que les travaux finissent avant l'entrée de la saison des pluies si Dieu.
- Au vu que c'est un amenagement pour tous il serait souhaitable que chaque agriculteur permet les propriétaires fasse des contrats ou des documents pour attester de la propriété de la parcelle.

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a:**

- Souhait que les activité de programme management reprennent.
- Souhait que ces travaux finissent en compte et permettent de mener les activités tant la saison pêche et la saison de pluies.

La réunion de démarrage s'est terminée à ...09.... heures ...58.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ...Representant.....

Annexe 46 : Focus Propriétaires terriens Ipalla

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...22...octobre..... s'est tenue à partir de 10..h12.mn, à..Ipalla....., une séance d'échange avec ..les..propriétaires..terriens....., ...
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ~~Ipalla~~.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- - Leur implication dans la mise en place
- du projet.....
- .....
- - les activités menées.....
- .....
- - les difficultés, craintes et insuffisances.....
- .....
- - les recommandations.....
- .....
- - Les attentes vis-à-vis du projet.....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

1. **S'agissant des activités menées :**

— Sensibilisation à travers les rencontres avec le Chef et les services déconcentrés
— Réalisation de l'inventaire sur les parcelles avec les PAP

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

— Construction d'un magasin de stockage
— Amélioration de la qualité des parcelles des PAP
— Aménagement des parcelles mais non achevé

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

— Demarrage tardif de l'aménagement au niveau des bas-fonds
— Absence d'information sur le processus d'attribution des parcelles
— Insuffisance du nombre de forages au niveau du sit
— Absence d'information sur les compensation des arbres detenses jusqu'à present
— L'amenagement inachevé au niveau des bas fond
— mauvaise qualité des digues
— Absence de reboisement pour compenser les arbres detruits.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Demarrer les travaux d'amenagement à partir de Janvier
- Construire des digues de bonne qualité
- permettre la reprise des travaux d'amenagement
- Definir clairement le modèle d'attribution des parcelles
- Construire des magasins assez grands
- Donner une information claire pour les compensation des arbres

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

- Realiser au moins trois forages au niveau des sites pour que les femmes realisent des activités maraîchères en saison sèche
- Soutenir les PAP avec de la semence et de l'engrais
- Accompagner les PAP avec un renforcement

La réunion de démarrage s'est terminée à 11..... heures 02... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Representant des proprietaire Terriens

Annexe 47 : Entretien CVD Gorki

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 08 h 32 mn, à Gorki, une séance d'échange avec le Président CVD,
(service) .....
(Fonction) CVD
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki (commune de Bobin)

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Information et Consultation du public
- Renforcement de Capacités des acteurs
- Recensement des PAP et inventaire des biens affectés
- Acquisition des terres pour aménagement
- Gestion de plaintes
- Mise en œuvre des travaux et perception du projet, suggestions d'amélioration

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Une rencontre d'échange au départ a bien eu avec les propriétaires terriens
- Une phase de recensement des PAP et des biens a été réalisé par un bureau avec notre participation
- Les travaux ont débuté sans être fini pour l'instant

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Consultation et implications des populations
- Phase recensement et inventaire en Cours

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Le non achèvement des travaux
- Les différentes structures concernant les aspects de la maraîchiculture ne sont pas visité
- Aucun retour sur les résultats des inventaires et recensement passés pendant les Equipes.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Faire un retour sur les questions de compensations, terre contre terre aux populations
- Faire un retour par la partie concernant les arbres abattus
- Afficher et faire un retour sur les résultats des inventaires et recensement faits
- Débuter les travaux le plus rapidement possible bien que l'opération des cas graves soit totale et effective

La rencontre a pris fin à ..09..... heures ..17..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ..Président CVD.....

Annexe 48 : Entretien CVD Ipalla

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 octobre ..... s'est tenue à partir de 08 h 25 mn, à Ipaala ....., une séance d'échange avec .....,
(service) .....
(Fonction) CVD .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala .....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Implication du CVD dans le projet
- .....
- les actions menées
- les difficultés, contraintes et insuffisances
- .....
- les points forts ou positifs
- .....
- les importantes recommandations
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Les sensibilisations des PAP et la population
Recensement de l'inventaire au niveau
des bas fonds
Participation aux différentes réunions avec
les parties prenantes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Implication du C.V.D. dans tout le processus
Sensibilisation des populations
Construction d'un magasin

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Démarrage tardif des travaux d'aménagement
Mauvaise qualité des digues qui ont été
emportées par les eaux de pluie
L'aménagement non achevé au niveau du site
Le non paiement de la main d'oeuvre locale
Absence d'information precise sur la compensation
des arbres

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Construire des digues de bonne qualité
- Commencer l'amenagement tres tôt pour permettre de cultiver dans le temps
- Donner des informations claires dès le debut du projet
- Payer regulierement la main d'oeuvre locale pour installer la confiance pour les futurs travaux

La rencontre a pris fin à ..09.... heures ..03... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le ..C.V.D.....**

.....